

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSIT  DE TOURS
S ance du 25 septembre 2023**D LIB RATION n 2023-77**

Le conseil d'administration s'est r uni le lundi 25 septembre 2023 en s ance pl ni re, sur convocation du Pr sident de l'universit , adress e le vendredi 15 septembre 2023.

Point de l'ordre du jour :

5.1. Proposition de la commission de la formation et de la vie universitaire du 21 septembre 2023 – p dagogie

.....

Vu le code de l' ducation,

Vu les statuts de l'universit  de Tours,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 21 septembre 2023,

Expos  de la d cision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 21 septembre 2023 relatives   la p dagogie.

Proposition de d cision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 21 septembre 2023 relatives   la p dagogie conform ment   l'avis joint   la pr sente d lib ration.

Apr s en avoir d lib r , le conseil d'administration approuve la pr sente d cision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	D�COMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres pr�sents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres repr�sent�s : 9	Votes exprim�s : 29
Total des membres pr�sents et repr�sent�s : 29	Majorit� requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pi ces jointes :

- avis de la CFVU et pi ces relatives aux points soumis   approbation.

Fait   Tours,

Le Pr sident de l'universit 

Arnaud GIACOMETTI

EXERCICE 2023**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**
Séance du 21 septembre 2023**AVIS n°CFVU/2023-015**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 21 septembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 11 septembre 2023.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

- 2.1. Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E
- 2.2. Première année des études de santé - Parcours accès santé spécifique (PASS) et Licences Accès santé (L.AS)
 - 2.2.1. Modification de maquettes
 - 2.2.2. Capacités d'accueil rentrée 2024 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé
- 2.3. Modification de maquettes
 - 2.3.1. UFR Médecine
 - 2.3.1.2. Diplôme de formation approfondie en sciences médicales
 - 2.3.1.3. Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
 - 2.3.1.4. Formation approfondie en sciences maïeutiques
 - 2.3.2. UFR Sciences et techniques
 - 2.3.2.1. CPES Sciences de la transition écologique et sociétale
 - 2.3.2.2. Cursus master en ingénierie (CMI) en Technologies quantiques
 - 2.3.2.3. Master 1ère année Sciences de l'eau parcours Hydrosystèmes et bassins versants
 - 2.3.4. UFR Pharmacie
 - 2.3.4.1. Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
 - 2.3.4.2. Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques
 - 2.3.5. UFR Arts et sciences humaines
 - 2.3.5.2. Licence de sociologie
 - 2.3.5.3. Master de psychologie
 - 2.3.6. Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
 - 2.3.6.1. Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – 2nd degré
- 2.4. IUT de Blois
 - 2.4.2. Ouverture en apprentissage du parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques du BUT Mesures Physiques dès la rentrée 2023/2024
- 2.5. IUT de Tours
 - 2.5.1. Cursus en anglais pour mobilité entrante
- 2.6. UFR Droit, économie et sciences sociales
 - 2.6.1. Création de la licence professionnelle mention activités juridiques parcours mandataire judiciaire à la protection des majeurs
 - 2.6.2. Création de la licence professionnelle mention assistant juridique parcours droit du numérique (sécurisation juridique des espaces numériques)
- 2.7. Procédure d'autorisation du « genre d'usage » pour les étudiants transidentitaires

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.1. Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E**Exposé de l'avis :**

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les filières ouvertes ou non à candidature d'étudiants étrangers, les démarches individuelles et les candidatures hors U.E.

Ces niveaux de langues requis font l'objet d'une harmonisation pour une plus grande cohérence et plus de clarté pour les candidats à l'exception de certaines filières qui peuvent déroger à la règle en raison de leur spécificité.

Le détail des diplômes concernés par ces exigences est fourni en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur filières ouvertes ou non à candidature d'étudiants étrangers, les démarches individuelles et les candidatures hors U.E.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 22 Abstention : 0
Votes Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

2.2. Première année des études de santé - Parcours accès santé spécifique (PASS) et Licences Accès santé (L.AS)

2.2.1. Modification de maquettes

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du Parcours accès santé spécifique (PASS) et des Licences accès santé (L.AS) pour l'année universitaire 2023-2024. Ces adaptations sont la conséquence des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences de ces formations.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du Parcours accès santé spécifique (PASS) et des Licences accès santé (L.AS) pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 22 Abstention : 0
Votes Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

2.2.2. Capacités d'accueil rentrée 2024 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les capacités d'accueil de la rentrée 2024 en deuxième année des filières de santé.

**Répartition des places offertes en 2e année des formations en Santé
Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie, MMOP et K
à la rentrée universitaire 2024 (CAS 2024)**

CAS 2024	Médecine			Maïeutique	Odontologie				Pharmacie	Total MMOP	Kiné	Total MMOPK
	425				49							
	Tours	Orléans	Total		Tours	Nantes	CF	Total				
	325	100	425	35	32	10	7	49	120	629	100	729
PASS	151	45	196	16	13	4	3	20	40	272	47	319
LAS 1	56	20	76	6	6	2	2	10	34	126	21	147
LAS 2/3	98	30	128	11	10	4	2	16	36	191	27	218
Passerelles	17	5	22	2	3	0	0	3	8	35	4	39
Sportif de Haut Niveau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Candidats hors UE	3	0	3	0	0	0	0	0	2	5	0	5

Pour
information

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les capacités d'accueil de la rentrée 2024 en deuxième année des filières de santé.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 22 Abstention : 0
Votes Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

2.3. Modification de maquettes

2.3.1. UFR Médecine

2.3.1.2. Diplôme de formation approfondie en sciences médicales

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du diplôme de formation approfondie en sciences médicales pour l'année universitaire 2023-2024.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du diplôme de formation approfondie en sciences médicales pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 22 Abstention : 0
Votes Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

2.3.1.3. Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 22 Abstention : 0
Votes Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

2.3.1.4. Formation approfondie en sciences maïeutiques

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette de la formation approfondie en sciences maïeutiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette de la formation approfondie en sciences maïeutiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 22 Abstention : 0
Votes Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

2.3. Modification de maquettes

2.3.2. UFR Sciences et techniques

2.3.2.1. CPES Sciences de la transition écologique et sociétale

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du CPES Sciences de la transition écologique et sociétale pour l'année universitaire 2023-2024.

La maquette modifiée est fournie en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du CPES Sciences de la transition écologique et sociétale pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.3.2.2. Cursus master en ingénierie (CMI) en Technologies quantiques**Exposé de l'avis :**

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du Cursus master en ingénierie (CMI) en Technologies quantiques pour l'année universitaire 2023-2024.

La maquette modifiée est fournie en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du Cursus master en ingénierie (CMI) en Technologies quantiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.3.2.3. Master 1ère année Sciences de l'eau parcours Hydrosystèmes et bassins versants**Exposé de l'avis :**

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du master 1ère année Sciences de l'eau parcours Hydrosystèmes et bassins versants pour l'année universitaire 2023-2024.

La maquette modifiée est fournie en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du master 1ère année Sciences de l'eau parcours Hydrosystèmes et bassins versants pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.3. Modification de maquettes

2.3.4. UFR Pharmacie

2.3.4.1. Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.3.4.2. Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.3.5. UFR Arts et sciences humaines 2.3.5.2. Licence de sociologie

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette de la licence de sociologie pour l'année universitaire 2023-2024.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette de la licence de sociologie pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.3.5.3. Master de psychologie

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette du master de psychologie pour l'année universitaire 2023-2024.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette du master de psychologie pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.3.6. Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

2.3.6.1. Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation second degré

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation second degré pour l'année universitaire 2023-2024.

Les maquettes modifiées sont fournies en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications de maquette des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation second degré pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.4. IUT de Blois

2.4.2. Ouverture en apprentissage du parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques du BUT Mesures Physiques dès la rentrée 2023/2024

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur l'ouverture en apprentissage du parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques du BUT Mesures Physiques pour l'année universitaire 2023-2024.

La fiche d'intention d'ouverture est fournie en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur l'ouverture en apprentissage du parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques du BUT Mesures Physiques pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.5. IUT de Tours

2.5.1. Coursus en anglais pour mobilité entrante

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur l'ouverture d'un cursus en anglais pour mobilité entrante pour l'année universitaire 2023-2024.

Ce programme s'adresse tout particulièrement à des étudiants en techniques de commercialisation et en marketing non francophones. Il s'agit pour ces étudiants en mobilité entrante d'acquérir et d'approfondir, dans un contexte international, les connaissances techniques et théoriques nécessaires à l'adaptation à la variété des perspectives professionnelles offertes à l'issue de la formation. En outre, l'accueil d'étudiants internationaux, couplé à des cours dispensés en anglais, permet également de donner une ouverture internationale aux étudiants français qui ne peuvent pas partir suivre un semestre de cours à l'étranger.

La description de ce cursus est fournie en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur l'ouverture d'un cursus en anglais pour mobilité entrante pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

2.7. Procédure d'autorisation du « genre d'usage » pour les étudiants transidentitaires

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la procédure d'autorisation du « genre d'usage » pour les étudiants transidentitaires à compter de l'année universitaire 2023-2024.

La procédure est fournie en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la procédure d'autorisation du « genre d'usage » pour les étudiants transidentitaires à compter de l'année universitaire 2023-2024

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 34 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstention : 0
Votes Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

Fait à Tours, le 22 septembre 2023,

La Présidente du Conseil
académique



Sylvie HUMBERT-MOUGIN

Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E

L'exigence d'un niveau de langue « Supérieur » (500 points minimum) ne s'applique pas aux étudiants diplômés du Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour les Étudiants Étrangers de l'Université de Tours.

SOUS RESERVE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE

Les étudiants devront avoir procédé à leur inscription administrative avant les dates limites fixées, ci-dessous, par type de diplôme.

Type de diplôme	Date limite IA
BUT	30 septembre 2024
PASS - L.AS	05 septembre 2024
Licence	30 septembre 2024
Licence professionnelle	13 septembre 2024
Master	30 septembre 2024
Master internationaux EPU	21 octobre 2024
Ingénieurs	30 septembre 2024

Tableau de correspondance entre la note du TCF et le niveau CECRL

Niveau	Note du TCF	Niveau CECRL
Élémentaire	De 100 à 199	A1 acquis
Élémentaire avancé	De 200 à 299	A2 acquis
Intermédiaire	De 300 à 399	B1 acquis
Intermédiaire avancé	De 400 à 499	B2 acquis
Supérieur	De 500 à 599	C1 acquis
Supérieur avancé	De 600 à 699	C2 acquis

Licence : « Intermédiaire avancé » (400 points minimum)

Master : « Supérieur » (500 points minimum)

Master dispensé en langue étrangère : « Intermédiaire » (300 points minimum)

Ouvert O/N	
OUI	1 ^{ère} année des études de santé PASS : « Supérieur » (500 points minimum)

UFR Arts et Sciences Humaines

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Histoire de l'art	
OUI	Histoire	1. Archéologie en L3 2. Histoire en L3
OUI	Musicologie	1. Musique et Musicologie
NON		2. Musiciens-interprètes 3. Jazz et Musiques actuelles 4. DNSPM
OUI	Philosophie	/
OUI en L1 NON en L2 et L3	Psychologie	/
OUI	Sociologie	/
OUI	Histoire et sociologie	1. Double licence histoire sociologie

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Histoire de l'art	1. Médiation culturelle et pratique de l'exposition 2. Histoire de l'art et études italiennes 3. Recherche et concours en histoire de l'art
OUI	Histoire	1. Histoire des sociétés urbaines 2. Histoire et cultures européennes
OUI	Musique	1. Musique et Sciences humaines 2. Musique : recherche et pratiques d'ensemble
OUI	Philosophie	1. Humanités et Politique
NON	Psychologie	1. Cognition, neurosciences et psychologie 2. Psychologie gérontologique normale et pathologique 3. Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap 4. Psychopathologie et psychologie clinique 5. Psychologie du travail et des organisations

OUI	Sciences de l'éducation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie et ingénierie en formation d'adultes 2. Ingénierie et fonctions d'accompagnement en formation 3. Ingénierie pédagogique et pratique numérique 4. Management éthique et formation en santé
OUI	Sociologie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Métiers de la recherche en sociologie et anthropologie 2. Métiers de l'intervention sociale et du développement territorial

CESR

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Histoire, Civilisation, Patrimoine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renaissance 2. Alimentation : patrimoines, cultures et transitions 3. Métiers de l'Archéologie et Archéomatique 4. Métiers du patrimoine et ingénierie culturelle
OUI	Humanités Numériques	/

UFR Lettres, Langues

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Langues Étrangères Appliquées Niveau « Supérieur » (500 points minimum) Sauf LEA Anglais –Français : Niveau « Intermédiaire avancé » (400 points minimum)	<u>Parcours LEA :</u> 1. LEA - Anglais/Allemand 2. LEA - Anglais/Chinois 3. LEA - Anglais/Espagnol 4. LEA - Anglais/Italien 5. LEA - Anglais/Français pour étrangers 6. Philologie <u>Parcours Droit-Langues :</u> 1. Droit-langues – anglais-allemand 2. Droit-langues – anglais-espagnol 3. Droit-langues – anglais-italien
OUI	Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Niveau « Supérieur » (500 points minimum)	1. Anglais 2. Espagnol
OUI	Lettres Niveau « Supérieur » (500 points minimum)	/
OUI	Sciences du Langage Niveau « Supérieur » (500 points minimum)	/

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Arts, Lettres et Civilisations Niveau « Supérieur » (500 points minimum) dans toutes les épreuves	1. Création de projets culturels en arts du spectacle 2. Lettres
OUI	Français Langue Étrangère Niveau « Supérieur avancé » (600 points minimum au TCF/C2 du CECRL) dans toutes les épreuves, dont production orale (PO) et production écrite (PE) obligatoirement et explicitement attestées dans les justificatifs	1. SODIQ : sociolinguistique, didactique des langues, qualitatif
NON		2. Formation DUALE enseignement du/en Français en Colombie Britannique 3. FLE/S (à distance) : POLDIF - Politiques Linguistiques, Didactique, Interculturel, Francophonies (2 parcours M2 R+Pro)
NON	Journalisme	
OUI	Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Niveau « Intermédiaire avancé » (400 points minimum)	1. Études italiennes et Histoire de l'art-Archéologie classique (Master bi national)
	Niveau « Supérieur » (500 points minimum) dans toutes les épreuves	2. Études culturelles
OUI	Langues Étrangères Appliquées Niveau « Supérieur » (500 points minimum) dans toutes les épreuves	1. Langues, affaires, négociation interculturelle
OUI	Sciences du Langage Niveau « Supérieur » (500 points minimum) dans toutes les épreuves	1. Linguistique avancée et description des langues (LADL) 2. Acquisition (a)typique et linguistique formelle (AALF)

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Droit	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit privé général en L3 2. Droit public en L3 3. Droit judiciaire en L3 4. Droit de l'entreprise en L3
NON pour L1 et L2 OUI pour L3	Économie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Économie d'entreprise en L3 2. Économie et finance el L3
NON pour L1 OUI pour L2 et L3	Géographie et aménagement	/
NON	Science politique	

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Droit de la Santé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Parcours droit de la santé 2. Biotechnologies et droit
	Droit de l'entreprise	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit des Affaires 2. Droit social
	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Environnement, Territoire, Paysage 2. Territoire (s) et urbanisme
	Droit du Patrimoine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit immobilier : promotion et gestion de l'Immeuble 2. Ingénierie patrimoniale
OUI	Droit Européen	<ol style="list-style-type: none"> 1. Affaires européennes 2. Droit-Langues
NON		<ol style="list-style-type: none"> 3. Franco-allemand (non ouvert aux étudiants hors UE)
NON	Droit privé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit privé fondamental
OUI	Justice, Procès et Procédures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conseil et contentieux 2. Études judiciaires approfondies
	Droit Public	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit et gestion publique locale 2. Juriste de droit public
OUI	Géographie, Aménagement, Environnement et Développement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Environnement, Territoires, Paysage 2. Territoire (s) et urbanisme
NON	Économie de l'entreprise et des Marchés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Economiste d'entreprise

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Gestion	<ol style="list-style-type: none"> Sciences de gestion International Management Expérience en entreprise

Licence professionnelle

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Assurance, Banque, Finance : Chargé De Clientèle	/

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Finance	1. Chargé d'affaires et analyste risques
	Gestion des Ressources Humaines	<ol style="list-style-type: none"> Gestion des Ressources Humaines et Inclusion Management des ressources humaines executive
	Entrepreneuriat et management de projets	<ol style="list-style-type: none"> Management des PME et Entrepreneuriat Management des PME et Entrepreneuriat executive Management de la qualité et des projets Management de la qualité et des projets executive
	Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel	1. Audit et pilotage de la performance
	Marketing/Vente	<ol style="list-style-type: none"> parcours international ou international services marketing Marketing stratégique et digital
NON en M1 OUI en M2		<ol style="list-style-type: none"> Management double compétence Ingénieur Manager
NON		3. Recherche et Conseil en Management

UFR Sciences, Technologies, Santé

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI en L1/L2/L3 NON en LAS1/LAS2/LAS3	Chimie	/
NON	Sciences de la Terre et de l'environnement	/
OUI en L1/L2 NON en L3 et pour tout le parcours international NON en LAS1/LAS2/LAS3	Sciences de la vie	/
OUI en L1 et L3 NON en L2	Informatique – BLOIS	1. Sciences informatiques – Blois
NON	Informatique – TOURS	2. Systèmes-logiciels-sécurité (SLS) - Tours
OUI en L1/L2/L3 NON en LAS1/LAS2/LAS3	Mathématiques	/
OUI en L1/L2 NON en L3	Physique	/
NON	CPES	1. Science de la Transition Écologique et Sociétale
OUI en L1	Double Licence Physique/Chimie	
OUI en L1 NON en L2	CMI	1. Technologies quantiques

Licence Professionnelle

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Productions animales	1. Durabilité et valorisation des produits de l'élevage
NON	Industries agroalimentaires : gestion production et valorisation	1. Analyse sensorielle et qualité

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Biodiversité, Écologie et Évolution	1. Plantes et société : culture durable, Paysage et Phytovalorisation M2 2. Insectes et environnement durable
NON	Biologie, Agrosiences	1. Durabilité et qualité dans les filières de productions animales
OUI en M1 NON en M2		2. Sensoriel en innovation

OUI en M1	Biologie-Santé	1. Biologie et imagerie multimodale
NON en M1 OUI en M2		2. Physiopathologies et applications en santé
NON		3. Biologie de la reproduction 4. Qualité et gestions des risques en santé 5. Cognition neurosciences et psychologie
OUI	Sciences et génie des matériaux	1. Sciences des matériaux
OUI en M1 NON en M2	Informatique	1. Data Sciences For Societal Challenges
NON		2. Web Intelligent Systems and Applications
OUI	Mathématiques	
OUI	Physique Fondamentale et Applications	1. Modèles non linéaires (MNL)
NON		2. Technologies quantiques
NON	Sciences de l'eau	1. Hydrosystèmes et bassins versants (HBV)
OUI en M1 NON en M2	Sciences du vivant	1. Biotechnologies et droit
NON		2. Infectiologie, Immunité, Vaccinologie et Biomédicament (I2VB)

École polytechnique universitaire (EPU)

Master

Ouvert O/N	Mention	Parcours
OUI	Mécanique	
OUI	Urbanisme et Aménagement / Urban And Regional Planning	1. Urbanisme et durabilité (Planning and Sustainability)
NON	Économie sociale et solidaire	1. Économie circulaire

UFR Pharmacie

DEUST

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Préparateur/technicien en pharmacie	

Licence professionnelle

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Bio Industries et Biotechnologies	1. Contrôle et analyse des biomédicaments et biocosmétiques
NON	Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de Santé : Gestion, Production et Valorisation	1. Formulation et contrôle qualité des cosmétiques 2. Eco Conception de matières naturelles cosmétiques
NON	Métiers de la santé : technologies	1. Data-manager clinique

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Biologie-Santé	1. Qualité et gestions des risques en santé en master
NON	Sciences du Vivant	1. Infectious diseases and one health
NON		2. Infectiologie, immunité, vaccinologie et biomédicaments
NON		3. Management des bioproductions

UFR Médecine

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Biologie-Santé	1. Biologie et imagerie multimodale en M2
OUI	Santé Publique	1. Prévention et promotion de la santé 2. Économie et Gestion des Structures Sanitaires et Sociales (EGSSS)
NON		3. Management, éthique et éducation en santé

IUT DE BLOIS : pas ouvert à candidatures

IUT DE TOURS : pas ouvert à candidatures

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1 et R.631-1 et suivants ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU le décret n°2023-537 du 29 juin 2023 portant l'adaptation des dispositions relatives à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2023-24 autorisant les établissements à reporter les places non pourvues mentionnées au I de l'article R.631-1 du code de l'éducation ;
- VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, modifié par l'arrêté du 29 juin 2023 ;
- VU la délibération n°2023 – 008 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 21 septembre 2023 de l'université de Tours approuvant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du parcours d'accès spécifique santé (PASS) ;

TITRE I - Préinscription

Article 1 : Préinscription

Les candidats doivent effectuer une préinscription sur le site « Parcoursup » des universités de Tours ou d'Orléans, en choisissant le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), parmi les options suivantes :

- Chimie
- Droit
- Economie
- Mathématiques
- Physique
- Sciences de la vie
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

TITRE II – Le déroulement de l'année

Article 2 : Inscriptions en PASS

Les étudiants ayant bénéficié d'une inscription en Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), Première Année Commune en Santé (PACES), Première Année des études Médicales ou Pharmaceutiques (PCEM1, PCEP1) antérieure à l'année universitaire 2022-2023 ne sont pas autorisés à prendre une inscription en PASS.

1 - Inscription administrative en PASS

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) constitue un groupe de parcours permettant d'accéder aux formations de Médecine, de Maïeutique, d'Odontologie, de Pharmacie ou de Kinésithérapie (MMOP et/ou K).

Tous les étudiants inscrits en PASS quelle que soit l'option choisie appartiennent au même groupe de parcours : **le parcours PASS**.

Pour information, il existe deux autres groupes de parcours permettant également d'accéder aux formations MMOP et /ou K : **L.AS 1 et L.AS 2/3**.

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOP et/ou K. Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations au titre desquelles le candidat a déposé un dossier de candidature. Il ne peut présenter sa candidature que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

Tout étudiant de PASS devra déposer, lors de son inscription administrative, un dossier de candidature permettant de vérifier la recevabilité réglementaire de son dossier. En cas d'irrecevabilité réglementaire, l'étudiant sera désinscrit administrativement de sa PASS et se verra proposer prioritairement une poursuite d'étude dans la L1 disciplinaire, hors L.AS, de son option disciplinaire de PASS.

L'inscription administrative **en PASS** épuise une possibilité de candidature, que l'étudiant ait ou non obtenu 60 crédits ECTS, sauf demande d'annulation d'inscription formulée par courriel ou courrier auprès du service de la scolarité de l'UFR de médecine avant le 13 octobre 2023. Un accusé de réception sera envoyé à l'étudiant. En cas de renoncement à la poursuite en PASS, l'étudiant sera désinscrit administrativement de la filière PASS et se verra proposer prioritairement une poursuite d'étude dans la L1 disciplinaire, hors santé, de son option disciplinaire de PASS.

Tout candidat ayant réalisé une année de PASS ou de L.AS1 antérieure sans valider son année ou ayant échoué à une tentative d'entrée dans une formation MMOP et/ou K ne peut redoubler ni en PASS ni en L.AS1. Il peut présenter une seconde fois sa candidature pour une admission dans ces formations à condition qu'il ait validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature, soit au total 120 ECTS en L.AS 2 ou 180 ECTS en L.AS 3. La condition requise de validation des 60 crédits ECTS supplémentaires lors de la seconde candidature ne s'applique pas aux étudiants ayant déjà préalablement validé 180 crédits ECTS.

Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle de l'étudiant peut être accordée par le président de l'université sur proposition du ou des directeurs des composantes concernées. Une dérogation à l'exigence de validation de 60 crédits ECTS supplémentaires peut être accordée dans les mêmes conditions.

Ces dérogations sont accordées chaque année dans la limite de 8 % du nombre total de places offertes pour l'accès dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

2- Choix de filières MMOP et/ou K

L'étudiant, en fonction de son projet professionnel, doit effectuer son ou ses choix de filière(s) à une ou maximum deux filières MMOP et/ou à la filière kinésithérapie entre le mercredi 31 janvier 2024 et le mercredi 28 février 2024. Ce choix est définitif et permettra à l'étudiant de se présenter aux examens de filières (EP2) de la première session du second semestre. L'absence de tout choix de filière, dans le respect du calendrier vaut renonciation à toute admission dans une formation MMOP ou K.

Les listes anonymisées des inscrits aux différentes filières seront affichées et mises en ligne sur le site acces-santé.univ-tours.fr à l'issue de la période d'inscription. Les étudiants devront alors vérifier leur(s) inscription(s) et avertir dans un délai de trois jours ouvrés le service de la scolarité de l'UFR de médecine de l'université de Tours en cas d'erreur matérielle. A l'issue de cette procédure, les listes des inscrits aux différentes filières seront définitives et mises en ligne sur le site internet de l'université.

Article 3 : Déroulement de la formation et des épreuves du PASS

1- La formation

La formation est dispensée au cours des deux semestres. Ils comportent chacun, par semestre :

- Deux modules disciplinaires dans le domaine de la santé
- Un module de compétences transversales dans le domaine de la santé
- Un module de l'option choisie

La présentation de ces modules est décrite dans la maquette annexée (annexe I).

Les étudiants ayant un statut de Sportif de Haut Niveau accordé selon la procédure en vigueur et vu par la Commission Universitaire du Sport de Haut Niveau de l'Université de Tours ou d'Orléans peuvent bénéficier d'aménagements des études en santé sur 2 ans (voir annexe III). Ces étudiants peuvent déposer leur dossier de candidature aux filières MMOP et/ou K uniquement lors de la deuxième année aménagée.

2- Les épreuves d'examens

Les épreuves sont constituées de Questionnaires à Choix Multiple/Questionnaires à Choix Simple (QCM/QCS) et de QR (Questions Rédactionnelles), programmées à la fin de chaque semestre.

Le module 8 comportera une ou des questions rédactionnelles portant sur des contenus pédagogiques acquis dans le module 5, enseignement « psychologie médicale et éthique ».

Voir en annexe II, le tableau des modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre d'enseignement. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année en 1ère session, une seconde session est organisée, sans possibilité de candidater à l'accès en 2e année d'études de santé. L'étudiant ne pourra présenter qu'une seule filière santé (MMOP ou K) à la seconde session. Le choix de cette filière devra être communiqué à la scolarité de l'UFR de médecine selon les modalités et le calendrier arrêtés par le Président de l'université.

Une convocation est envoyée à l'étudiant par courriel sur son adresse mail de l'université de Tours précisant, l'heure, la durée et le lieu des épreuves.

Le déroulement des épreuves est conforme au règlement des études et des examens de l'université d'inscription en vigueur.

Dispositions particulières :

- Tout étudiant arrivant après l'ouverture des sujets des épreuves écrites ne peut composer.
- Toute absence justifiée ou non à une ou des épreuves écrites ou orales n'autorise pas l'étudiant à présenter sa candidature à l'entrée des études de santé.
- Toute remarque ou observation concernant les sujets et le déroulement de l'épreuve doit être formulée par courriel dans les 48 heures suivant l'épreuve au président du jury de l'année d'inscription de l'étudiant.
- Toute calculatrice est refusée, leur utilisation sera considérée comme tentative de fraude.
- Tout candidat doit rester disponible jusqu'à la date de proclamation des résultats en cas de report ou d'annulation d'une ou des épreuves.

Article 4 : Compensation – capitalisation – validation de l'année du PASS

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé sans possibilité de s'y réinscrire à l'exception de l'élément pédagogique 2 (EP2) des filières MMOP et/ou K. Même s'il a validé cet EP, l'étudiant peut se présenter à l'examen lors d'une tentative ultérieure impliquant la non-conservation de la note obtenue antérieurement.

L'acquisition du module emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'étudiant ayant réalisé au préalable une Première Année Commune en Santé (PACES) ou une première année des formations MMOP et/ou K ne peut bénéficier d'aucune validation d'acquis des modules santé.

Le semestre est validé par compensation entre les différents modules qui le composent (moyenne des moyennes des modules affectés de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). L'acquisition du semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent.

L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits ECTS. La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein du module, entre les différents EP du module ;
- au sein du semestre, entre les différents modules du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres.

Pour les étudiants qui ont réalisés plusieurs choix de filière (EP2) conformément au 2 de l'article 2 du titre II du présent document, la meilleure des deux ou trois notes est prise en compte pour le calcul de la moyenne de l'année.

Une seconde session est organisée en vue d'une validation d'année.

Article 5 : Jury d'année du PASS

Un jury d'année dont la composition est arrêtée par le Président de l'Université se réunit à l'issue de chacun des semestres en vue d'examiner les notes. Il comprend à minima un représentant de filière santé MMOP et/ou K et de filière disciplinaire.

À l'issue du premier semestre, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Les résultats sont communiqués à l'étudiant soit par relevé de notes avec la mention « Résultat provisoire avant délibérations » en filigrane soit sur le site internet dédié.

Aucun classement n'est réalisé, ni communiqué à l'issue des résultats du 1er semestre.

A l'issue du 2nd semestre, le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

TITRE III – Accès en deuxième année des filières MMOP et/ou K

Article 6 : Modalités et conditions d'admissibilité et d'admission

Deux groupes d'épreuves sont organisés pour l'accès en deuxième année des filières MMOP et/ou K.

Les épreuves du 1^{er} groupe sont constituées d'épreuves écrites, évaluées à la fin de chaque semestre. Les modalités d'organisation des examens figurent en annexe II du présent document.

Les épreuves du second groupe sont constituées d'épreuves orales aux seuls candidats inscrits sur la ou les listes d'admissibilité des filières MMOP et/ou K.

A/ Résultats à l'issue du premier groupe d'épreuves d'admission

1-Conditions d'admission directe en deuxième année des filières MMOP et/ou K, et d'admissibilité au second groupe d'épreuves

Pour être classé sur la liste d'admis direct ou d'admissibilité, le candidat doit avoir validé :

1. son année de PASS en 1^{ère} session, par l'obtention de la moyenne compensée à l'ensemble des modules de l'année de PASS ;
2. validé l'EP de la filière candidatee (EP2).

Pour chaque filière MMOP et/ou K, les étudiants sont classés au sein du PASS grâce à un score calculé sur 700 points, ce score correspondant à la somme des deux notes suivantes :

- La somme des notes coefficientées des modules de santé (1, 2, 4, 5, 6, 8) ramenée sur 500 points :
$$((M1*C1+M2*C2+M4*C4+M5*C5+M6*C6+M8*C8)/(C1+C2+C4+C5+C6+C8))*25$$
- Le rang de classement de l'étudiant dans son module disciplinaire (moyenne des modules 3 et 7 de chaque option disciplinaire) ramené sur 200 points par la formule suivante où N est l'effectif des étudiants admis en 1^{ère} session de l'option disciplinaire et R le rang de l'étudiant parmi ces N étudiants dans l'option : $200*(N+1-R)/N$. Seuls les étudiants validant l'année en 1^{ère} session sont dits admis et classés dans leur option disciplinaire.

En cas d'égalité de classement, la note obtenue à l'EP2 de filière prime. En cas de nouvelle égalité, la note obtenue au module 6 « la cellule et les tissus » prime.

Pour le PASS Sciences de la vie, deux options différentes sont proposées au semestre 2. Pour ce semestre 2, ces deux options devront être considérées indépendamment l'une de l'autre en appliquant la formule ci-dessus où N est l'effectif des étudiants classés dans chacune des options Sciences de la vie et R le rang de l'étudiant dans chacune des options Sciences de la vie.

2-Procédure d'admission directe en deuxième année des filières MMOP et K et d'admissibilité au second groupe d'épreuves

À l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury d'admission défini au 3 du B de l'article 6 des présentes M3C établit une liste de classement des étudiants par filière MMOP et/ou K, soit 5 classements, et par groupe de parcours, sur la base des scores calculés dans chacun des groupes de parcours.

Ces classements sont publiés sur le site internet <https://accés-santé.univ-tours.fr>

Pour chacune des filières MMOP et K, le jury d'admission fixe le score minimal (sur 700 points) permettant une admission directe dans les formations MMOP et K. Ce score peut être différent pour chaque filière MMOP et K. Conformément à l'article 11, II de l'arrêté du 04 novembre 2019, le pourcentage d'admis directs à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves ne pourra excéder 50% du nombre de places offertes par groupe de parcours et pour chacune des formations MMOP et K. L'étudiant remplissant cette condition est dit ADDI (**AD**mis **D**irect).

Pour chacune des filières MMOP et/ou K, le jury d'admission fixe également le score minimal autorisant les candidats à se présenter au second groupe d'épreuves. L'étudiant remplissant cette condition est dit AU2G (**AU**torisé à se présenter au **2^e** Groupe d'épreuves).

À l'issue de la publication de ses résultats, le candidat admis direct (ADDI), dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université et au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, doit :

- Confirmer l'acceptation de son admission en précisant, lorsque son nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOP ou K définitivement choisie sous peine de perdre le bénéfice de cette admission, et ce même si une seule filière est concernée. Cette acceptation vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves pour l'accès aux autres formations non obtenues au titre des épreuves du premier groupe.
- Prioriser également leur choix d'affectation dans les universités d'accueil pour les filières de médecine et d'odontologie.

Ces choix sont transmis à la scolarité de médecine de l'université de Tours par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt.

L'absence de réponse d'un étudiant vaut renoncement à toute admission dans une formation MMOP ou K. Tout choix est définitif 8 jours avant le début des épreuves du second groupe.

Les étudiants sont affectés dans une filière de santé en fonction de leurs choix et de leurs différents classements. Pour les filières de médecine et d'odontologie, le choix de l'université d'accueil pour la poursuite d'études en 2^e année s'effectue par ordre de mérite parmi les étudiants affectés dans la filière concernée.

Un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation MMOP et/ou K à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission directe s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations à laquelle ou auxquelles il a candidaté. Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves.

B/ Second groupe d'épreuves

1- Les épreuves du second groupe

Le second groupe d'épreuves est constitué de trois épreuves orales différentes d'une durée totale de 20 minutes :

- Oral 1 « analyse critique » d'une durée de 5 minutes, avec 10 minutes de préparation ;
- Oral 2 « analyse d'un texte et raisonnement » d'une durée de 10 minutes avec 15 minutes de préparation ;
- Oral 3 « analyse d'une iconographie » d'une durée de 5 minutes sans préparation.

Les épreuves ont pour objectif d'évaluer notamment les compétences d'analyse, d'observation et de synthèse des informations, d'argumentation, de raisonnement critique, de communication verbale et non verbale, la clarté et pertinence du discours, ainsi que d'évaluer les compétences relationnelles.

Pour chaque étudiant, une formation de préparation aux oraux est prévue tout au long de l'année. Une dernière période de préparation sera proposée en juin spécifiquement pour les étudiants autorisés à se présenter au second groupe d'épreuves (AU2G).

Chacune de ces trois épreuves est évaluée par au moins 2 examinateurs choisis parmi les membres du jury ou les examinateurs adjoints mentionnés à l'article R. 631-1-2 du code de l'éducation. Chaque groupe d'examineurs doit comprendre au moins un examinateur ou un examinateur adjoint extérieur à l'université, conformément à l'article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Tout étudiant en retard aux épreuves du second groupe ne peut participer à ces épreuves.

Ces épreuves sont identiques pour les différents groupes de parcours et communes à toutes les filières MMOP et/ou K. Un étudiant, inscrit à plusieurs filières, ne se présentera qu'une seule fois aux épreuves du second groupe.

Les coefficients des 3 épreuves orales sont identiques. Chaque épreuve est notée sur 20. Le score d'oral est obtenu en ramenant la moyenne des trois notes sur 300 : $((oral1+oral2+oral3)*5)$.

Les épreuves ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai minimum de 15 jours après publication des listes des résultats du premier groupe

d'épreuves. Durant cette période, les candidats se présentant au second groupe d'épreuves pourront suivre un enseignement spécifique les préparant aux oraux. Les informations ainsi qu'une préparation concernant la nature et le déroulé des épreuves du second groupe seront communiquées après les examens du premier semestre.

2- Admission définitive à l'issue du second groupe d'épreuves.

Par groupe de parcours et par filière, un rang de classement est établi en calculant un score final sur 1000, qui comprend le score des épreuves du premier groupe sur 700 et le score des épreuves du second groupe sur 300.

En cas d'égalité, le rang de classement dans la filière et dans le groupe de parcours pour les épreuves du 1^{er} groupe prime. En cas de nouvelle égalité, la note de filière (EP2) prime. En cas de troisième égalité, le rang de classement dans la filière et dans le groupe de parcours pour les épreuves du second groupe prime.

A l'issue de ces épreuves, le jury établit par ordre de mérite, pour chacune des filières MMOP et K et en fonction des capacités d'accueil santé votées par les instances compétentes des universités de Tours et d'Orléans, un classement des étudiants qui peuvent être soit « ADmis Avant Choix (ADAC) », soit inscrits sur « Liste Complémentaire (LC) », soit « Non Autorisé à être CLassé (NACL) ».

Le jury d'admission fixe, pour chaque filière, le score minimal permettant aux candidats d'être inscrits sur liste principale et sur liste complémentaire. A défaut, les candidats sont considérés comme NACL.

Ces classements sont publiés sur le site internet <https://aces-santé.univ-tours.fr>;

La procédure d'admission se fait dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université.

Au plus tard huit jours après la publication des résultats, les étudiants doivent :

- Confirmer l'acceptation de leur admission potentielle ;
- Ordonner les filières pour lesquelles ils sont « admis avant choix » ou « liste complémentaire » ; et ce même si une seule filière est concernée ;
- Prioriser également leur choix d'affectation dans les universités d'accueil pour les filières de médecine et d'odontologie.

Ces choix sont transmis à la scolarité de médecine de l'université de Tours par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt.

L'absence de réponse d'un étudiant vaut renonciation à toute admission dans une formation MMOP ou K. Tout choix est définitif 8 jours après la publication des résultats.

Les étudiants sont affectés dans une filière de santé en fonction de leurs choix et de leurs différents classements. Pour les filières de médecine et d'odontologie, le choix de l'université d'accueil pour la poursuite d'études en 2^e année s'effectue par ordre de mérite parmi les étudiants affectés dans la filière concernée.

3- Le jury d'admission PASS/L.AS

Le jury d'admission est commun pour les 3 groupes de parcours PASS, L.AS 1 et L.AS 2/3. Le Président du jury et les membres sont désignés par le Président de l'Université sur proposition des directeurs de composantes santé. Le jury comporte au moins huit membres. Au moins deux des membres du jury doivent être extérieurs à l'université.

Le jury d'admission comprend :

1° Au moins cinq enseignants représentant chacune des filières (MMOP et/ ou K). Ces enseignants sont désignés sur proposition du ou des directeurs des unités de formation et de recherche ou de la structure de formation de sage-femme concernées. Le président du jury est désigné parmi ces cinq membres.

2° Au moins trois autres membres dont au moins un enseignant d'une discipline autre que celles de santé et une personnalité qualifiée extérieure à l'université.

En cas de défaillance d'un membre de jury, le président de l'université procède à son remplacement dans le respect des dispositions ci-dessus. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

TITRE IV – Poursuite d'études, réorientation et césure

Article 7 : Poursuite d'études et réorientation

- **Si l'étudiant valide l'année de PASS**, soit :
 - il est admis en 2^{ème} année dans la filière MMOP ou K choisie, selon les conditions énoncées précédemment.
 - Sinon, il peut :
 - accéder de droit à l'année supérieure de la licence correspondant à l'option disciplinaire choisie en PASS ; sans option « Accès santé » (L2) ou avec option « Accès santé » (L.AS 2) afin de candidater, en cas d'inscription en "Accès santé", de nouveau aux formations MMOP et/ou K.
 - se réorienter vers une licence disciplinaire différente de l'option choisie en PASS, selon les modalités de réorientation nationale ou sous réserve de validation d'acquis selon les modalités en vigueur.
- **Si l'étudiant ne valide pas son année de PASS**, le redoublement n'est pas possible ni en PASS, ni en L.AS. L'étudiant se réinscrit dans une licence disciplinaire selon les modalités de réorientation nationale. Il pourra présenter une seconde candidature à l'accès santé via une L.AS après avoir validé les ECTS requis.

Article 8 : Césure en cours de PASS

Un étudiant inscrit en PASS et ayant obtenu un semestre ou une année de césure épuise automatiquement une possibilité de candidature aux filières MMOP et/ou K. A l'issue de son année de césure, l'étudiant peut se réinscrire en PASS. Il bénéficie alors d'une seconde et dernière chance lors de son année.

TITRE V – Dispositions finales

Article 9 : Voies de recours

Les délibérations du jury peuvent faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président du jury (recours gracieux) ou du Président de l'Université de Tours (recours hiérarchique) dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. Elles peuvent être également contestées dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats.

Article 10 : Révisions M3C

En cas de consignes ministérielles exceptionnelles rendant inapplicables une ou plusieurs dispositions des présentes modalités de contrôle des connaissances et des compétences, au cours de l'année universitaire, au moins un représentant des filières disciplinaires devra être impliqué dans les adaptations des modalités d'examens.

Annexe I
Maquette PASS - année universitaire 2023-2024

PASS - Année 2023-24							
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 1 (S1)							
Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments	9	9		74 h	6 h		
			Physiologie générale	35 h			
			Biophysique	19 h	3 h		
			Initiation aux médicaments	20 h	3 h		
Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant	9	9		70 h	12 h		
			Chimie	27 h	4 h 30		
			Biochimie	30 h	3 h		
			Physico-chimie	13 h	4 h 30		
Module 3 - Module de l'option disciplinaire	8	8		maximum 80 h CM +/- ED à la discrétion des options du PASS			
PASS - Option Chimie			Chimie 1				
PASS - Option Droit			Droit 1				
PASS - Option Economie			Macroéconomie et Microéconomie 1				
PASS - Option Mathématiques			Mathématiques 1				
PASS - Option Physique			Physique 1				
PASS - Option Sciences de la Vie			Adaptation et évolution 1				
PASS - Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives			STAPS 1				
Module 4 : Anglais, Santé et Société	4	4		28 h	8 h en e-learning		
			Anglais	2 h	8 h en e-learning		
			Santé Publique	12 h			
			Découverte des métiers de la santé / Organisation du système de santé	10 h			
			Préparation aux oraux 1	4 h			
Total S1	30	30		252 h	26 h		278 h

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 2 (S2)							
Module 5 - Filière(s) MMOPK	9	9		78 h			
		4	EP 1 Tronc commun :	50 h			
			Embryologie				
			Anatomie générale				
			Psychologie médicale et éthique				
			Initiation à l'imagerie médicale				
		5	EP 2 Spécificité de filière au choix de l'étudiant :	25 h			
			<i>Médecine</i>	25 h			
			<i>Maïeutique</i>	25 h			
			<i>Odontologie</i>	25 h			
			<i>Pharmacie</i>	25 h			
			<i>Kinésithérapie</i>	25 h			
			Préparation aux oraux 2	3 h			
Module 6 - La Cellule et les tissus	9	9		68 h			
			Biologie cellulaire	36 h			
			Histologie	15 h			
			Biologie de la reproduction	7 h			
			Génétique	10 h			
Module 7 - Module de l'option disciplinaire	8	8		maximum 80 h CM +/- ED à la discrétion des options du PASS			
PASS - Option Chimie			Chimie 2				
PASS - Option Droit			Droit 2				
PASS - Option Economie			Macroéconomie et Microéconomie 2				
PASS - Option Mathématiques			Mathématiques 2				
PASS - Option Physique			Physique 2				
PASS - Option Sciences de la Vie			Module Adaptation et évolution 2				
1 module au choix			OU Module "Biologie expérimentale : bases et applications"				
PASS - Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives			STAPS 2				
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives	4	4		34 h	4 h 30		
			Biostatistiques	24 h	4 h 30		
			Philosophie des Sciences	10 h			
Total S2	30	30		260 h	4 h 30		264 h 30
Total année (S1+S2)	60	60		512 h	30 h 30		542 h 30

Annexe II
Modalités de contrôle de connaissances et compétences (M3C) PASS
Année universitaire 2023 - 2024

Modalité de contrôle des connaissances et compétences PASS - ADMISSION - Année 2023-24

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve - E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présenciel - QD : quitus distanciel

MODULES Détailer éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES				Coefficient					
		Session 1			Session de rattrapage			Session 1		Session de rattrapage		Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie	
		Type contrôle	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée						
Semestre 1	30																
Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments	9	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9	
<i>Physiologie générale</i>																	
<i>Biophysique</i>																	
<i>Initiation aux médicaments</i>																	
Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant	9	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9	
<i>Chimie</i>																	
<i>Biochimie</i>																	
<i>Physico-chimie</i>																	
Module 3 - Module de l'option disciplinaire	8	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8	
<i>Cours des UFR partenaires - cours en distanciel</i>																	
Module 4 : Anglais, Santé et Société	4	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	4	4	4	4	4	
<i>Anglais</i>																	
<i>Santé Publique</i>																	
<i>Découverte des métiers de la santé & organisation système</i>																	
Semestre 2	30																
Module 5 - Filière(s) MMOPK	9																
EP 1 Tronc commun	4	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	4	4	4	4	4	
<i>Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale</i>																	
EP 2 Spécificité(s) de filière au choix de l'étudiant	5																
<i>Médecine</i>		ET	45 min	E	ET	45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
<i>Maïeutique</i>		ET	45 min	E	ET	45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
<i>Odontologie</i>		ET	45 min	E	ET	45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
<i>Pharmacie</i>		ET	45 min	E	ET	45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
<i>Kinésithérapie</i>		ET	45 min	E	ET	45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
Module 6 - La Cellule et les tissus	9	ET	1h30	ET	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9	
<i>Biologie cellulaire</i>																	
<i>Histologie</i>																	
<i>Biologie de la reproduction</i>																	
<i>Génétique</i>																	
Module 7 - Module de l'option disciplinaire	8		1h30			1h30			1h30		1h30	8	8	8	8	8	
<i>Cours des UFR partenaires - cours en distanciel</i>																	
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives	4	ET	2h30	E	ET	2h30	E	E	2h30	E	2h30	4	4	4	4	4	
<i>Biostatistiques</i>																	
<i>Philosophie des Sciences</i>																	

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences PASS - ADMISSIBILITE

MODULES	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
Oral	O		
<i>Préparation aux oraux</i>			
<i>Score des oraux</i>		0h20	0.3
Ecrit	E		
<i>Score des écrits</i>			0.7

Annexe III
Régime Spécial d'Etudes
pour les Sportifs de Haut Niveau inscrits en PASS ou en L.AS 1, 2 ou 3

L'étudiant bénéficiant d'un statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) vue par la commission Universitaire du Sport de Haut Niveau par l'université de Tours ou d'Orléans peut bénéficier d'aménagement pour obtenir son année de PASS ou L.AS en 2 ans en fonction du sport pratiqué. La première année d'aménagement est appelée « N », la 2^e année « N+1 ». Cet aménagement SHN mis en place l'année N se poursuit l'année N+1, même si l'étudiant perd son statut de SHN, l'année N+1.

L'étudiant devra formuler, par courriel, le souhait de bénéficier de ce Régime Spécial d'Etudes pour les sportifs de Haut Niveau. Cette demande devra parvenir au service de la scolarité de l'UFR d'inscription au plus tard le lundi 16 octobre 2023. Un plan de formation individualisé sera établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique de sa formation afin de définir l'aménagement spécifique choisi parmi les modalités énoncées ci-après. Une copie de ce contrat pédagogique signé par l'étudiant sera adressée par la scolarité de l'UFR d'inscription à la scolarité de Médecine de Tours.

• **Aménagement spécifique pour les étudiants SHN en PASS ou L.AS (1, 2 ou 3) :**

Plusieurs types d'aménagements spécifiques peuvent être proposés pour permettre à l'étudiant SHN d'étaler ses études. Il pourra ainsi présenter sa candidature aux épreuves classantes MMOP et/ou K uniquement lors de son année N+1 de PASS ou de L.AS. Le calcul de rang de classement sera établi par semestre aménagé. Les aménagements possibles au choix :

- **Soit l'étudiant inscrit en PASS ou en L.AS** valide un semestre par année au choix de l'étudiant en fonction de sa saison sportive :

- le semestre impair de la première année N et le semestre pair l'année suivante N+1
- le semestre pair de la première année N et le semestre impair de l'année suivante N+1

- **Soit l'étudiant inscrit en PASS** valide quatre modules par année au choix de l'étudiant :

- 3 modules au semestre 1 et 1 module au semestre 2 la première année et 1 module au semestre 1 et 3 modules au semestre 2 la deuxième année ;
- 1 module au semestre 1 et 3 modules au semestre 2 la première année et 3 modules au semestre 1 et 1 module au semestre 2 la deuxième année ;
- 2 modules au semestre 1 et 2 modules au semestre 2 la première année et 2 modules au semestre 1 et 2 modules au semestre 2 la deuxième année.

- **Soit l'étudiant inscrit en L.AS** valide au choix un unique module santé (M3 ou M7) par année.

En cas d'absence aux épreuves écrites et/ou orales, pour raison de compétitions, aucune session spéciale d'examens ne sera mise en place.

UNIVERSITE DE TOURS
MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DES LICENCES ACCES SANTE (L.AS)

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1 et R.631-1 et suivants ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU le décret n°2023-537 du 29 juin 2023 portant l'adaptation des dispositions relatives à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2023-24 autorisant les établissements à reporter les places non pourvues mentionnées au I de l'article R.631-1 du code de l'éducation ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, modifié par l'arrêté du 29 juin 2023 ;
- VU la délibération n°2023-008 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 21 septembre 2023 de l'université de Tours approuvant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la licence accès santé (L.AS) ;

TITRE I - Préinscription

Article 1 : Préinscription

Pour la **L.AS 1** les candidats doivent effectuer une préinscription sur le site « Parcoursup » en choisissant l'option « santé » dans les licences disciplinaires suivantes :

Pour l'université de Tours :

- Licence chimie option santé
- Licence économie option santé
- Licence mathématiques option santé
- Licence sciences de la vie option santé

Pour l'université d'Orléans :

- Licence chimie option santé
- Licence droit option santé
- Licence économie-gestion option santé
- Licence géographie option santé
- Licence mathématiques option santé
- Licence physique option santé
- Licence sciences de la vie option santé
- Licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) option santé

Pour les **L.AS2 et 3**, l'inscription se fait auprès des licences disciplinaires :

Pour l'université de Tours :

- Licence chimie option santé,
- Licence économie option santé
- Licence mathématiques option santé
- Licence psychologie option santé
- Licence sciences de la vie option santé

Pour l'université d'Orléans :

- Licence chimie option santé
- Licence droit option santé
- Licence économie-gestion option santé
- Licence géographie option santé
- Licence informatique option santé
- Licence mathématiques option santé
- Licence physique option santé
- Licence sciences de la vie option santé
- Licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) optionsanté :
 - Mention Activité physique adaptée santé
 - Mention Management du sport
 - Mention Education-motricité
 - Mention entraînement sportif

Titre II - Le déroulement de l'année

Article 2 : Inscriptions en L.AS

1. Inscription administrative

Les étudiants s'inscrivent dans l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) ou le collégium de la licence disciplinaire choisie.

Tous les étudiants inscrits en Licence Accès Santé (L.AS) sont répartis en 2 groupes de parcours :

- **L.AS 1**
- **L.AS 2/3**

Pour information, il existe un troisième groupe de parcours permettant d'accéder aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK) : le Parcours d'Accès Spécifique Santé (**PASS**).

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOP et/ou K. Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations au titre desquelles le candidat a déposé un dossier de candidature.

Il ne peut présenter sa candidature que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

Les demandes d'annulation d'inscription en L.AS doivent être formulées par courriel ou courrier et parvenir au service de la scolarité de l'UFR d'inscription avant le 13 octobre 2023. Un accusé de réception sera envoyé à l'étudiant.

En cas de renoncement à la poursuite en L.AS, l'étudiant sera désinscrit administrativement de sa L.AS et se verra proposer prioritairement une poursuite d'études dans le parcours de sa licence disciplinaire hors santé.

Tout candidat ayant réalisé une année de PASS ou de L.AS1 antérieure sans valider son année ou ayant échoué à une tentative d'entrée dans une formation MMOP et/ou K, ne peut redoubler ni en PASS ni en L.AS1. Un étudiant de L.AS 2 ou 3 ne peut pas redoubler en L.AS d'une même discipline ou mention.

Il peut présenter une seconde fois sa candidature pour une admission dans ces formations à condition qu'il ait validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature, soit au total 120 ECTS en L.AS 2 ou 180 ECTS en L.AS 3. Lorsque la seconde et dernière tentative intervient en Master, le classement se fait en fonction des résultats de sa troisième année de licence.

La condition requise de validation des 60 crédits ECTS supplémentaires lors de la seconde candidature ne s'applique pas aux étudiants ayant déjà préalablement validé 180 crédits ECTS.

Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle de l'étudiant peut être accordée par le président de l'université d'inscription (Tours ou Orléans) sur proposition du ou des directeurs des composantes concernées. Une dérogation à l'exigence de validation de 60 crédits ECTS supplémentaires peut être accordée dans les mêmes conditions. Ces dérogations sont accordées chaque année dans la limite de 8 % du nombre total de places offertes pour l'accès dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

2. Choix de filières MMOP et/ou K

L'étudiant, en fonction de son projet professionnel, doit effectuer son ou ses choix de filière(s) à une ou maximum deux filières MMOP et/ou à la filière kinésithérapie entre le mercredi 31 janvier 2024 et le mercredi 28 février 2024.

Ce choix ne vaut pas candidature. Il permettra à l'étudiant de se présenter aux examens de filières (EP2) de la première session du second semestre

Ce choix est définitif.

L'absence de tout choix de filière, dans le respect du calendrier vaut renonciation à toute admission dans une formation MMOP ou K.

Les listes anonymisées des inscrits aux différentes filières seront affichées et mises en ligne sur le site accés-santé.univ-tours.fr à l'issue de la période d'inscription. Les étudiants devront alors vérifier leur(s) inscription(s) et avertir dans un délai de trois jours ouvrés le service de la scolarité de l'UFR de médecine de l'université de Tours en cas d'erreur matérielle. A l'issue de cette procédure, les listes des inscrits aux différentes filières seront définitives et mises en ligne sur le site internet de l'université.

Article 3 : Déroulement de la formation et des épreuves

1. La formation

Les enseignements des modules Santé sont dispensés au cours des deux semestres et peuvent varier en fonction des licences disciplinaires :

- Semestre 1, 3 ou 5 : Le contenu du module Santé est différent pour les « L.AS biologie » et pour les autres « L.AS ». Le classement des licences au sein des disciplines dites « biologie » ou « non biologie » est détaillé dans les tableaux figurant en annexe.
- Semestre 2, 4 ou 6 : Module Santé (tronc commun et une ou deux filières MMOP et/ou la filière kinésithérapie au choix de l'étudiant).

Ces enseignements des modules Santé peuvent être totalement ou partiellement intégrés dans la formation. La présentation de ces enseignements des modules santé est décrite dans les tableaux figurant en annexe.

Les étudiants ayant un statut de sportif de haut niveau accordé selon la procédure en vigueur et vu par la Commission universitaire du Sport de haut niveau de l'université de Tours ou d'Orléans peuvent bénéficier d'aménagements des études en santé sur 2 ans (voir annexe III). Ces étudiants peuvent déposer leur dossier de candidature aux filières MMOP et/ou K uniquement lors de la deuxième année aménagée.

2. Les épreuves d'examens des modules santé

Les épreuves d'examens des modules santé sont constituées de questionnaires à choix multiple/questionnaires à choix simple (QCM/QCS) et sont programmées à la fin de chaque semestre.

Deux sessions d'examens sont organisées par semestre d'enseignement. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année en 1ère session, une seconde session est organisée, sans possibilité de candidater à l'accès en 2ème année d'études de santé. L'étudiant ne pourra présenter qu'une seule filière santé (MMOP ou K) à la seconde session. Le choix de cette filière devra être communiqué à la scolarité de l'UFR de médecine selon les modalités et le calendrier arrêtés par le Président de l'université.

Le planning des épreuves sera publié sur le site internet Accès Santé de l'université de Tours. Il comportera l'heure, la durée et le lieu des épreuves. Aucune convocation ne sera envoyée par mail aux étudiants.

Le déroulement des épreuves est conforme au règlement des études et des examens de l'université d'inscription en vigueur.

Dispositions particulières :

- Tout étudiant arrivant après ouverture des sujets des épreuves écrites de santé ne peut composer.
- Toute absence justifiée ou non à une ou des épreuves écrites ou orales de santé n'autorise pas l'étudiant à présenter sa candidature à l'entrée des études de santé.
- Toute remarque ou observation concernant les sujets et le déroulement des épreuves d'examens des modules santé doit être formulée par courriel dans les 48 heures suivant l'épreuve au président du jury du PASS/L.AS. Les candidats doivent rester disponibles jusqu'à la date de proclamation des résultats en cas de report ou d'annulation d'une ou des épreuves.

Article 4 : Compensation – capitalisation - validation de l'année

Un module/unité d'enseignement (UE) est acquis.e dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le/la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il/elle est alors définitivement acquis(e) et capitalisé(e), sans possibilité de s'y réinscrire, à l'exception de l'élément pédagogique 2 (EP2) des filières santé MMOP et/ou K (second semestre). Même s'il a validé cet EP, l'étudiant peut se présenter à l'examen lors d'une tentative ultérieure, ce qui implique alors la non-conservation de la note obtenue antérieurement.

L'acquisition du module/de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'année universitaire est validée selon les M3C de la licence disciplinaire.

Pour les étudiants qui ont réalisé plusieurs choix de filière (EP2) conformément au 2 de l'article 2 du titre II du présent document, la meilleure des deux ou trois notes est prise en compte pour le calcul de la moyenne de l'année.

Une seconde session est organisée en vue d'une validation d'année en fonction des modalités de contrôles de connaissances et compétences de chacune des formations de L.AS.

Article 5 : Jury d'année de la licence disciplinaire

Un jury d'année, dont la composition est arrêtée par le Président de l'université, se réunit à l'issue de chacun des semestres en vue d'examiner les notes.

À l'issue du premier semestre, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Les résultats sont communiqués à l'étudiant soit par relevé de notes avec la mention « Résultat provisoire avant délibérations » en filigrane soit sur le site internet dédié.

Aucun classement n'est réalisé, ni communiqué à l'issue des résultats du 1^e semestre.

À l'issue du second semestre, le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

Titre III - L'accès en deuxième année des filières MMOP et K

Article 6 : Les premier et second groupes d'épreuves d'admission

Deux groupes d'épreuves sont organisés pour l'accès en deuxième année des filières MMOP et/ou K. Les épreuves du premier groupe sont constituées des épreuves des modules/UE des licences disciplinaires et des épreuves des modules Santé. Les modalités d'organisation des examens figurent en annexe du présent document. Les épreuves du second groupe sont constituées d'épreuves orales réservées aux seuls candidats inscrits sur la ou les listes d'admissibilité des filières MMOP et/ou K.

1. Les résultats à l'issue du premier groupe d'épreuves d'admission

a. Candidature aux formations MMOP et/ou K

À l'issue des résultats du premier groupe d'épreuves, l'étudiant qui remplit les conditions prévues au 1.b. de l'article 6 dépose, s'il le souhaite, une candidature à une ou maximum deux filières MMOP et/ou K. Le non-dépôt d'une candidature dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université vaut renonciation à toute admission dans une formation MMOP ou K. En conséquence, aucune candidature ne lui sera décomptée.

b. Conditions d'admission directe en deuxième année des filières MMOP et/ou K, et d'admissibilité au second groupe d'épreuves

Pour être classés dans une filière de santé, les candidats doivent avoir validé :

- 1) leur année de L.AS en première session,
- 2) l'EP de filière (EP2 du M7),
- 3) 10 ECTS au minimum dans les modules santé (M3 et M7) sans possibilité de cumul des ECTS de plusieurs EP de filière (EP2 du M7). Ces ECTS peuvent être validés par compensation des notes entre les modules M3 et l'EP 2 du M7.

L'étudiant de L.AS2/3 n'ayant effectué ni PASS ni L.AS précédemment doit obligatoirement se présenter aux deux modules santé M3 et M7.

La validation d'une année de PASS antérieure donne l'équivalence des 10 ECTS Santé et dispense l'étudiant du suivi des modules santé. L'étudiant n'ayant pas validé son année de PASS peut avoir acquis ces ECTS Santé dans les modules M1, M2, M5 et M6 des universités de la Région Centre-Val de Loire. Pour les étudiants hors Région, cette validation des 10 ECTS Santé doit être vérifiée selon la procédure décrite ci-dessous.

Pour les étudiants de L.AS2/3, les modules santé peuvent avoir été validés en tout ou partie dans le cursus antérieur. Tout étudiant en L.AS2/3 et en 2^e tentative « Accès santé » est dispensé de se présenter à l'EP1 du Module M7, même si l'EP1 n'était pas validé antérieurement, quelle que soit son université d'origine.

Un étudiant ayant déjà validé l'EP2 de filière peut choisir de se présenter à l'examen lors d'une tentative ultérieure. Cette candidature à la filière implique la non-conservation de la note obtenue antérieurement. Tout étudiant ayant réalisé un PASS ou une L.AS dans une université hors Région Centre-Val de Loire doit impérativement se présenter et valider l'EP2 de filière MMOP et/ou K de la Région Centre-Val de Loire.

Les demandes de validation pédagogique devront être adressées pour vérification auprès des responsables coordinateurs pédagogiques L.AS et/ou des responsables pédagogiques PASS de chaque université. Une décision pédagogique sera adressée aux étudiants avant le 13 octobre 2023.

1 – L.AS1

Pour chaque filière MMOP et/ou K, les étudiants sont classés dans le groupe de parcours L.AS1 grâce à un score calculé sur 700 points, ce score est obtenu comme la somme des deux notes suivantes :

- La somme des notes des modules 3 et 7 ramenée sur 350 points : $(M3+M7 \text{ avec EP filière}) * 8.75$
- Le rang de classement de l'étudiant dans sa L.AS1 ramené sur 350 points par la formule suivante où N est l'effectif des étudiants ayant validé l'année de leur L.AS 1 et R le rang de l'étudiant parmi ces N étudiants : $350*(N+1-R)/N$.

En cas d'égalité, la note obtenue à l'EP2 de filière prime. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette première condition, la note obtenue au module santé du premier semestre (M3) prime.

2 – L.AS2/3

Pour chaque filière MMOP et/ou K les étudiants sont classés dans le groupe de parcours L.AS2/3 grâce à un score calculé sur 700 points, ce score est obtenu comme la somme des deux notes suivantes :

- La note obtenue à l'EP2 (note de filière) ramenée sur 275 points : $(\text{note EP2})*13.75$.
- Le rang de classement de l'étudiant dans sa licence de rattachement ou d'un parcours de cette licence (parcours Biologie-Santé dans la L3 Sciences de la vie de l'université de Tours et le parcours Biotechnologie Biologie Moléculaire et Cellulaire de la L2 et L3 Sciences de la vie de l'université d'Orléans) ramené sur 425 points par la formule suivante où N est l'effectif des admis en première session et R le rang de l'étudiant parmi ces N étudiants : $425*(N+1-R)/N$.

En cas d'égalité, la note obtenue à l'EP2 de filière prime. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette première condition, la note obtenue au module santé de premier semestre (M3) prime.

c. Procédure d'admission directe en deuxième année des filières MMOP et K, et d'admissibilité au second groupe d'épreuves

À l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury d'admission tel que défini au C du 2 de l'article 6 établit une liste de classement des étudiants par filière MMOP et/ou K, soit 5 classements, et par groupe de parcours, sur la base des scores calculés dans chacun des groupes de parcours.

Pour chacune des filières MMOP et K, le jury d'admission fixe le score minimal (sur 700 points) permettant une admission directe dans les formations MMOPK. Ce score peut être différent pour chaque filière MMOP et K. Conformément à l'article 11, II de l'arrêté du 4 novembre 2019, le pourcentage d'admis directs à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves ne pourra excéder 50% du nombre de places offertes par groupe de parcours et pour chacune des formations MMOP et K. L'étudiant remplissant cette condition est dit ADDI (**AD**mis **DI**rect).

Pour chacune des filières MMOP et/ou K, le jury d'admission fixe également le score minimal autorisant les candidats à se présenter au second groupe d'épreuves. L'étudiant remplissant cette condition est dit AU2G (**AU**torisé à se présenter au **2**^{ème} **G**roupe d'épreuves).

À l'issue de la publication de ses résultats, le candidat admis direct (ADDI), dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université et au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, doit :

- Confirmer l'acceptation de son admission en précisant, lorsque son nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOP ou K définitivement choisie sous peine de perdre le bénéfice de cette admission, et ce même si une seule filière est concernée. Cette acceptation vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves pour l'accès aux autres formations non obtenues au titre des épreuves du premier groupe.
- Prioriser également leur choix d'affectation dans les universités d'accueil pour les filières de médecine et d'odontologie.

Ces choix sont transmis à la scolarité de médecine de l'université de Tours par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt.

L'absence de réponse d'un étudiant vaut renonciation à toute admission dans une formation MMOP ou K. Tout choix est définitif 8 jours avant le début des épreuves du second groupe.

Les étudiants sont affectés dans une filière de santé en fonction de leurs choix et de leurs différents classements. Pour les filières de médecine et d'odontologie, le choix de l'université d'accueil pour la poursuite d'études en 2^e année s'effectue par ordre de mérite parmi les étudiants affectés dans la filière concernée.

Un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation MMOP et/ou K à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations à laquelle ou auxquelles il a candidaté. Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves.

2. Les épreuves et résultats à l'issue du second groupe d'épreuves d'admission

a. Les épreuves du second groupe

Le second groupe d'épreuves est constitué de trois épreuves orales différentes d'une durée totale de 20 minutes :

- Oral 1 « analyse critique » d'une durée de 5 minutes, avec 10 minutes de préparation ;
- Oral 2 « analyse d'un texte et raisonnement » d'une durée de 10 minutes avec 15 minutes de préparation ;
- Oral 3 « analyse d'une iconographie » d'une durée de 5 minutes sans préparation au préalable.

Les épreuves ont pour objectif d'évaluer notamment les compétences d'analyse, d'observation et de synthèse des informations, d'argumentation, de raisonnement critique, de communication verbale et non verbale, la clarté et pertinence du discours, ainsi que d'évaluer les compétences relationnelles.

Pour chaque étudiant, une formation de préparation aux oraux est prévue tout au long de l'année. Une

dernière période de préparation sera proposée en juin spécifiquement pour les étudiants autorisés à se présenter au second groupe d'épreuves (AU2G).

Chacune de ces trois épreuves est évaluée par au moins 2 examinateurs choisis parmi les membres du jury ou les examinateurs adjoints mentionnés à l'article R. 631-1-2 du code de l'éducation. Chaque groupe d'examineurs doit comprendre au moins un examinateur ou un examinateur adjoint extérieur aux universités de Tours et d'Orléans conformément à l'article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Ces épreuves sont identiques pour les différents groupes de parcours et sont communes à toutes les filières MMOP et/ou K. Un étudiant, inscrit à plusieurs filières, ne se présentera qu'une seule fois aux épreuves de second groupe.

Les coefficients des trois épreuves orales sont identiques. Chaque épreuve est notée sur 20. Le score d'oral est obtenu en ramenant la moyenne des trois notes sur 300 : $((\text{oral 1} + \text{oral 2} + \text{oral 3}) * 5)$

Les épreuves ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai minimum de 15 jours après publication des listes des résultats du premier groupe d'épreuves. Durant cette période, les candidats se présentant au second groupe d'épreuves pourront suivre un enseignement spécifique les préparant aux oraux. Les informations ainsi qu'une préparation concernant la nature et le déroulé des épreuves du second groupe seront communiquées aux étudiants après les examens du premier semestre.

Tout étudiant en retard aux épreuves du second groupe ne peut participer à ces épreuves.

b. L'admission définitive à l'issue du second groupe d'épreuves.

Par groupe de parcours et par filière, un rang de classement est établi en calculant un score final sur 1000, qui comprend le score des épreuves du premier groupe sur 700 et le score des épreuves du second groupe sur 300.

En cas d'égalité, le rang de classement dans la filière santé et dans le groupe de parcours pour les épreuves du premier groupe prime. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette première condition, la note de filière (EP2) prime. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette seconde condition, le rang de classement dans la filière et dans le groupe de parcours pour les épreuves du second groupe prime.

À l'issue de ces épreuves, le jury établit par ordre de mérite, pour chacune des filières MMOP ou K et en fonction des capacités d'accueil santé votées par les instances compétentes des universités de Tours et d'Orléans, un classement des étudiants qui peuvent être soit « **ADmis Avant Choix (ADAC)** », soit inscrit sur « **Liste Complémentaire (LC)** », soit « **Non Autorisé à être CLassé (NACL)** ». Le jury d'admission fixe, pour chaque filière, le score minimal permettant aux candidats d'être inscrits sur liste principale et liste complémentaire. A défaut, les candidats sont considérés comme NACL.

Ces classements sont publiés sur le site internet <https://acces-sante.univ-tours.fr/>.

La procédure d'admission se fait dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université.

Au plus tard huit jours après la publication des résultats, les étudiants doivent :

- Confirmer l'acceptation de leur admission potentielle,
- Ordonner les filières pour lesquelles ils sont « admis avant choix » ou « liste complémentaire », et ce même si une seule filière est concernée ;
- Prioriser également leur choix d'affectation dans les universités d'accueil pour les filières de médecine et d'odontologie.

Ces choix sont transmis à la scolarité de médecine de l'université de Tours par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt.

L'absence de réponse d'un étudiant vaut renonciation à toute admission dans une formation MMOP ou K. Tout choix est définitif 8 jours après la publication des résultats.

Les étudiants sont affectés dans une filière de santé en fonction de leurs choix et de leurs différents classements. Pour les filières de médecine et d'odontologie, le choix de l'université d'accueil pour la poursuite d'études en 2^e année s'effectue par ordre de mérite parmi les étudiants affectés dans la filière concernée.

c. Le jury d'admission PASS.L.AS

Le jury d'admission est commun pour les 3 groupes de parcours L.AS 1, LAS 2/3 et PASS. Le président du jury et les membres sont désignés par le président de l'université sur proposition des directeurs des cinq composantes santé. Le jury comporte au moins huit membres. Au moins deux des membres du jury doivent être extérieurs à l'université.

Le jury d'admission comprend :

1° Au moins cinq enseignants représentant chacune des formations (MMOP et K). Ces enseignants sont désignés sur proposition du ou des directeurs des unités de formation et de recherche ou de la structure de formation de sage-femme concernées. Le président du jury est désigné parmi ces cinq membres.

2° Au moins trois autres membres dont au moins un enseignant d'une discipline autre que celles de santé et une personnalité qualifiée extérieure à l'université.

En cas de défaillance d'un membre de jury, le président de l'université procède à son remplacement dans le respect des dispositions ci-dessus.

En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

Titre IV : Poursuite d'études et réorientation

Article 7 : Poursuite d'études et réorientation

- **Si l'étudiant valide son année de L.AS :**
 - o Il est admis en deuxième ou troisième année dans la filière MMOP ou K choisie, selon les conditions définies précédemment.
 - o Sinon, il peut :
 - Accéder de droit à l'année supérieure de la formation disciplinaire initialement suivie sans ou avec l'option « Accès santé » (L2 ou L.AS2 si l'étudiant était inscrit en L.AS1, L3 ou L.AS3 si l'étudiant était inscrit en L.AS2) afin de candidater, en cas d'inscription en option "Accès santé" de nouveau aux formations MMOP et K en respectant le nombre de candidatures possibles.
 - Se réorienter vers une licence disciplinaire différente sous réserve de validation d'acquis ou candidater en master dans le cas d'un étudiant inscrit en L.AS3, selon les modalités en vigueur.
- **Si l'étudiant ne valide pas son année**, le redoublement n'est possible ni en L.AS ni en PASS. L'étudiant s'inscrit dans une licence disciplinaire, il pourra présenter une seconde candidature via une L.AS après avoir validé les ECTS requis.

Titre V : Dispositions finales

Article 8 : Voies de recours

Les délibérations du jury peuvent faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président du jury (recours gracieux) ou du président de l'université de Tours (recours hiérarchique) dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. Elles peuvent être également contestées dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats.

Article 9 : Révisions M3C

En cas de consignes ministérielles exceptionnelles rendant inapplicables une ou plusieurs dispositions des présentes modalités de contrôle des connaissances et des compétences, au cours de l'année universitaire, au moins un représentant des filières disciplinaires devra être impliqué dans les adaptations des modalités d'examens.

Annexe I

Maquette option Santé pour les étudiants en L.AS1 - Année universitaire 2023-2024

Modules santé pour les L.AS 1 - Année 2023-24							
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 1 (S1)							
Option santé - L.AS 1 Biologie	8	8		80 h	3 h		83 h
<i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la vie -Tours et Orléans</i>			Initiation aux médicaments	20 h	3 h		23 h
<i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i>			Physiologie	35 h			35 h
			Philosophie des sciences / Données d'évidence : production et interprétations	21 h			21 h
			Santé publique / Présentation des métiers de la santé/ Organisation du système de santé *				
			Préparation aux oraux 1	4 h			4 h
Option santé - L.AS 1 non Biologie							
	8	8		81 h	3 h		84 h
<i>Etudiants en LAS1 Mathématiques / Economie - Tours et Orléans</i>			Biologie Cellulaire / Histologie / Biologie de la reproduction / Génétique	20 h			20 h
<i>Etudiants en LAS1 Chimie - Tours</i>			Biochimie / Biophysique / Chimie	24 h			24 h
<i>Etudiants en LAS1 Physique / STAPS /Géographie / Droit - Orléans</i>			Initiation aux médicaments / Physiologie	17 h	3 h		20 h
			Santé publique / Présentation des métiers de la santé/ Organisation du système de santé *	16 h			16 h
			Préparation aux oraux 1	4 h			4 h
Total S1	8 / 8	8 / 8		80 h / 81 h	3 h / 3 h		83 h / 84 h
* Cours commun PASS et L.AS							
Semestre 2 (S2)							
Option santé - L.AS 1 Biologie**	8	8		78 h à 128 h			78 h à 128 h
<i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la vie -Tours et Orléans</i>	3	3	EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	50 h			50 h
<i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i>	5	5	EP 2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maïeutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Option santé - L.AS 1 non Biologie**	3	3	EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	50 h			50 h
<i>Etudiants en LAS1 Mathématiques / Economie - Tours et Orléans</i>	5	5	EP2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
<i>Etudiants en LAS1 Chimie - Tours</i>			Médecine	25 h			25 h
<i>Etudiants en LAS1 Physique / STAPS /Géographie / Droit - Orléans</i>			Maïeutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Total S2	8 / 8	8 / 8		78 h à 128 h			78 h à 128 h
Total année (S1+S2)	16/16	16		158 h à 209 h	3 h		161 h à 212 h
** Module identique au M5 des étudiants de PASS							

Annexe I

Maquette option Santé pour les étudiants en L.AS2/3 - Année universitaire 2023-2024

Modules santé pour les L.AS 2/ 3 - Année 2023-24							
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 3 ou 5							
Option santé - L.AS 2/3 Biologie	8	En fonction des crédits des licences		45 h	3 h		48 h
Etudiants en L.AS 2 SV			Initiation aux médicaments	20 h	3 h		23 h
Etudiants en L.AS 3 SV			Philosophie des sciences / Données d'évidence : production et interprétations	21 h			21 h
			Santé publique / Présentation des métiers de la santé & Organisation du système de santé *				
			Préparation aux oraux 1	4 h			4 h
Options santé - L.AS 2/3 non Biologie	8	En fonction des crédits des licences		81h	3 h		84 h
Etudiants en L.AS 2 Chimie/ Droit / Economie/ Informatique / Mathématiques/			Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique	20 h			20 h
Physique/ Psychologie/ Géographie /			Biochimie / Biophysique / Chimie	24 h			24 h
Etudiants en L.AS 3 Chimie/ Droit / Economie/ Informatique / Mathématiques/			Initiation aux médicaments / Physiologie	17 h	3 h		20 h
Physique/ Psychologie/ Géographie / STAPS			Santé publique / Présentation aux métiers de la santé & Organisation du système de santé *	16 h			16 h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Total S1	8 / 8			45 h / 81 h	3 h		48 h / 84 h
* Cours commun à toutes les L.AS							
Semestre 4 ou 6							
Option santé - L.AS 2 Biologie et non Biologie et LAS 3 non Biologie**	8	En fonction des crédits des licences		78 h à 128 h			78 h à 128 h
Etudiants en L.AS 2 Chimie/ Droit / Economie/ Informatique / Mathématiques/	3/QD#		EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique Imagerie)	50 h			50 h
Physique/ Psychologie/ Géographie / STAPS/ SV	5		EP2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maïeutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Option santé - L.AS 3 Biologie**	5		En fonction des crédits des licences		78 h à 128 h		
Etudiants en L.AS 3 Biologie	QD#	EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique , Imagerie)		50 h			50 h
	5	EP2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant		25 h			25 h
		Médecine		25 h			25 h
		Maïeutique		25 h			25 h
		Odontologie		25 h			25 h
		Pharmacie		25 h			25 h
		Kinésithérapie		25 h			25 h
		Préparation aux oraux 2		3 h			3 h
Total S2	8 / 5			78 h à 128 h			78 h à 128 h
Total année (S1+S2)	16 / 13			123 h à 209 h	3 h		126 h à 212 h

** Module identique au M5 des étudiants de PASS

QD pour les étudiants L.AS2/3 en 2e tentative

Annexe II

Modalités de contrôle de connaissances et compétences (M3C) L.AS - Année universitaire 2023 - 2024

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences L.AS - option Santé - Année 2023-24 :																		
Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QD : quibus distanciel																		
MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES				Coefficient				
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1		Session de rattrapage						
		Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée	Médecine	Maieutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie
Semestre 1																		
Option santé - L.AS Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la Vie - Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i> <i>Initiation aux médicaments</i> <i>Physiologie</i> <i>Philosophie des sciences et données d'évidence</i> <i>Présentation aux métiers de la santé*/ Santé publique</i>	8	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8
Option santé - L.AS non Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie / Economie / Mathématiques / Géographie / Physique / Droit / STAPS</i> <i>Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique</i> <i>Biochimie / Biophysique / Chimie</i> <i>Initiation aux médicaments / Physiologie</i> <i>Présentation aux métiers de la santé*/ Santé publique</i>	8	ET		1h30	E	ET		1h30	E		1h30	E	1h30	8	8	8	8	8
Semestre 2																		
Option santé pour toutes les L.AS	8													8	8	8	8	8
EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	3	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	3	3	3	3	3
EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	5	ET		45 min	E	ET		45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5
Semestre 3 ou 5																		
Option santé - L.AS Biologie <i>Etudiants en L.AS 2/3 Sciences de la vie</i> <i>Initiation aux médicaments</i> <i>Philosophie des sciences et données d'évidence</i> <i>Présentation aux métiers de la santé*/ Santé publique</i>	A la discrétion des L.AS	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	A la discrétion des L.AS				
Option santé - L.AS non Biologie <i>Etudiants en L.AS 2/3 Chimie / Economie / Psychologie / Géographie / Droit / STAPS</i> <i>Etudiants en L.AS 2/3 Physique / Maths / Informatique</i> <i>Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique</i> <i>Biochimie / Biophysique / Chimie</i> <i>Initiation aux médicaments / Physiologie</i> <i>Présentation aux métiers de la santé*/ Santé publique</i>	A la discrétion des L.AS	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	A la discrétion des L.AS				
Semestre 4 ou 6																		
Option santé pour les L.AS 2 Biologie et non Biologie - 1e tentative <i>EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)</i> <i>EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant</i>	A la discrétion des L.AS	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	A la discrétion des L.AS				
Option santé pour les L.AS 2 Biologie et non Biologie - 2e tentative <i>EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)</i> <i>EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant</i>	discrétion des L.AS	QD		QD	QD		QD	QD	QD	QD	QD	QD	QD	A la discrétion des L.AS				
Option santé - L.AS 3 Biologie et non Biologie - 1e tentative <i>LAS3 Biologie : EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)</i> <i>LAS3 non Biologie : EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)</i> <i>EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant</i>	A la discrétion des L.AS	QD		QD	QD		QD	QD	QD	QD	QD	QD	QD	A la discrétion des L.AS				
Option santé - L.AS 3 Biologie et non Biologie - 2e tentative <i>EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)</i> <i>EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant</i>	A la discrétion des L.AS	QD		QD	QD		QD	QD	QD	QD	QD	QD	QD	A la discrétion des L.AS				
Modalité de contrôle des connaissances et des compétences L.AS - ADMISSIBILITE																		
MODULES		Type d'épreuve	Epreuve	Durée	Coefficient													
Oral																		
Préparation aux oraux																		
Score des oraux		O		0h20	0.3													
ECrit																		
Score des écrits					0.7													

Annexe III
Régime Spécial d'Études
pour les Sportifs de Haut Niveau inscrits en PASS ou en LAS 1, 2 ou 3

L'étudiant bénéficiant d'un statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) vu par la commission Universitaire du Sport de Haut Niveau par l'université de Tours ou d'Orléans peut bénéficier d'aménagement pour obtenir son année de PASS ou L.AS en 2 ans en fonction du sport pratiqué. La première année d'aménagement est appelée « N », la 2^e année « N+1 ». Cet aménagement SHN mis en place l'année N se poursuit l'année N+1, même si l'étudiant perd son statut de SHN, l'année N+1.

L'étudiant devra formuler, par courriel, le souhait de bénéficier de ce Régime Spécial d'Études pour les sportifs de Haut Niveau. Cette demande devra parvenir au service de la scolarité de l'UFR d'inscription au plus tard le lundi 16 octobre 2023. Un plan de formation individualisé sera établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique de sa formation afin de définir l'aménagement spécifique choisi parmi les modalités énoncées ci-après. Une copie de ce contrat pédagogique signé par l'étudiant sera adressée par la scolarité de l'UFR d'inscription à la scolarité de Médecine de Tours.

- **Aménagement spécifique pour les étudiants SHN en PASS ou L.AS (1, 2 ou 3) :**

Plusieurs types d'aménagements spécifiques peuvent être proposées pour permettre à l'étudiant SHN d'étaler ses études. Il pourra ainsi présenter sa candidature aux épreuves classantes MMOP et/ou K uniquement lors de son année N+1 de PASS ou de L.AS. Le calcul de rang de classement sera établi par semestre aménagé. Les aménagements possibles au choix :

- **Soit l'étudiant inscrit en PASS ou en L.AS** valide un semestre par année au choix de l'étudiant en fonction de sa saison sportive :

- le semestre impair de la première année N et le semestre pair l'année suivante N+1
- le semestre pair de la première année N et le semestre impair de l'année suivante N+1

- **Soit l'étudiant inscrit en PASS** valide quatre modules par année au choix de l'étudiant :

- 3 modules au semestre 1 et 1 module au semestre 2 la première année et 1 module au semestre 1 et 3 modules au semestre 2 la deuxième année ;
- 1 module au semestre 1 et 3 modules au semestre 2 la première année et 3 modules au semestre 1 et 1 module au semestre 2 la deuxième année ;
- 2 modules au semestre 1 et 2 modules au semestre 2 la première année et 2 modules au semestre 1 et 2 modules au semestre 2 la deuxième année.

- **Soit l'étudiant inscrit en L.AS** valide au choix un unique module santé (M3 ou M7) par année.

En cas d'absence aux épreuves écrites et/ou orales, pour raison de compétitions, aucune session spéciale d'examens ne sera mise en place.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES 2023-2024

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de l'éducation, notamment le livre VI ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue de diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier cycle et du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu les délibérations du Conseil d'U.F.R. dans ses séances du _____

Première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM1 – MM1

La réforme du deuxième cycle des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022.

Dans ce cadre, les étudiants valideront leur deuxième cycle par l'examen dématérialisé national (EDN) qui se tiendra en octobre 2024-2025, par une note de 14/20 sur les items A, par une note supérieure ou égale à 10 pour les ECOS facultaires selon l'organisation décrite ci-dessous. Chaque étudiant pourra participer, après avoir validé son deuxième cycle, à la procédure nationale d'appariement qui prendra en compte les notes des items B de l'EDN, la note aux ECOS nationaux (mai DFASM3) et la note du parcours personnalisé.

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein (validant 20 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes ~~de 12H00~~ réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS). ~~L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au niveau du stage ; cette information lui permet de s'autoévaluer.~~

En DFASM1 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. L'évaluation est réalisée conformément à l'article 15 de l'arrêté du 8 avril 2013 au regard des annexes de ce même arrêté.

TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session, répartie en 3 périodes d'examen et une session de rattrapage en août pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires

La validation facultaire du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOSf $\geq 10/20$, selon un contrôle continu comportant trois ECOSf annuels (un en DFASM1, un en DFASM2 et un en DFASM3), la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOSf au cours du 2^{ème} cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

~~En cas d'absence justifiée aux ECOS de DFASM1, l'étudiant sera noté en DFASM2 à hauteur de 50 % de la note globale.~~

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOSf.

Des ECOS nationaux seront organisés en mai de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Toute absence justifiée à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu, sinon l'étudiant sera déclaré défaillant.

Le passage en DFASM2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE hors enseignements libres (optionnels). Toutes les UE de DFASM1 devront être validées au plus tard à la fin du DFASM2.

Le passage en DFASM3 est autorisé si toutes les UE de DFASM1 et de DFASM2 sont validées à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires (voir tableau en annexe).

Toute absence à deux gardes pendant l'année, entraînera la non-validation de l'UE garde, et pourra impliquer un redoublement.

TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéficiaire reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
 - Les enseignements libres validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Modalités de
Contrôles des Connaissances
et des Compétences

MM1

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM1 2023/2024

	1 ^{ère} session									2 ^{ème} Session			ECTS	CM	TD	TP	Total hres étu.
	T1			T2			T3			Points	Nature*	Durée**					
Enseignements théoriques	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature*	Durée**					
Cardiologie	20	E	1h15							20	E	1h15	2	3	35		35
ORL	20	CC+E	1 h							20	E	1 h	2		10		10
Stomato-chirurgie maxillo faciale	20	E	1 h							20	E	1 h	2	8			8
Pneumo	20	CC+E	1 h							20	E	1 h	2	3	26		26
Rhumato				20	E	1 h				20	E	1 h	2	10			10
Ortho				20	E	1 h				20	E	1 h	2	8			8
Dermatologie				20	CC+E	1 h				20	O		2	12			12
Ophthalmologie				20	E	1 h				20	E	1 h	2	12			12
Handicap				20	E	1 h				20	E	1 h	2	10			10
Douleurs anesthésie soins palliatifs							20	CC + E	1 h	20	O		2	8	6	8	14 16
LCA							20	E	2h30	20	E	2h30	3	26			26 24
Immunologie							20	E	1 h	20	E	1 h	2	18			18
Hémato							20	CC+E	1 h	20	E	1 h	2	18			18
Gastro							20	CC+E	1 h	20	E	1 h	2	22			22
													29	31			229h

Enseignements pratiques				
ECOS facultaires ***	ECOS - 5 stations		2	
Stages hospitaliers	4 périodes		6	
Gardes	Valider 25 gardes de 12H00 avant la fin du MM3 dont 4 gardes de 12H00 minimum à effectuer au cours du MM1. Le quota de 4 gardes minimum de 12H00 est comptabilisé du 1er octobre au 15 août 30 avril (une première évaluation est faite lors des délibérations du mois de juin). Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre les délibérations du mois de juin et du 15 août sur avis du jury lors des délibérations de 1ère session		1	2h
Total ECTS			36	40

Enseignements libres			
Stage M1 Recherche/UERSH/Médecine Générale/Médecine Humanitaire/Stage à l'étranger/Formateurs AFGSU/Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral	Ecrit ou Oral	2 à 12 4 à 12

Enseignements complémentaires			
C21 niveau 2 "métiers de la santé"	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
Thèmes prioritaires	QCM en ligne		/
			14h
	TOTAL ECTS	48	

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM2 – MM2

La réforme du deuxième cycle des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022.

~~Dans ce cadre, les étudiants valideront leur deuxième cycle par l'examen dématérialisé national (EDN) qui se tiendra la semaine du 16 octobre 2023 en octobre 2024, par une note de 14/20 sur les items A, par une note supérieure ou égale à 10 pour les ECOS facultaires selon l'organisation décrite ci-dessous. Chaque étudiant pourra participer, après avoir validé son deuxième cycle, à la procédure nationale d'appariement qui prendra en compte les notes des items B de l'EDN, la note aux ECOS nationaux (mai DFASM3) et la note du parcours personnalisé.~~

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein (validant 20 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes ~~de 12H00~~ réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS). ~~L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au niveau du stage ; cette information lui permet de s'autoévaluer.~~

En DFASM2 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein.

TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session, répartie en 3 périodes d'examen et une session de rattrapage en août pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements libres (optionnels)	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires

La validation ~~facultaire~~ du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOSf $\geq 10/20$, selon un contrôle continu comportant trois ECOSf ~~annuels~~ (un en DFASM1, un en DFASM2 et un en DFASM3), la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOSf au cours du 2^{ème} cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

~~En cas d'absence justifiée aux ECOS de DFASM1, l'étudiant sera noté en DFASM2 à hauteur de 50 % de la note globale.~~

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOSf.

Des ECOS nationaux seront organisés en mai de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

~~**Mesures transitoires :** Les étudiants redoublant leur MM2 passeront leur ECN nouvelle formule sur la base du programme des connaissances du 2^{ème} cycle révisé (arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).~~

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Toute absence à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu.

Le passage en DFASM3 est autorisé si tous les enseignements de DFASM1 et de DFASM2 sont validés à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Toute absence à deux gardes pendant l'année, entrainera la non-validation de l'UE garde, et pourra impliquer un redoublement.

TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
 - Les enseignements libres validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

Modalités de

Contrôles des Connaissances et des

compétences

MM2

ANNEXE : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM2 2023/2024

Enseignements théoriques	1 ^{ère} session									2 ^{ème} session			ECTS	CM				
	T1			T2			T3			Points	Nature*	Durée**						
	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée									
Maladie infectieuses	20	CC+E	1 h				20	E	1 h	2	10h							
Endocrino/Diabétologie/Nutrition	20	E	1 h				20	E	1 h	4	2	18h						
Vieillessement-Gériatrie	20	CC+E	1 h				20	E	1 h	2	13h	12h						
Pédiatrie	20	CC +E	1 h				20	E	1 h	3	24h							
Médecine Légale (4x2h présentiel + 4x2h en podcast)	20	E	1h				20	E	1h	2	16h							
Urologie							20	E	1 h	20	E	1 h	2	12h				
Néphrologie							20	E	1 h	20	E	1 h	2	16h				
Gynécologie et obstétriques							20	E	2 h	20	E	1 h	3	35h				
Pharmacologie							20	E	1 h	20	E	1 h	2	18h				
LCA							20	E	2 h	20	E	2 h	3	14h	12h			
Psychiatrie										20	CC+E	1 h	20	O	2	8h		
Cancérologie										20	CC+E	30 mn	20	E	30 mn	1	10h	
Neurologie/Neuro-Chirurgie										20	E	1 h	20	E	1 h	2	22h	
Module : Urgence/Réanimation/Thérapeutique										20	E	1 h 30	20	E	1 h 30	6	3	18h
											34	31						

Enseignements pratiques			ECTS
ECOS facultaires	ECOS - 5 stations		2
Stages hospitaliers	4 périodes		6-6
Gardes	Valider 25 gardes de 12H00 avant la fin du MM3 dont 4 gardes de 12H00 minimum à effectuer au cours du MM2. Le quota de 4 gardes minimum de 12H00 est comptabilisé du 1er octobre au 15 août 30 avril (une première évaluation est faite lors des délibérations du mois de juin). Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre les délibérations du mois de juin et du 15 août sur avis du jury lors des délibérations de 1ère session		1
Total ECTS			42

Enseignements libres (optionnels)					
Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique	Ecrit ou Oral ou Pratique	Ecrit ou Oral ou Pratique	Ecrit ou Oral ou Pratique	2 à 12 4 à 12

Enseignements complémentaires			ECTS
C2I niveau 2 "métiers de la santé"	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
Thèmes prioritaires	QCM en ligne		/
TOTAL ECTS			48

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

Troisième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM3 – MM3

La réforme du deuxième cycle des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022.

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein (validant 20 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes ~~de 12H00~~ réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

TITRE 2 – Contrôle des connaissances

Enseignements théoriques	1 ^{ère} session			2 ^{ème} session			ECTS	CM
	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée		
CCC : ECOS facultaires *	20	CC / O		20	O		8	
Sciences Humaines	20	CC/E		20	0		2	1h
							14	10

Enseignements pratiques			
Stages hospitaliers	4 périodes		8
Gardes	25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM et avoir réalisé : - Un quota de 4 gardes minimum de 12H00 qui est comptabilisé du 1 ^{er} octobre au 31 mars de l'année du MM3. - Un quota de 23 gardes en MM3 au 31 mars 2023 30 avril 2024 pour être inscrit aux ECN. Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre le 1 ^{er} juillet et le 15 août.		2
Total ECTS			20

Enseignements libres				
Stage M1 Recherche/ UERSH/ M médecine Générale/ M médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen	Ecrit ou Oral ou Pratique		Ecrit ou Oral ou Pratique	≥ à 12 4 à 12
			TOTAL ECTS	24

* Un étudiant qui n'aura pas été autorisé à concourir aux ECOS nationaux (car note aux EDN en dessous du seuil) ne pourra pas se présenter aux ECOSf de DFASM3.

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

MM1 : 48 ECTS

MM2 : 48 ECTS

MM3 : 24 ECTS

TOTAL DFASM : 120 ECTS

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements libres (optionnels)	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année soit 12 ECTS au total
Enseignements pratiques	Validation des stages et gardes

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) **facultaires**

La validation ~~facultaire~~ du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOSf $\geq 10/20$, selon un contrôle continu comportant trois ECOSf ~~annuels~~ (un en DFASM1, un en DFASM2 et un en DFASM3), la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOSf au cours du 2^{ème} cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

En cas d'absence justifiée aux ECOSf de DFASM1, l'étudiant sera noté en DFASM2 à hauteur de 50 % de la note globale.

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOSf.

Un étudiant qui n'aura pas été autorisé à concourir aux ECOS nationaux (car note aux EDN en dessous du seuil) ne pourra pas se présenter aux ECOSf de DFASM3. Son année ne sera donc pas validée.

Des ECOS nationaux seront organisés en mai de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Toute absence à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu.

TITRE 4 - Redoublement

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Les étudiants n'ayant pas validé les EDN à l'issue des deux sessions :

- ne pourront pas se présenter aux ECOS nationaux
- ne pourront pas se présenter aux ECOS facultaires de DFASM3
- ne pourront pas se présenter aux examens de l'UE Sciences Humaines
- effectueront leurs stages et gardes telles que définies dans le tableau ci-dessus

Ils seront donc redoublants DFASM3 pour l'année 2024-2025 et devront à nouveau effectuer 12 mois de stage.

TITRE 5 - Mesures dérogatoires pour les étudiants redoublant leur MM3 en 2023-2024

Contrôle des connaissances

Voir tableau page suivante

DFASM 3ème année - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES - 2023-2024 pour les redoublants 2023-2024									
		1 ^{ère} session			2 ^{ème} session			ECTS	
<i>Enseignements théoriques</i>		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée		
	CCC/ECOS	20	O		20	O		8	
	Module : Urgence/Réanimation/Thérapeutique	20	E	1 h 30	20	E	1 h 30	6	
								14	
<i>Enseignements pratiques</i>									
	Stages hospitaliers	4 périodes						8	
	Gardes	25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM et avoir réalisé : - Un quota de 4 gardes minimum de 12H00 qui est comptabilisé du 1er octobre au 31 mars de l'année du MM3. - Un quota de 23 gardes en MM3 au 31 mars 2024 pour être inscrit aux ECN. Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre le 1er juillet et le 15 août.						2	
Total ECTS								24	
<i>Enseignements libres</i>									
	Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique			Ecrit ou Oral ou Pratique			2 à 12	
** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit									

Seuls seront autorisés à s'inscrire à l'examen classant national, les étudiants de DFASM3 ayant validé le CCC/ECOS, l'UE Urgence/Réanimation/Toxicologie, les 12 ECTS des enseignements libres et ayant réalisé au minimum 23 gardes au 31 mars 2024.

Le résultat de l'examen classant national ne pourra être entériné qu'après validation de la totalité des stages afférents au DFASM3.

Validation

Validation des enseignements théoriques, libres et pratiques, pas de compensation possible.

MODALITES de CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C) FASMa1

FASMa 1 2023-2024			1ère session						2ème session		
UE THÉORIQUES	ECTS	Nb heures enseignement	S7 Sep-Déc	S8 Janv-Juin	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des CC	Durée des épreuves	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques											
UE 1 – Obstétrique, Maïeutique, démarche clinique DAN médecine fœtale	9	72 – 108	9		S7-S8	100%	9h	XXXX	Ecrit et Oral	3h	Ecrit et Oral
UE 1- Obstétrique, Maïeutique, démarche clinique DAN médecine fœtale	9	72 - 108	9		S7-S8	100%	7h	XXXX	Ecrit et Oral	2h	Ecrit
UE 2 – Néonatalogie, Pédiatrie	5	40 – 60	5		S7-S8	100%	5h	XXXX	Ecrit et Oral	2h30	Ecrit
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	5	40 - 60	5		S7-S8	100%	4h	XXXX	Ecrit	1h30	Ecrit
UE 3 – Gynécologie, santé génésique, AMP	3	24 – 36	3		S7-S8	100%	3h	XXXX	Ecrit	1h30	Ecrit
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AMP	3	24 - 36	3		S7-S8	100%	2h30	XXXX	Ecrit	1h	Ecrit
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit, économie, management	4	32 - 48	4		S7-S8	100%	2h	XXXX	Ecrit et Oral	1h	Ecrit
UE 10 - Santé Publique (dont Se Sa)	4	32 - 48	4		S7-S8	100%	2h	XXXX	Ecrit et Oral	1h	Ecrit
Pharmacologie	2	16 - 24	2		S7-S8	100%	1h	XXXX	Ecrit	30mn	Oral
UE 15 – Recherche	3	24 – 36	3		S7-S8	100%	1h30	XXXX	Ecrit et Oral	1h	Ecrit ou Oral
UE 15 - Recherche	3	24 - 36	3		S7-S8	100%	1h30	XXXX	Ecrit et Oral	1h	Ecrit
UE 16 - Mémoire	2	16-24		2	S8	XXXX		30mn	Oral e-examen	30min	Oral e-examen
III- UE d'Ouverture											
Librement choisie	2	16 - 24	2						Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
Total UE Théoriques FASMa1											
	34	272 - 408									
UE CLINIQUES											
			P1	P2	P3						
Evaluation clinique prépartum			1						Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
Evaluation clinique post partum			1						Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
AFGSU 2ème niveau		7		S8					Mise en situation professionnelle		Aucune
Stage Service Sanitaire (Se Sa)	1	35	1						à valider		à valider
Soins prénataux	25	875	8 sem	12 sem	6 sem				à valider		à valider
Soins perinataux											
Soins postnataux											
Total UE cliniques FASMa1											
	26	917									
Total enseignement FASMa1											
	60	1189 - 1325									

MODALITES de CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C) FASMa2

FASMa 2 2023-2024			1ère session							2ème session			
UE THÉORIQUES et CSCT	ECTS	Nb heures enseignement	S9	S10	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée épreuves CSCT	Durée des CC	coefficient (%)	Nature des épreuves	CSCT	Durée des épreuves	Nature des épreuves
			Sep-Déc	Janv-Juin									
I- UE Spécifiques													
UE 1 – Obstétrique, Maïeutique, démarche clinique DAN médecine fœtale	7	56-84	7		S9- S10	50%	30mn	7h	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 1 - Obstétrique, Maïeutique, démarche clinique DAN médecine fœtale	9	72 - 108	9		S9- S10	50%	30mn	4h30	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 2 – Néonatalogie, Pédiatrie	5	40 – 60	5		S9- S10	50%	30mn	5h	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	3	24 - 36	3		S9- S10	50%	30mn	1h30	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 3 – Gynécologie, santé génésique, AMP	5	40 – 60	5		S9- S10	50%	30mn	5h	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AMP	5	40 - 60	5		S9- S10	50%	30mn	2h30	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 9 – Sciences humaines et sociales, droit, économie, management	4	32 – 48	4		S9- S10	100%		2h		Ecrit		2h	Ecrit
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit, économie, management	2	16-24	2		S9- S10	100%		1h		Ecrit		1h	Ecrit
UE 10 – Santé Publique	2	16 à 24	2		S9- S10	100%		1h		Ecrit		30 mn	Ecrit
UE 10 - Santé Publique	1	8-12	1		S9- S10	100%		30mn		Ecrit		30 mn	Ecrit
Pharmacologie-	2	16 – 24	2		S9- S10	100%		1h		Ecrit		30mn	Ecrit
Pharmacologie	1	8-12	1		S9- S10	100%		30mn		Ecrit		30mn	Ecrit
UE 15 - Recherche	1	8 – 12	1		S9- S10	100%		1h		Ecrit et Oral		30mn	Ecrit
UE 15 - Recherche	3	24-36	3		S9- S10	100%		1h30		Ecrit et Oral		1h	Ecrit
UE 16 – Mémoire	4	32 – 48	4				30mn		100%	Ecrit et Oral		30mn	Ecrit et Oral
UE 16 - Mémoire	6	32 - 48	6				30mn		100%	Ecrit et Oral		30mn	Ecrit et Oral
III - UE Préprofessionnelles													
UEP Librement choisie	4	32 - 48	4							Selon UEP choisie			Selon UEP choisie
Total UE Théoriques FASMa2													
34 272 - 408													
UE CLINIQUE et CSCT													
UE CLINIQUE													
Evaluations cliniques (EC)			P1	P2			CSCT				CSCT		
			1	1	S9- S10	30%	1		70%	Mise en situation professionnelle	1		Mise en situation professionnelle
Soins prénataux	26		8 sem	18 sem						à valider			à valider
Soins perinataux													
Soins postnataux													
Total UE cliniques FASMa2													
26 910													
Total enseignement FASMa2													
60 1182 - 1318													

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES (M3C) DFGSMa2

DFGSMa2 2023-2024			1ère session								2ème session	
UE THÉORIQUES	ECTS	Nb heures enseignement	S3 Sep-Déc	S4 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	Durée des CC	coefficient (%)	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques												
UE 1 – Obstétrique, Maïeutique	10	80 - 120	10		S3-S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit et oral	3h00	Ecrit
UE 1 - Obstétrique, Maïeutique	8	64 - 96	8		S3-S4	100%	1h	6h30	80%	Ecrit et oral	2h	Ecrit
UE 2 - Puériculture, Néonatalogie, Pédiatrie	3	24 - 36		3	S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit	1h30	Ecrit
UE 3 - Gynécologie	2	16 - 24		2	S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 9 - Santé, Société, Humanité	4	32 - 48		4	S3-S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit	2h	Ecrit
II- UE Générales												
1- Mutualisées												
UE 6 - Hormono-reproduction	5	43		5	S4	20%	1h	30 mn	80%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 8 - Nutrition	2	16 - 24		2	S4	30%	30mn	30mn	70%	Ecrit	30mn	Ecrit
Sémiologie générale	2	16 - 24	2		S3	25%	30mn	30mn	75%	Ecrit	30mn	Ecrit
2- Non mutualisées												
UE 10 - Santé Publique	4	32 - 48	4		S3-S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 15 - Démarche de recherche	2	16 - 24	2		S3-S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit et oral; e-examen	30mn	Ecrit et oral; e-examen
UE 11 - Tissu sanguin	2	16 - 24	2		S3-S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit	30mn	Ecrit
UE 11 - Tissu sanguin	2	16 - 24	2		S3-S4	100%	1h	1h	80%	Ecrit	30mn	Ecrit
UE 12 - Reins et voies urinaires	1	8 - 12	1		S3-S4	100%	30mn	30 mn	100%	Ecrit	15mn	Ecrit
UE 12 - Reins et voies urinaires	1	8 - 12	1		S3-S4	100%	30mn	30mn	100%	Ecrit	15mn	Ecrit
UE 13 - Appareil cardio-respiratoire	2	16 - 24	2		S3-S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit	30mn	Ecrit
UE 13 - Appareil cardio-respiratoire	2	16 - 24	2		S3-S4	100%	1h	1h	80%	Ecrit	30mn	Ecrit
UE 14 - Systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel	4	32 - 48	4		S3	100%	2h	30 mn	100%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 14 - Systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel	4	32 - 48	4		S3-S4	100%	2h	2h	100%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 17 - Pharmacologie	2	16 - 24	2		S3-S4	100%	1h	30 mn	80%	Ecrit	30mn	Oral
III- UE d'Ouverture												
Librement choisie	2	16 - 24	2							Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
Total UE Théoriques DFGSMa2	47	376 - 564										
Total UE Théoriques DFGSMa2	45	363 - 523										
UE CLINIQUES												
Evaluations cliniques			1	1						Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
Evaluations cliniques				1						Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
AFGSU		7		S3						Mise en situation professionnelle		Aucune
Soins infirmiers	5	210	6 sem							à valider		à valider
Soins périnataux	4	280 350								à valider		à valider
Soins périnataux	5			4 sem-	4 sem-							
Soins postnataux	4			5 sem	5 sem							
Soins postnataux	5											
Total UE cliniques DFGSMa2	13	532										
Total UE cliniques DFGSMa2	15	567										
Total enseignement DFGSMa2	60	908 - 1096										
Total enseignement DFGSMa2	60	927 - 1107										

CMI 1 : Semestre 1 - Mutualisé avec le Tronc commun MPI

LICENCE 1ère année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale Étudiant
Semestre 1 (S1)								
Module 1 (PEIP)								
Informatique	4	8	120	Informatique : algorithmique et programmation objet		36	36	72
Module 2 (PEIP)								
Physique 1 P1.1	4	8	120			64	8	72
	2	4	60	EP1 : Mécanique du point		32	4	36
	2	4	60	EP2 : Électrostatique et électrocinétique		32	4	36
Module 3 (PEIP)								
Mathématiques 1 M1.1	4	8	120		12	60		72
	2	4	60	EP1 : Calculus	12	24		36
	2	4	60	EP2 : Raisonnement		36		36
Module 4 : Compétences transversales	4	6	100		10	32	20	62
	1	2	30	EP1 – Outils informatiques pour la physique			20	20
	0		10	EP 2 – Outils documentaires et numériques	2	6		8
	1	2	30	EP 3 – Anglais		18		18
	2	2	30	EP4 – Concepts Physiques	8	8		16
Total S1	16	30	460		22	192	64	278

CMI 1 : Semestre 2 - Mutualisé avec L1 physique

Semestre 2 (S2)								
Module 1 (PEIP)								
Physique 2 P2.1	5	9	140		26	38	16	80
M + C	2	4	60	EP1 : Mécanique du point avancée	10	16	8	34
C	2	4	60	EP2 : Oscillateurs physiques	10	16	8	34
M + C	1	1	20	EP3 : Calcul intégral	6	6		12
Module 2 (PEIP)								
Physique 3 P2.2	4	8	120		34	34	0	68
M	2	4	60	EP1 : Électrostatique avancée	16	16		32
	2	4	60	EP2 : Optique	18	18		36
Module 3 au choix	4	8	120					
Mathématiques (PEIP)					24	48		72
	2	4	60	EP1 : Algèbre	12	24		36
	2	4	60	EP2 : Analyse	12	24		36
Module 4 :	3	5	100		18	34		52
Compétences transversales	3	3	60	Outils mathématiques	16	12		28
	1	2	30	Anglais		18		18
				Stage volontaire				
MOBIL	0	0	10		2	4		6
Total S2	16	30	480		102	154	16	272

UEs spécifiques CMI 1 - crédits annuelles

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale Étudiant
UE spécifique 1					CM	TD	TP	
Renforcement en Informatique	3	3						
			40	EP1 – Base des données et Programmation Web (MUTUALISE avec L1 Info – S2)	6	6	12	27
			60	EP 2 – Projet de Physique en Python		3 (par projet)		
		EP3 – Compétences Numériques (MUTUALISE avec L2 Physique-S2)		3	8	8	20,5	
UE spécifique 2								
Renforcement en mathématiques	3	3						
			140	EP1 : Pratique de Mathématiques (S1 + S2)		12 au S1 et 12 au S2		24
			50	EP2 : Probabilités (MUTUALISE avec L2 Math – S2)	18	18		36
UE Spécifique 3								
Initiation à la Communication scientifique	2	2						
			12	EP1 : Atelier de développement personnel				12
			60	EP2 : Chimie 1 C1.1 Structure et transformation de la matière (MUTUALISE avec L1 Chimie – S1)		36		36
UE Spécifique 4								
Stage en Entreprise– S2	3	3	175	Stage (5 semaines)				
Total	11	11						

- Un groupe est constitué de 3 étudiants.

Modalité de contrôle des connaissances L1 :

Type de contrôle :
CC : Contrôle Continu –

ET : Examen Terminal/
 Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral
 QP : quitus présence

Semestre1 MPI + CMI

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1	30										
Module 1											
Informatique 1 I1	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2											
Physique 1 P1.1	8										
EP1 : Mécanique du point	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 : Electrostatique et	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 3											
Mathématiques M1	8										
EP1 : Calculus	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 : Raisonnement	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 4 : Compétences	6										
EP1 : Outils informatiques pour la physique	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 : Outils documentaires et numériques	0	QP									
EP3 : Anglais	2	CC+ET	E+O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP4 : Concepts physiques	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2

Semestre1 L1 Physique + CMI

Semestre 2	30										
Module 1											
Physique 2.1	9										
EP1 : Mécanique du point avancée	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 : Oscillateurs physiques	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3 : Calcul intégral	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2											
Physique P2.2	8										
EP1 : Electrostatique avancée	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 : Optique	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 3 au choix	8										
Mathématiques											
EP1 : Algèbre	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 : Analyse	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2

Module 4 : Compétences	5											
EP1 : Outils mathématiques	3	CC+ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3	
EP2 : Anglais	2	CC+ET	E+O	1	ET	E	1	E	1	E	1	

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL					REGIME SPECIAL D'ETUDES					Coefficient
		Session 1			Session 2		Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	
S1+S2	11											
UE spécifique 1	3			1								
EP1 : Base des données et Programmation Web		CC+ ET	E		ET	E						
EP2 : Projet de Physique en Python		ET	E+O		ET	E+O						
UE spécifique 2	3			1								
EP1 : Pratique de Mathématiques		CC	O		ET	O						
EP2 : Probabilités		ET	E		ET	E						
UE spécifique 3	2			1								
EP1 : Atelier de développement personnel		QP			QP							
EP2 : Chimie 1 C1.1 Structure et transformation de la matière		CC+ ET	E+O		ET	E+O						
UE spécifique 4	3			1								
EP1 : Stage en Entreprise		ET	E+O		ET	E+O						

Présentation de la maquette des enseignements de L1 :

Descriptif des modules et des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et indication des ECTS

Lycée Descartes Module 1 (tronc commun)	6	6		Culture scientifique MI					96
	4	4		EP1. Mathématiques					64
	2	2		EP2. Informatique					32
Lycée Descartes Module 2 (tronc commun)	6	6		Culture scientifique BCPST					96
	2	2		EP1. Sciences de la Vie et de la Terre					32
	2	2		EP2. Chimie					32
	2	2		EP3. Physique					32
				Enjeux environnementaux : le regard des Sciences Expérimentales					
				EP1. Ressources pour la vie					
				EP2. La biodiversité en question					
				EP2. Changements globaux					
Lycée Descartes Module 4 (tronc commun)	6	6		Compétences transversales					96
	4	4		EP1. Humanités					64
	2	2		EP2. Anglais					32
Université de Tours + Lycée Descartes Module 5 (tronc commun)	3	3		Projets – conférences					36
	± 3	± 3		EP1. Projets tutorés	4	16	4		24
	± QP	± QP		EP2. Conférences	6	6			12
Total S1	30	30		Enseignements obligatoires					396

- NB.
- Parcours SE = Sciences expérimentales (pilote par les ST)
 - Parcours SHS = Sciences Humaines et Sociales (pilote par les SHS)
 - Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et pilote par les ST
 - Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et pilote par les SHS

Lycée Descartes Module 1 (tronc commun)	6	6		Culture scientifique MI					96
	4	4		EP1. Mathématiques					64
	2	2		EP2. Informatique					32
Lycée Descartes Module 2 (tronc commun)	6	6		Culture scientifique BCPST					96
	2	2		EP1. Sciences de la Vie et de la Terre					32
	2	2		EP2. Chimie					32
	2	2		EP3. Physique					32
				Enjeux environnementaux : le regard des Sciences Humaines et Sociales					
				_____ EP1. Environnement, nature, paysages	16	8			
				_____ EP2. Environnement, approches historiques	16	8			
				_____ EP3. Environnement, mise en récit dans les sciences sociales	16	— 8			
Lycée Descartes Module 4 (tronc commun)	6	6		Compétences transversales					96
	4	4		EP1. Humanités					64
	2	2		EP2. Anglais					32
Université de Tours + Lycée Descartes Module 5 (tronc commun)	3	3		Projets – conférences					36
	± 3	± 3		EP1. Projets tutorés	4	16	4		24
	± QP	± QP		EP2. Conférences	6	6			12
Total S2	30	30		Enseignements obligatoires					396

- NB. **Parcours SE = Sciences expérimentales (pilote par les ST)**
Parcours SHS = Sciences Humaines et Sociales (pilote par les SHS)
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et pilote par les ST
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et pilote par les SHS

Modalité de contrôle des connaissances L1 :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

Module 11. Culture scientifique MI	6										
EP1.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 12. Culture scientifique BCPST	6										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 13. Enjeux environnementaux : le regard des sciences expérimentales	9										
EP1.	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP2.	3	CC	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3.	3	CC+ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 14. Comp. transversales	6										
EP1.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 15. Projets – conférences	3										
EP1.	2-3	CC	O	2-3	so	so	so	O	2-3	so	so
EP2.	4 QP	ET so	E so	4 so	ET so	E so	4 so	E so	4 so	E so	4 so
TOTAL S1	30			30			30		30		30
Module 21. Culture scientifique MI	6										
EP1.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 22. Culture scientifique BCPST	6										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 23. Enjeux environnementaux : le regard des sc. humaines et sociales	9										
EP1.	3	CC	E+O E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP2.	3	CC	E+O E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3.	3	CC	E+O E	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 24. Comp. transversales	6										
EP1.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 25. Projets – conférences	3										
EP1.	2-3	CC	O	2-3	so	so	so	O	2-3	so	so
EP2.	4 QP	ET so	E so	4 so	ET so	E so	4 so	E so	4 so	E so	4 so
TOTAL S2	30			30			30		30		30
TOTAL L1	60			60			60		60		60

* so = sans objet

Présentation de la maquette d'enseignement L2 :

Descriptif des modules et des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et indication des ECTS

Lycée Descartes Module 1 (tronc commun)	4	4		Culture scientifique MI					64
	2	2		EP1. Mathématiques					32
	2	2		EP2. Informatique					32
Lycée Descartes Module 2 (tronc commun)	6	6		Culture scientifique BCPST					96
	2	2		EP1. Sciences de la Vie et de la Terre					32
	2	2		EP2. Chimie					32
	2	2		EP3. Physique					32
				Ecologie et évolution					
				EP1. Moteurs de l'évolution					
				EP2. Histoire du vivant					
				EP3. Menaces et conservation de la biodiversité					
Université de Tours Module 4 (parcours)	7	7							72
				Processus de surface					
				EP1a. Processus sédimentaires					
				EP2a. Sols : interface fragile	- 10				— 20
				EP3a. Qualité des milieux aquatiques					
				EP4a. Climatologie	— 8				— 16
				Changements globaux et risques					
				EP1b. Risques dits naturels, approche géographique					
				EP2b. Collapsologie : entre fiction et réalité					
				EP3b. Vivre le risque : dimensions applicatives					
Lycée Descartes Module 5 (tronc commun)	4	4		Compétences transversales					64
	2	2		EP1. Humanités					32
	2	2		EP2. Anglais					32
Université de Tours + Lycée Descartes Module 6 (tronc commun)	2	2		Projets – stages – conférences					30
	2	2		EP1. Projets tutorés	2 4	18 16	4		24
	QP	QP		EP2. Conférences	3	3			6
Total S3	30	30		Enseignements obligatoires					398

NB. **Parcours SE = Sciences expérimentales (pilote par les ST)**
Parcours SHS = Sciences Humaines et Sociales (pilote par les SHS)
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et pilote par les ST
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et pilote par les SHS

Lycée Descartes Module 1 (tronc commun)	4	4		Culture scientifique MI					64
	2	2		EP1. Mathématiques					32
	2	2		EP2. Informatique					32
Lycée Descartes Module 2 (tronc commun)	6	6		Culture scientifique BCPST					96
	2	2		EP1. Sciences de la Vie et de la Terre					32
	2	2		EP2. Chimie					32
	2	2		EP3. Physique					32
				Géographie des inégalités					
				EP1. Conflits et environnement					
				EP2. Ruralité et écologie					
Université de Tours Module 4 (parcours)	7	7							72
				Régulations endocriniennes					
				EP1a. Endocrinologie moléculaire					
				EP2a. Régulations endocriniennes					
				EP3a. Endocrinologie du développement					
				Enjeux sociétaux des transitions					
				EP1b. Modification des comportements et transition					
				EP2b. Territoire bas carbone : approche par le terrain					
Lycée Descartes Module 5 (tronc commun)	4	4		Compétences transversales					64
	2	2		EP1. Humanités					32
	2	2		EP2. Anglais					32
Université de Tours + Lycée Descartes Module 6 (tronc commun)	2	2		Projets – stages – conférences					30
	2	2		EP1. stage (2 semaines) EP1. Camp de terrain, stage (2 semaines)			6	18	24
	QP	QP		EP2. Conférences	3	3			6
Total S4	30	30		Enseignements obligatoires					398

NB. **Parcours SE = Sciences expérimentales (pilote par les ST)**
Parcours SHS = Sciences Humaines et Sociales (pilote par les SHS)
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et pilote par les ST
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et pilote par les SHS

Modalité de contrôle des connaissances L2 :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

Module 31. Culture scientifique MI	4										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 32. Culture scientifique BCPST	6										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 33. Biodiversité et évolution	7										
EP1.	2	CC+ET	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	3	CC+ET	E+O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3.	2	CC+ET	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 34. Parcours SE Processus de surface	7										
EP1a.	2	ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP2a.	1	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP3a.	2	ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP4a.	2	CC+ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
Module 34. Parcours SHS Changements globaux et risques	7										
EP1b.	3	CC	E+O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP2b.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3b.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 35. Comp. transversales	4										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 36. Projets – stages – conf.	2										
EP1.	2	CC	E+O	2	so	so	so	E	2	so	so
EP2.	QP	so	so	so	so	so	so	so	so	so	so
TOTAL S3	30			30			30		30		30
Module 41. Culture scientifique MI	4										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 42. Culture scientifique BCPST	6										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 43. Géographie des inégalités	7										
EP1.	3	CC	E+O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP2.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 44. Parcours SE Régulations endocriniennes	7										
EP1a.	2	CC+ET	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2a.	3	CC+ET	E+O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3a.	2	CC+ET	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 44. Parcours SHS Enjeux sociétaux des transitions	7										
EP1b.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2b.	3	CC	E+O	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 45. Comp. transversales	4										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 46. Projets – stages – conf.	2										
EP1.	2	CC	E+O	2	so	so	so	E	2	so	so
EP2.	QP	so	so	so	so	so	so	so	so	so	so
TOTAL S4	30			30			30		30		30
TOTAL L2	60			60			60		60		60

* so = sans objet

Présentation de la maquette des enseignements de L3 :

Descriptif des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et indication des ECTS

Lycée Descartes Module 1 (tronc commun)	6	6		Culture scientifique et linguistique					96
	2	2		EP1. Informatique					32
	2	2		EP2. Chimie					32
	2	2		EP3. Anglais					32
				Hydrologie et hydrogéologie					
				EP1a. Hydrologie					
				EP2a. Hydrogéologie					
				EP3a. SIG pour l'hydrologie					
				Polluants : comprendre et agir					
				EP1. Polluants chimiques					
				EP2. Réhabilitation des milieux pollués					
				EP3. Prévention et gestion des déchets					
Université de Tours Module 4 (parcours)	7	7							72
				Toxicité environnementale					
				EP1a. Introduction à la toxicologie					
				EP2a. Polluants et environnement					
				EP3a. Polluants environnementaux et impact sur la faune sauvage					
				EP4a. Polluants environnementaux et impact sur la santé humaine					
				Le paysage : conception et institutionnalisation					
				EP1b. Rapports des sociétés à la nature : biodiversité et paysages					
				EP2b. Politiques publiques et paysages : permanences et mutations					
Université de Tours + Lycée Descartes Module 5 (tronc commun)	3	3		Projets – stages – conférences					42
	3	3		EP1. Projets tutorés		32	4		36
	QP	QP		EP2. Conférences	3	3			6
Total S5	30	30		Enseignements obligatoires					354

- NB. **Parcours SE = Sciences expérimentales (pilote par les ST)**
Parcours SHS = Sciences Humaines et Sociales (pilote par les SHS)
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et piloté par les ST
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et piloté par les SHS

Lycée Descartes Module 1 (tronc commun)	6	6		Culture scientifique et linguistique					96
	2	2		EP1. Informatique					32
	2	2		EP2. Chimie					32
	2	2		EP2. Anglais					32
				Transition écologique					
				EP1. Transition agroécologique					
				EP2. Chimie verte et biomasse					
				EP3. Transition énergétique					
				Politiques de l'environnement					
				EP1. De la protection à la mise en valeur de l'environnement					
				EP2. Mesures du changement et nouvelles technologies : données et suivi de l'environnement					
Université de Tours Module 4 (parcours)	7	7							72
				Diagnostic des écosystèmes anthropisés					
				EP1a. Ecole de terrain					
				EP2a. Traitement des données					
				Appropriation et représentation des espaces naturels					
				EP1b. Les rapports des sociétés à la nature					
				EP2b. Appréhender les représentations sociales de l'environnement					
Université de Tours + Lycée Descartes Module 5 (tronc commun)	3	3		Projets – stages – conférences					42
	3	3		EP1. Stage (6 à 8 semaines)					36
	QP	QP		EP2. Conférences					6
Total S6	30	30		Enseignements obligatoires					354
Total L	180	180							2296

NB. **Parcours SE = Sciences expérimentales (piloté par les ST)**
Parcours SHS = Sciences Humaines et Sociales (piloté par les SHS)
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et piloté par les ST
Parcours SE + SHS = enseignements mutualisés pour les deux parcours et piloté par les SHS

Modalité de contrôle des connaissances L3

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

Module 51. Culture scientifique et linguistique	6										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 52. Hydrologie et hydrogéologie	7										
EP1.	2	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3.	3	CC+ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 53. Polluants : comprendre et agir	7										
EP1.	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	3	CC	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3.	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 54. Parcours SE Toxicité environnementale	7										
EP1a.	1	CC+ET	E+O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2a.	2	CC+ET	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3a.	2	CC+ET	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP4a.	2	CC+ET	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 54. Parcours SHS Le paysage : conception et instit.	7										
EP1b.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2b.	3	CC	E+O	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 55. Projets – stages – conf.	3										
EP1.	3	CC	E+O	3	so	so	so	E	3	so	so
EP2.	QP	so	so	so	so	so	so	so	so	so	so
TOTAL S5	30			30			30		30		30
Module 61. Culture scientifique et linguistique	6										
EP1.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3.	2	CC	E+O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 62. Transition écologique	7										
EP1.	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2.	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3.	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 63. Politiques de l'environnem.	7										
EP1.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2.	3	CC	E+O	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 64. Parcours SE Diagnostic des écosyst. anthropisés	7										
EP1a.	5	CC	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
EP2a.	2	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 64. Parcours SHS Appropriation et représentation des espaces naturels	7										
EP1b.	4	CC	E+O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2b.	3	CC	E+O	3	ET	E	3	E	3	E	3
Module 65. Projets – stages – conf.	3										
EP1.	3	CC	E+O	3	so	so	so	E+O	3	so	so
EP2.	QP	so	so	so	so	so	so	so	so	so	so
TOTAL S6	30			30			30		30		30
TOTAL L3	60			60			60		60		60
TOTAL Licence	180			180			180		180		180

* so = sans objet

UFR Sciences et techniques

Modification de maquette M1 sciences de l'eau parcours Hydrosystèmes et bassins versants:

UE 8.6 Ecole de terrain 2 – pédologie, sédimentologie, géophysique, topographie

Modification du coefficient (coeff actuel: 2; nouveau coeff: 4)

CFVU - Jeudi 21 septembre 2023

La mise en place de la moyenne par semestre a nécessité une révision des coefficients.

2 ^{ème} année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature Examen Théoriques		Coefficients			Nature Examens Pratiques Session 1 et 2		
Unité d'enseignement	Eléments Pédagogiques		S3 ou S4	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total UE	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session	
DFGSP.2.4	Sciences analytiques	Chimie analytique	Semestre 3	12	3	16	5	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	4,5 4	2 1,5	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min	
		Biophysique		10	7,5	1,5		Ecrit 100 % 40 min	Ecrit 100 % 30 min		1,5	/	/	/	
DFGSP.2.5	Sciences pharmacologiques	Sciences pharmacologiques		16	26	3	5	Ecrit 70% 1h30 CC 30 %	Oral 100 % 20 min	4,5 5	4,5 5	/	/	/	
	U.E librement choisie	UE librement choisie – Semestre 3		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h ou Oral 15min	2,5 2	2,5 2	/	/	/	
DFGSP.2.7	Voie d'accès	Synthèse organique		Semestre 4	9	13	12	7	Ecrit 70 % 45' CC 30 %	Ecrit 70 % 35' CC 30 %	5 5,5	1,5 2	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
		Pharmacognosie			7	/	12		Ecrit 100 % 30 min	Ecrit 100 % 20 min		1	0,5	CC 30 % ET 70 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
		Biochimie et Bio-ingénierie végétale	8		1,5	9	Ecrit 100 % 45 min		Ecrit 100 % 35 min	1		0,5	CC 100 %	Oral 15 min	
DFGSP.2.11	Sciences analytiques (II)	Chimie analytique	17		3	16	4	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	4 3	2,5 2	1,5 1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min	
DFGSP 2.12	Sciences biologiques (IV)	Infectiologie générale	32		3	20	6	Ecrit 75 % 1h30 CC 25%	Ecrit 100 % 1h30	5 4,5	4 3,5	1	CC 2/3 ET 1/3	Ecrit 30 min Oral 15 min	
	U.E librement choisie	UE librement choisie – Semestre 4	26		/	/	2	Ecrit 100% 1h	Ecrit 1h ou Oral 15min	2,5 2	2,5 2	/	/	/	

3 ^{ème} année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature examens théoriques session 1 et 2		Coefficients			Nature examens pratiques session 1 et 2	
Unité d'enseignement	Eléments Pédagogiques		S5 ou S6	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total UE	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session
DFGSP 3.4	Physiologie	Physiologie	Semestre 5	32	3	7	4	Ecrit 90% 1h30 CC 10%	Ecrit 100 % 1h30	4 5	4	1	CC 50% ET 50% (30 min)	Ecrit 30 mn Oral 15 mn
	UE Librement choisie	UE Librement choisie S5		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 mn	3 2	3 2	/	/	/
DFGSP 3.6	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques III	Endocrinologie	Semestre 6	32	5,5	6	5	Ecrit 80 % 1h30 CC 20%	Ecrit 100% 1h30	6 5	5 4	1	CC 30 % ET 70 % 30 min	Ecrit 30 mn Oral 15 mn
DFGSP 3.7	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques IV	Affections du système Cardiovasculaire		43	24	21	9	Ecrit 85 % 1h30 CC 15 %	Oral 100 % 20 mn	8 7	6,5 6	1,5 1	CC 100 %	Oral 10 mn
DFGSP 3.8	Recherche d'Informations Scientifiques Médicales et Communication	Info. Med. et Comm.		/	20	/	2	CC 100 %	Oral 100 % 2h30	2 1,5	2 1,5	/	/	/
DFGSP 3.9	Systèmes de santé, santé publique	Systèmes de santé et santé publique		37	/	/	4	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5 3	2,5 3	/	/	/
DFGSP 3.10	Enseignements spécifiques	Pharmacognosie		9	/	/	4	Ecrit 100 % 30 mn	Ecrit 100 % 30 mn	4 3,5	1	/	/	/
		Biotechnologie		12	7,5	/		Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h		1,5	/	/	/
		Contrôle Qualité	3	1,5	8	Ecrit 100 % 1h		Ecrit 100 % 1h	1 0,5		0,5	CC 100 %	Ecrit 30 mn Oral 15 mn	
	UE Librement choisie	UE Librement choisie S6	26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 mn	2,5 2	2,5 2	/	/	/	

4 ^{ème} année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature examens théoriques Session 1 et 2		Coefficients			Nature examens pratiques Session 1 et 2	
Unité d'enseignement			S7 ou S8	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session
DFASP 4.1	Physiopathologie et traitements des pathologies ORL et broncho-pulmonaires	Physiopathologie et traitements des pathologies ORL et broncho-pulmonaires	Semestre 7	31	6	8	6	Ecrit 85 % 1h30 CC 15%	Ecrit 100 % 1h30	5 4	4 3,5	1 0,5	CC 100 %	Ecrit 30 mn Oral 15 mn
	DFASP 4.7	UE Librement choisie		UE Librement choisie (S7)	26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 mn	2,5 2	2,5 2	/	/
DFASP 4.8	Gastro-Entero-Hépatologie	Gastro-Entero-Hépatologie	Semestre 8	32	3	4	5	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	6 4	5 3,5	1 0,5	CC 25% ET 75 % 30 mn	Ecrit 30 mn Oral 15 mn
DFASP 4.12	Toxicologie Clinique	Toxicologie Clinique		19	4	4	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2 2,5	1,7 2,2	0,3	CC 100 %	Oral 20 mn

Propositions de modification des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

1- Master de psychologie

L'équipe pédagogique de master souhaite donner un point plus important à l'UE 8.5 « Stage professionnel » au S8 (M1) qui correspondant à l'évaluation d'un stage professionnel dont la durée peut osciller entre 200 heures et 924 heures selon les parcours du master.

Sans pour autant réorganiser l'ensemble de la formation, il est de réduire des crédits ETCS et des coefficients des UE 8.2, 8.3 et 8.4 au profit l'UDE 8.5 selon les deux tableaux comparatifs joint.

Argumentaires :

- La Mention Master Psychologie a rencontré des difficultés suite à contestation par un étudiant de sa non-validation du stage professionnel en M1 (UE 8.5)
- Les M3C de l'établissement sont claires à ce sujet : compensation au sein du semestre des UE, **si le stage est de moins de 280h**
- Le problème est spécifique au M1, car en M2 le stage est > à 300h et une note défailante à la soutenance du Rapport professionnel entraîne une défaille de l'année
- L'équipe de la Mention n'envisage pas d'augmenter la durée obligatoire du stage en M1, car les lieux de stages sont rares et qu'il arrive déjà qu'un étudiant soit obligé de « redoubler » parce qu'il n'a pas trouvé de stage en M1

Le Conseil de Département de Psychologie du 7 septembre a donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition

Nouvelle version

Semestre 8 (S8)									
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2							
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18			18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	6	6	150	EC 8.2 Séminaires de recherche 2		18			18
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	11	11	48		48				48
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	6	6	32		32				32
UE 8.5 Stage professionnel ¹	5	5							
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage				12	12
	5	5	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel					entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12		128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12		300

Ancienne version

Semestre 8 (S8)									
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2							
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18			18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	7	7	150	EC 8.2 Séminaires de recherche 2		18			18
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	12	12	48		48				48
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	7	7	32		32				32
UE 8.5 Stage professionnel ¹	2	2							
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage				12	12
	2	2	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel					entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12		128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12		300

¹Cette UE est validée à condition d'avoir assisté aux TP de suivi de stage au semestre 7 (4 heures TP) et au semestre 8 (8 heures TP), d'avoir réalisé un stage d'au moins 200 heures, d'avoir rendu un rapport de stage, et d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 dans l'EC 8.5.2 Stage professionnel.

L'équipe pédagogique de philosophie souhaite revoir les modalités d'évaluation du module 3 d'histoire de l'art à destination des étudiants de L1.

En effet, le module 3 partagé correspondant au module 1 disciplinaire de la L1 d'histoire de l'art posait de réelles difficultés dans les évaluations des cours magistraux. Les prérequis demandés et les modalités d'évaluation étaient similaires aux étudiants d'histoire de l'art. Les résultats des étudiants de philosophie à ce module était très faible et chaque année, le jury ajustait les résultats des étudiants à ce module.

Pour répondre à la préoccupation pédagogique d'évaluer les étudiants de philosophie en prenant en compte la spécificité du module 3, il est proposé d'évaluer les étudiants uniquement en contrôle continu.

MODULES Détailer éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Aménagements évaluation Module 3 HDA pour L1 philo											
SEMESTRE 1 Module 3 Histoire de l'art	8	*Seul le TD (groupé dédié pour les étudiants inscrits en L1 de philosophie) est évalué et la note se reporte sur le CM.									
<i>Urbanisme et architecture du monde grec antique</i>	4										
<i>CM Urbanisme grec</i>		CC	E*	1	ET*	E/O	1	E*	1	E/O	1
<i>TD Urbanisme grec</i>											
<i>Architecture et sculpture au Premier Moyen Age</i>	4										
<i>CM Architecture Moyen-Age</i>		CC	E*	1	ET*	E/O	1	E*	1	E/O	1
<i>TD Architecture Moyen-Age</i>											
SEMESTRE 2 Module 3 à choix S2 PHP MODULE 3 HIST. DE L ART	8										
<i>Architecture XIXe S2 ART</i>	4										
<i>CM Architectu XIXe S2 ART</i>		CC	E*	1	ET*	E/O	1	E*	1	E/O	1
<i>TD Architectu XIXe S2 ART</i>											
<i>Peintur Ren S2 ART</i>	4										
<i>CM Peint Renaissan S2 ART</i>		CC	E*	1	ET*	E/O	1	E*	1	E/O	1
<i>TD peint scul RenaiS2 ART</i>											

3- Licence 3 de sociologie

Le département de sociologie souhaite un aménagement de la maquette justifié par la difficulté à pourvoir tous les encadrements pédagogiques et à organiser des séances de TD.

Ainsi, en L2 au semestre 4, dans le module 1, deux CM de 12 heures par à 24 heures et les TD (5) sont supprimés pour 120 heures TD.

En L3, aux deux semestres, un cours optionnel est supprimé dans le module 2 (2x18 heures CM soit une baisse de 54 heures TD), les autres CM de ce module 2 passent à 24 heures (soit une augmentation de 60 heures CM correspondant à 90 heures TD) et les TD de 6 heures sont supprimés. Ces TD représentaient une charge d'enseignement de 120 heures TD.

L'ensemble de ces propositions réduit les charges d'enseignements de 204 heures TD ans pour autant réduire le volume horaire étudiant. D'un point de vue pédagogique les six heures de TD rattachés aux différents CM n'avaient une plus-value pédagogique et étaient difficilement évaluables.

Extrait maquette de la licence de sociologie : les modifications surlignées

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)								
Module 1	8	8						
Sociologie	1	3	24	Sociologie du travail	12	12		24
	1	2	24	Démographie I	12	12		24
	1	3	24	Sociologie de la famille	12	12		24
Module 2	8	8						
Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	3	3	24	Initiation à l'enquête par questionnaire		24		24
	1	1	12	Statistiques appliquées à l'enquête		12		12
	4	4	36	Histoire des idées sociologiques	18	18		36
Module 3 (offre modulaire)	8	8						
Histoire	8	8	60	<i>Cf. département concerné</i>				60
Anthropologie	2	6	48	Anthropologie des mondes contemporains	24	24		48
	1	2	24	Anthropologie et cinéma : théorie et pratiques	12		12	24
Module 4	6	6						
Compétences transversales	2	2	18	Anglais		18		18
	2	2	12	Informatique appliquée à l'enquête		12		12
	Certif	Certif	4	MOBIL	2	2		4
	2	2	20	UE CERCIP				20
Total S3	30	30	270		112	146	12	270
Semestre 4 (S4)								
Module 1	8	8						
Sociologie	1	3	24	Sociologie des inégalités	24 12	12		24
	1	2	24	Démographie II	12	12		24
	1	3	24	Sociologie de l'école	24 12	12		24
Module 2	8	8						
Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	4	4	30	Analyse des données quantitatives		30		30
	1	1	10	Présentation des résultats d'enquête		10		10
	1	1	12	Renforcement théorique	12			12
	2	2	20	Une option au choix : Réalisation de films ethnographiques		20		20

				Ou Ethnomusicologie Ou Cartographie				
Module 3 (offre modulaire)	8	8						
Histoire	8	8	60	<i>Cf. département concerné</i>				60
Anthropologie	4	4	36	Anthropologie de la parenté	18	18		36
	4	4	36	Anthropologie des échanges économiques	18	18		36
Module 4	6	6						
Compétences transversales	2	2	18	Anglais		18		18
	2	2	12	Statistiques appliquées à l'enquête		12		12
	2	2	20	Compétences numériques		20		20
Total S4	30	30	266		108	84	148 182	266
Total année (S3+S4)	60	60	536		220 196	280 304	12	536

Modalité de contrôle des connaissances L2 :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECT S	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre3	30			30			30		30		30
Module 1	8			8			8		8		8
Sociologie du travail CM	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie du travail TD			E+O	1				E+O	1		
Démographie CM	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Démographie TD			E+O	1				E+O	1		
Sociologie de la famille CM	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie de la famille TD			E+O	1				E+O	1		
Module 2	8			8			8		8		8
Initiation à l'enquête par questionnaire	3	CC	E	1	ET	E	3	CC	3	E	3
Statistiques appliquées à l'enquête	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Histoire des idées sociologiques CM	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Histoire des idées sociologiques TD			E+O	1				E+O	1		
Module 3	8			8			8		8		8
<i>Histoire (cf. dpt concerné)</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8
Anthropologie des mondes contemporains CM	6	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anthropologie des mondes contemporains TD			E+O	1				E+O	1		

Anthropologie et cinéma : théorie et pratiques CM	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anthropologie et cinéma : théorie et pratiques TP			E+O	1				E+O	1		
Module 4	6			6			6		6		6
Anglais	2	CC	E+ O	1	ET	E/ O	1	E+ O	1	E/ O	1
Informatique appliquée à l'enquête	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
CERCIP	2			1			1		1		1
Semestre 4	30			30			30		30		30
Module 1	8			8			8		8		8
Sociologie des inégalités CM	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie des inégalités TD			E+O	1				E+O	1		
Démographie CM	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Démographie TD			E+O	1				E+O	1		
Sociologie de l'école CM	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie de l'école TD			E+O	1				E+O	1		
Module 2	8			8			8		8		8
Analyse des données quantitatives	4	CC	E	1	ET	E	1	CC	1	E	1
Présentation des résultats d'enquête	1	CC	O	1	ET	O	1	CC	1	O	1
Renforcement théorique	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Option film ethnographique	2	CC	E	1	ET	E	1	CC	1	E	1
Option cartographie	2	CC	E	1	ET	E	1	CC	1	E	1
Option ethnomusicologie	2	CC	E	1	ET	E	1	CC	1	E	1
Module 3	8			8			8		8		8
<i>Histoire (cf. dpt concerné)</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8
Anthropologie de la parenté CM	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anthropologie de la parenté TD			E+O	1				E+O	1		
Anthropologie des échanges économiques CM	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anthropologie des échanges économiques TD			E	1				E	1		
Module 4	6			6			6		6		6
Anglais	2	CC	E+ O	1	ET	E/ O	1	E+ O	1	E/ O	1
Statistiques appliquées à l'enquête	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Compétences numériques	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

Présentation de la maquette d'enseignement

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 3 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECT S	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)								
Module 1	8	8						
Enjeux économiques et politiques	1	2	24	Sociologie politique	24			24
	1	3	24	Anthropologie du pouvoir	24			24
	1	3	24	Sociologie économique	24			24
Module 2	8	8						
Module 2A. Questions sociales et territoriales	1	4 2	24	Problèmes sociaux et action publique	24 18	6		24
	1	3	24	Sociologie de l'intervention sociale (suppression du cours)	0	0		24
	1	4 3	24	Phénomènes urbains	24 18	6		24
Module 2B. Education, socialisation et transmission des savoirs	1	2	24	Anthropologie de l'éducation et des savoirs	24 18	6		24
	1	3	24	Socialisation et genre (CM obligatoire à l'ensemble des L3)	24 18	6		24
	1	3	24	Sociologie des professions	24 18	6		24
Module 2C (offre modulaire)	8	8	60	<i>Pour les étudiants (hors doubleLicence) qui ont suivi Histoire en L1 & L2 au titre du module 3 et qui souhaitent continuer</i>				60
Module 3	8	8						
Méthodes et enquêtes	6	6	60	Réalisation d'une enquête de terrain (avec stage possible, 2 sem à 2 mois)			40	40
	2	2	16	Traitement des données quantitatives appliquées à l'enquête I		16		16
Module 4	6	6						
Compétences transversales	2	2	18	Anglais		18		18
	2	2	16	Epistémologie	16			16
	Cer	Cer	6	Valorisation des acquis de l'étudiant	2	4		6
	2	2	20	CERCIP				20
Total S5	30	30	280		138 ou 162 144	38 62	40	216 ou 250 250 +20

Semestre 6 (S6)								
Module 1	8	8						
Enjeux économiques et politiques	1	2	24	Politiques culturelles et patrimoine	24			24
	1	3	24	Sociologie des mouvements sociaux	24			24
	1	3	24	Sociologie des organisations et des entreprises	24			24
Module 2	8	8						
Module 2A. Questions sociales et territoriales	1	2	24	Espace et inégalités sociales (suppression du cours)	0	0		24
	1	4 3	24	Migrations et ethnicité	24 18	6		24
	1	4 3	24	Sociologie et anthropologie du développement	24 18	6		24
Module 2B. Education, socialisation et transmission des savoirs	1	2	24	Anthropologie des techniques	24 18	6		24
	1	3	24	Politiques publiques et âges de la vie	24 18	6		24
	1	3	24	Insertion et éducation populaire	24 18	6		24
Module 2C (offre modulaire)	8	8	60	<i>Pour les étudiants (hors doubleLicence) qui ont suivi Histoire en L1 & L2 au titre du module 3 et qui souhaitent continuer</i>				60
Module 3	8	8						
Méthodes et enquêtes	6	6	54	Réalisation et présentation d'une enquête de terrain (avec stage possible, 2 sem à 2 mois)			36	36
	2	2	16	Traitement des données quantitatives appliquées à l'enquête II		16		16
Module 4	6	6						
Compétences transversales	2	2	18	Anglais		18		18
	3	3	20	Une option au choix : Réalisation de films ethnographiques OU dynamiques sociodémographiques des territoires OU Géographie des pays du Sud		20		20
	1	1	12	Statistiques appliquées à l'enquête	12	0		12
Total S6	30	30	264		132 ou 156 126	54 84	36	222 ou 246
Total année (S5+S6)	60	60	544		270 ou 294 ou 328	92 140	76	438 ou 462 ou 492 (+20)
TOTAL LICENCE	180	180	1590		644 ou 668 ou 702	722 770	90	1456 ou 1480 ou 1514 1504 (+40)

Modalité de contrôle des connaissances L3 :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 5	30			30			30		30		30
Module 1	8			8			8		8		8
Sociologie politique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anthropologie du pouvoir	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie économique	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2A	8			8			8		8		8
Problèmes sociaux et action publique	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie de l'intervention sociale	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Phénomènes urbains	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2B	8			8			8		8		8
Anthropologie de l'éducation et des savoirs	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Socialisation et genre	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie des professions	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2C	8			8			8		8		8
<i>Histoire (cf. dpt concerné)</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8
Module 3	8			8			8		8		8
Réalisation d'une enquête de terrain	6	CC	E	6	SU	/	6	CC	6	SU	6
Traitement des données quantitatives appliquées à l'enquête	2	CC	E	2	SU	/	2	CC	2	SU	2
Module 4	6			6			6		6		6
Anglais	2	CC	E+ O	2	ET	E+ O	2	E+ O	2	E+ O	2
Epistémologie	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Orientation professionnelle et académique		QP						/			
Cercip	2			2			2		2		2
Semestre 6	30			30			30		30		30
Module 1	8			8			8		8		8
Politiques culturelles et patrimoine	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie des mouvements sociaux	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie des organisations et des entreprises	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2A	4			8			8		8		8
Espace et inégalités sociales	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Migrations et ethnicité	-	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Sociologie et anthropologie du développement	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2B	8			8			8		8		8
Anthropologie des techniques	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

Politiques publiques et âges de la vie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Insertion et éducation populaire	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2C	8			8			8		8		8
<i>Histoire (cf. dpt concerné)</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8
Module 3	8			8			8		8		8
Réalisation et présentation d'une enquête de terrain	6	CC	E	6	SU	/	6	CC	6	SU	6
Traitement des données quantitatives appliquées à l'enquête II	2	CC	E	2	SU	/	2	CC	2	SU	2
Module 4	6			6			6		6		6
Anglais	2	CC	E+ O	2	ET	E+ O	2	E+ O	2	E+ O	2
Statistiques appliquées à l'enquête	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Option film ethnographique	3	CC	E	3	SU	/	3	CC	3	SU	3
Option dynamiques démographiques	3	CC	E	3	SU	/	3	CC	3	SU	3
Option géographie	3	CC	E	3	SU	/	3	CC	3	SU	3

Note sur les modifications mineures de maquettes et modalités de contrôle des connaissances et des compétences

I - Cadre des aménagements de maquettes et contexte	1
II - Modifications concernant plusieurs mentions	2
III - Mention 2nd degré	2

I - Cadre des aménagements de maquettes et contexte

Chaque année l'INSPE peut proposer aux instances de l'université des « aménagements mineurs de maquettes », qui peuvent prendre différentes formes :

- modification des modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) ;
- modifications mineures des volumes horaires ;
- glissements d'heures ou d'UE/EC¹ entre semestres ;
- modifications d'intitulés d'UE ou d'EC.

La note ci-dessous présente les modifications proposées et explicite les raisons de ces propositions.

Chacune des maquettes seront transmises en annexe. Les éléments modifiés sont en rouge.

¹ EC : Crédits Européens - UE : Unité d'Enseignements

II - Modifications concernant plusieurs mentions

- Ajout d'un module facultatif « Pix+ Édu » au S7, S8 et S9 (14h au total) pour le 1er et le 2nd degrés

Explication :

PIX+ Edu est la nouvelle certification des compétences numériques professionnelles des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Elle est composée de deux volets complémentaires : un premier dit "humain" (dossier + jury) et un second automatisé. Dès la rentrée 2023, les INSPE devront proposer aux étudiants de master MEEF 1er et 2nd degrés de passer le premier volet dont ils auront en charge l'organisation. Ils pourront délivrer un niveau 1 ou 2 (sur les 4 possibles). Ce parcours d'accompagnement permettra aux étudiants volontaires de construire, de mobiliser et de valoriser des compétences numériques dans un contexte d'enseignement. Au fil de leur parcours professionnel, ils pourront ensuite accéder aux niveaux supérieurs de cette certification qui figurera dans leur CV en ligne.

III - Mention 2nd degré

1) Culture commune

Modifications demandées pour la culture commune

Code UE	Nom enseignement	Changement demandé RSE ET RNE	Argumentaire
UE 4.2. EC1 (4.1EC2 en Maths)	Construction d'une posture professionnelle réflexive	MCC 2è session : changer « oral » en « écrit 1h30 »	Difficulté à organiser les oraux dans des parcours différents, à un moment où les étudiants sont également sollicités pour les oraux de CAPES
UE 4.1. EC 1	Communiquer en tant que professionnel de l'éducation (1 HCM 3 HTD)	Déplacer en S3 (UE 3.2. EC1)	Les étudiants ont besoin de s'adresser aux parents et autres acteurs de l'éducation plus tôt dans l'année
UE 3.2 EC1	Troubles des apprentissages (4htd) + L'enseignant inclusif (2h)	Déplacer en S4 (UE 4.1 EC1) (anglais ok)	Les étudiants doivent avoir des connaissances concernant les différentes formes et modalités pédagogiques pour comprendre que gérer les « troubles », c'est différencier

UE 2.2 EC 1	Politique et grands enjeux du système éducatif(6hCM + 8hTD + 4hTP)	Déplacer 1HCM + 2hTD enS1 (vers l'UE 1.1. EC1) (anglais ok)	Permettre aux étudiants d'avoir une connaissance des droits et devoirs du fonctionnaire avant d'entrer en stage (1HCM); lier à leurs obligations de stage (respect des valeurs de la République, dont la laïcité), avec lecture de la charte et convention. : à partir de la convention de stage, compréhension en acte des principes et valeurs de l'école; étude de cas sur des situations qui peuvent poser problème Alléger le semestre 2 un peu chargé en « valeurs de la République »
----------------	--	---	--

2) Parcours Sciences de la vie et de la Terre

Les modifications de la maquette et des MCC du Master MEEF-SVT pour l'année 2023/24 portent sur les points suivants :

a) Maquette

- Basculement de 7h d'enseignements (2h CM + 5hTD) du M2 (UE4.1EC2) vers le M1 (UE1.1EC2). L'objectif est double : d'une part ces heures d'enseignements (d'écologie végétale et animale) sont nécessaires dès le M1 pour les étudiants, car elles permettront aux étudiants d'avoir les connaissances disciplinaires nécessaires pour assurer efficacement les enseignements qu'ils auront à dispenser en classe (collège et/ou lycée) lors de leur stage en établissement scolaire dès le M1. D'autre part cela vise à alléger le volume horaire du M2, en particulier celui de l'UE4.1EC2 du semestre 10 (car le second semestre du M2 est très chargé). Cette modification fait suite aux retours des étudiants lors des réunions d'échange avec l'équipe pédagogique du Master.
- Modification des intitulés des UE2.4 (du M1) et UE3.5 (du M2) selon le nouvel intitulé : « préparation voie professionnelle et technologique CAPLP/CAPET ». Ceci va permettre la mise en place dans la formation du Master d'une préparation au concours du CAPET Section Biotechnologies, en plus de l'actuelle au CAPLP Biotechnologies. Ceci fait suite aux retours des étudiants, car nombre d'entre eux se présentent à ces deux concours. Il est donc important de leur offrir une formation à ces deux concours. Ceci sera associé à une réorganisation du contenu des enseignements de ces deux UE (tout en conservant les volumes horaires inchangés).

b) MCC

- Modification des modalités d'évaluation des épreuves de session 1 des RSE sur les UE1.1EC2 et UE2.1EC2 du M1 (passage d'une épreuve orale vers une épreuve écrite de 5h type « capes blanc » en phase avec les épreuves du concours).
- Modification des modalités d'évaluation des épreuves de session 1 (RNE et RSE) l'UE4.3EC3 du M2 vers une seule épreuve écrite de 2h (allègement des MCC sur cette EC).

Les modifications concernent en grande partie les MCC. Il n'y a pas d'augmentation d'heures dans les différentes maquettes de parcours, mais des glissements d'heures d'un semestre à l'autre pour rééquilibrer la charge pour les étudiants.

3) Parcours EPS

Ajout des enseignants responsables des UE12 EC3 et UE22 EC3

4) Parcours Espagnol

L'UE 2.3 EC3 Construire son parcours professionnel : corriger la modalité du CC et mettre Oral/Ecrit.
Changement des noms des responsables d'enseignements.

5) Parcours Histoire-Géographie

Aucun changement

6) Parcours lettres

Nouveau descriptif de l'EC4 du S7 : « Développement d'une culture générale et d'une méthodologie littéraire **selon les options** / entraînement à l'épreuve de grammaire des langues anciennes »

Ajout de « selon les options ».

7) Parcours Maths

La case B27 apparaissait vide la précédente maquette (souci de compatibilité Excel), « Recherche mémoire 3/h par étudiant »

8) Parcours anglais

a. Basculement de 3 HTD de 2.3 EC2 vers 3.3 EC2

Il s'agit d'heures pour l'initiation à la recherche et l'accompagnement du mémoire.

Nous avons constaté qu'il fallait renforcer l'accompagnement au S9, lorsque les étudiants connaissent le niveau de classe avec lequel ils sont en stage. Faire son stage en collège ou en lycée nécessite des ajustements, y compris par rapport au cadre théorique rédigé en M1, que ces 3 heures supplémentaires en M2 permettent de mieux traiter.

b. Modifications des MCC de session 2 pour deux UE

- **2.2 EC2 session 1 : passage d'un écrit de 6h à 3h, plus cohérent avec les objectifs et le volume horaire de l'UE.**
- 2.2 EC3 session 2 : il s'agit d'une UE de didactique pour laquelle les étudiants sont évalués à partir de la remise d'une séquence écrite. Lorsque celle-ci s'avère insuffisante en session 1, les étudiants devaient la modifier et nous la remettre à nouveau. Nous avons constaté que ces modifications pouvaient être mieux appréhendées par le correcteur lorsqu'elles sont explicitées oralement par l'étudiant.
- **3.1 EC2 session 1 : alignement de la durée RSE sur la durée RNE (inchangée)**
- **3.2 EC2 session 1 : alignement de la durée RSE sur la durée RNE (inchangée)**
- 3.4 session 2 : il s'agit de la visite de stage en établissement. Lorsque cette visite ne satisfait pas les attentes, l'étudiant devait remettre au correcteur un plan de séquence et de séance revus pour la session 2. Nous souhaitons pouvoir questionner l'étudiant sur les conséquences concrètes qu'auraient les changements opérés sur la mise en œuvre en classe, et ainsi percevoir la réflexivité qui l'a conduit à opérer ses changements.

9) Parcours Musique

Aucun changement

10) Parcours Physique-Chimie

Ajouts responsables de l'enseignement

Intitulé de la mention	Master MEEF second degré_Anglais		
Date de l'examen et avis du conseil de la composante (la saisie de la date conditionne le passage à la CFVU)			
Dates de l'examen et avis de la CFVU			
Responsable du parcours	Frédérique FOUASSIER		
Statut			

quelques rappels réglementaires :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)

- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:

- Contrôle Continu intégral (CC) 2 minimum
- Contrôle mixte (ex : partiel , galop d'essai....) + CT
- Examen Terminal (CT)
- Ecrit (l'indication de la durée est obligatoire)
- Oral (durée à préciser)
- Ecrit et Oral (durées à préciser)

Il n'est pas possible de prévoir un CC ou CT (le choix doit être opéré très clairement)

- Les mémoires, rapports de stage* et projet tuteuré se déroulent en session unique.

*Cela ne s'applique pas aux périodes d'observation telles que définies par la CFVU.

Toute modification (intitulé d'UE par exemple) devra être signalée (écriture en rouge, case remplie en jaune). Elle devra avoir été validée par le Conseil de la composante.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements d'un même parcours pour le même diplôme sont strictement identiques quel que soit le site de formation

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Code Apogée de l'ELP contrat 2018	Lien de correspondance pour 2021	Type de l'enseignement (tronc commun ou spécialisation)	SI UE mutualisée à d'autres mentions ou années de formation, indiquer lesquelles	Porteur (o/n)	Nature ELP	O = obligatoire C = option/choix	Si UE Choix Précisez le nombre d'enseignement ou nombre d'ECTS à choisir	COEF	ECTS	Section CNU Enseignement	Responsable de l'enseignement	Section CNU du responsable de l'enseignement	Effectifs attendus	Volume horaire			International						
																CM	TD	TP	Cours dispensés en anglais o/n	Cours dispensés en langue étrangère préciser la langue					
Semestre 7																									
UE 1.1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire		18	18					30	109	0							
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif		UE 11			oui	EC : élément constitutif	O : obligatoire		3	3	70 : Sciences de l'éducation	E. MUNN (O) / F. GRUYT			6	13								
EC2	structures de la langue (savoirs du champ disciplinaire)		UE 13 EC1 + EC4					O : obligatoire		5	5	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			42								
EC3	cultures des sphères anglophones (construction des apprentissages dans le champ disciplinaire)		UE 13 EC2 + EC5					O : obligatoire		8	8	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		24	36								
EC4	s'exprimer en anglais		UE 13 EC3 + EC6					O : obligatoire		2	2	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			18								
UE 1.2	Piloter son enseignement					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire		6	6					0	44	11							
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive						EC : élément constitutif	O : obligatoire		0	0	70 : Sciences de l'éducation	M. SCHNEEWELE / F. GRUY						5						
EC2	savoirs fondamentaux de la didactique (éléments d'épistémologie)		UE 12 EC1				EC : élément constitutif	O : obligatoire		3	3	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes					20								
EC3	enseigner la langue et les cultures des sphères anglophones (construction des apprentissages dans le champ disciplinaire)		UE 12 EC2			oui	EC : élément constitutif	O : obligatoire		3	3	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes					24	6							
UE 1.3	Etre acteur de son développement professionnel					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire		6	6					2	29	6							
EC1	recherche et méthodologie**		UE 13 EC7				EC : élément constitutif	O : obligatoire		0	0	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			14								
EC2	séminaire de recherche en didactique		UE 13 EC7				EC : élément constitutif	O : obligatoire		3	3	70 : Sciences de l'éducation					2	8							
EC3	analyse de pratiques disciplinaires (renforcement des compétences soutenant le développement professionnel)		UE 12 EC3				EC : élément constitutif	O : obligatoire		3	3	70 : Sciences de l'éducation					3	3							
EC4	développement professionnel / tutorat							O : obligatoire		0	0						4	3							
UE1.4	Module complémentaire en auto formation ou mutualisé avec d'autres parcours (renforcement avec L3, approfondissement en auto formation, corps et voix mutualisé avec L3)							O : obligatoire		0	0						25								
UE 1.5	Stage d'observation à l'étranger							F : facultatif		0	0					0	10	0							
UE 1.6	Préparation au CAPEFE							F : facultatif		0	0					0	10	0							
UE 1.7	Préparation Pix+ Edu (UE facultative)						Meef 1e degré	UE : unité d'enseignement	F : facultatif	0	0						4								
Semestre 7 Total Heures présentielle Etudiant											30						32	207	17						
																	256								
Semestre 8																									
UE 2.1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire		19	19					27	87	8							
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif		UE 21 EC2 + EC3			oui	EC : élément constitutif	O : obligatoire		5	5	70 : Sciences de l'éducation	E. MUNN (O) / F. GRUYT			7	6	8							
EC2	structures de la langue		UE 23 EC1 + EC4					O : obligatoire		5	5	littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			30								
EC3	cultures des sphères anglophones		UE 23 EC2 + EC5					O : obligatoire		7	7	littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		20	36								
EC4	s'exprimer en anglais		UE 23 EC3					O : obligatoire		2	2	littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			15								
UE 2.2	Piloter son enseignement					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire		6	6					2	48	11							
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive		UE 21 EC4				EC : élément constitutif	O : obligatoire		0	0		E. MUNN (O) / F. GRUYT			2	4	5							
EC2	savoirs fondamentaux de la didactique (éléments d'épistémologie)		UE 32 EC3				EC : élément constitutif	O : obligatoire		3	3	littératures anglaises et anglo-saxonnes					20								
EC3	enseigner la langue et les cultures des sphères anglophones (construction des apprentissages dans le champ disciplinaire)		UE 32 EC3				EC : élément constitutif	O : obligatoire		3	3	littératures anglaises et anglo-saxonnes					24	6							
UE 2.3	Etre acteur de son développement professionnel					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire		5	5					0	19	3							
EC1	recherche et méthodologie		UE 23 EC6				EC : élément constitutif	O : obligatoire				11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			6								
EC2	séminaire de recherche en didactique**		UE 23 EC6				EC : élément constitutif	O : obligatoire				70 : Sciences de l'éducation					9								
EC3	développement professionnel / tutorat 3h/étudiant						EC : élément constitutif	O : obligatoire		0	0						4	3							
UE 2.4	Module complémentaire en auto formation ou mutualisé avec d'autres parcours (renforcement avec L3, approfondissement en auto formation, corps et voix mutualisé avec L3)							O : obligatoire		0	0						25								
UE 2.6	Stage d'observation à l'étranger							F : facultatif		0	0					0	10	0							
UE 2.7	Préparation au CAPEFE							F : facultatif		0	0					0	20	0							
UE 2.8	Préparation Pix+ Edu (UE facultative)						Meef 1e degré	UE : unité d'enseignement	F : facultatif	0	0						4								
Semestre 8 Total Heures présentielle Etudiant											30						29	179	22						
																	230								
Semestre 9																									
UE 3.1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire																	
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif		UE 31 EC3			oui	EC : élément constitutif	O : obligatoire		6	6					0	61	0							
EC2	structures de la langue					oui	EC : élément constitutif	O : obligatoire		0	0		V. ROISN (T) / D. COUVERT (O)				6								
EC3	structures de la langue					oui	EC : élément constitutif	O : obligatoire		2	2	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			22								
EC3	cultures des sphères anglophones					oui	EC : élément constitutif	O : obligatoire		2	2	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			22								
EC4	s'exprimer en anglais					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire		2	2	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			11								
UE 3.2	Piloter son enseignement					oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire		11	11					4	48	26							
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive		UE 21 EC1 + EC4 UE 31 EC2 + EC3					O : obligatoire		4	4	70 : Sciences de l'éducation	V. ROISN (T) / D. COUVERT (O)			4	11	8							
EC2	efficacité de l'enseignement		UE 32 EC3					O : obligatoire		7	7	11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes					6	6							

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Code Apogée de l'ELP contrat 2018	Lien de correspondance pour 2021	Type de l'enseignement (tronc commun ou spécialisation)	Si UE mutualisée à d'autres mentions ou années de formation, indiquer lesquelles	Porteur (o/n)	Nature ELP	O = obligatoire C = option/choix	Si UE Choix Précisez le nombre d'enseignement ou nombre d'ECTS à choisir	COEF	ECTS	Section CNU Enseignement	Responsable de l'enseignement	Section CNU du responsable de l'enseignement	Effectifs attendus	Volume horaire			International			
																CM	TD	TP	Cours dispensé en anglais o/n	Cours dispensé en langue étrangère préciser la langue		
EC3	enseigner la langue et les cultures des sphères anglophones (construction des apprentissages dans le champ disciplinaire)		UE 32 EC3					O : obligatoire				11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes					19	12				
EC4	enseigner aux élèves à s'exprimer en anglais		UE 32 EC1					O : obligatoire				07 : Sciences du langage : linguistique et phonétique générales					12					
UE 3.3	Etre acteur de son développement professionnel							O : obligatoire			3						0	14	16			
EC1	Voix et corps pour enseigner et présenter un oral		UE 31 EC3					O : obligatoire		0	0		V. ROISIN (T) / D. COUVERT (C)						6			
EC2	accompagnement du mémoire et soutenance**		UE 34 EC1					O : obligatoire		3	3						7	4				
EC3	analyse de pratiques disciplinaires (renforcement des compétences soutenant le développement professionnel)		UE 34 EC1					O : obligatoire		0	0								6			
EC4	développement professionnel / tutorat		UE 33 EC1					O : obligatoire		0	0						7					
UE 3.4	Stage (2h/étudiant)		UE 33 EC2					O : obligatoire		9	9											
UE 3.5	Réussir son projet professionnel							O : obligatoire		1	1							10				
UE 3.6	Stage d'observation à l'étranger							F : facultatif		0	0						0	10	0			
UE 3.7	Module ouverture							F : facultatif		0	0						0	6	0			
UE 3.8	Préparation au CAPEFE							F : facultatif		0	0						0	10	0			
UE 3.9	Préparation P1x+ Edu (UE facultative)				Meef 1e degré		UE : unité d'enseignement	F : facultatif		0	0							6				
Semestre 9 Total Heures présentielle Etudiant																		4	133	42		

Intitulé de la mention	Master MEEF second degré_Espagnol		
Date de l'examen et avis du conseil de la composante			
Dates de l'examen et avis de la CFVU			
Responsable du parcours	Gloria BOSSE-TRUCHE		
Statut			

quelques rappels réglementaires :

· Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)

· Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:

- Contrôle Continu intégral (CC) 2 minimum
- Contrôle mixte (ex : partiel , galop d'essai....) + CT
- Examen Terminal (CT)
- Ecrit (l'indication de la durée est obligatoire)
- Oral (durée à préciser)
- Ecrit et Oral (durées à préciser)

Il n'est pas possible de prévoir un CC ou CT (le choix doit être opéré très clairement)

· Les mémoires, rapports de stage* et projet tuteuré se déroulent en session unique.

*Cela ne s'applique pas aux périodes d'observation telles que définies par la CFVU.

Toute modification (intitulé d'UE par exemple) devra être signalée (écriture en rouge, case remplie en jaune). Elle devra avoir été validée par le Conseil de la composante.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements d'un même parcours pour le même diplôme sont strictement identiques quel que soit le site de formation

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Si UE mutualisée à d'autres mentions ou années de formation, indiquer lesquelles	Nature ELP	O = obligatoire C = option/choix	COEF	ECTS	Responsable de l'enseignement	Volume horaire			International		Descriptif de l'enseignement	UE non compensable	Modalités de contrôle de connaissances - Session 1								Modalités de contrôle de connaissances - Session de rattrapage												
								CM	TD	TP	Cours dispensé en anglais o/n	Cours dispensé en langue étrangère			RNE				RSE				RNE				RSE								
															quotité	modalité	nature	durée	quotité	modalité	nature	durée	quotité	modalité	nature	durée	quotité	modalité	nature	durée					
Semestre 7																																			
UE 1.1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (1)		UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	12	12		12	65	0																									
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3	E. MUNN (O) / F. GIRY(T)	6	13	0			Développement des adolescents et processus d'apprentissages		100%	CT	Ecrit	à rendre	100%	CT	Ecrit	à rendre	100%	CT	Ecrit	2H	100%	CT	Ecrit	2H					
EC2	Savoirs disciplinaires : langue		EC : élément constitutif	O : obligatoire	6	6		0	34	0	non		Faits de langue et traduction		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Ecrit	3H					
EC3	Savoirs disciplinaires : littérature		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		6	18	0	non	Espagnol	Etudes littéraires et entraînement à la composition		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
UE 1.2	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (2)		UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	8	8		12	43	0																									
EC1	Savoirs disciplinaires : civilisation		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		6	18	0	non	Espagnol	Etudes culturelles et entraînement à la composition		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
EC2	Savoirs disciplinaires : image		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		0	16	0	non	Espagnol	Analyse de l'image fixe et en mouvement et entraînement à la composition		100%	CC	Oral		100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
EC3	Savoirs didactiques		EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2		6	9	0	non		Maîtriser les concepts clés de sa discipline - Epistémologie-outils institutionnels-programmes LV-socle-CECRL-Savoirs linguistiques clés (Orléans)		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	1H30	100%	CT	Ecrit	1H30	100%	CT	Ecrit	1H30					
UE 1.3	Piloter son enseignement		UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	4	4		0	27	0	non																								
EC1	Le praticien expert des apprentissages		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		0	18	0	non		Première conception de projet à partir de supports culturels.		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	4H	100%	CT	Ecrit	4H	100%	CT	Ecrit	4H					
EC2	Stage : posture et gestes professionnels		EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0		0	4	0	non		Grille d'observation - Problématisation de terrain		Non évalué																				
EC3	Construire son parcours professionnel		EC : élément constitutif	O : obligatoire	1	1		0	5	0	non		Référentiel métier - compréhension, enjeux des compétences métier		100%	CC	Ecrit/Oral		100%	CT	Ecrit	1H30	100%	CT	Ecrit	1H30	100%	CT	Ecrit	1H30					
UE 1.4	Pratique(s) réflexive(s) et recherche		UE : Unité d'enseignement		6	6		0	28	5	non																								
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive		EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	E. MUNN (O) / F. GIRY(T)	0	0	5			Préparation du stage et du portfolio																						
EC2	Méthodologie de la recherche : littérature		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		0	14	0	non	Espagnol	Initiation à la recherche en littérature		100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
EC3	Méthodologie de la recherche : civilisation		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		0	14	0	non	Espagnol	Initiation à la recherche en civilisation		100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
UE 1.5	Stage d'observation à l'étranger			F : facultatif	0	0		0	10	0																									
UE 1.6	Préparation au CAPEFE			F : facultatif	0	0		0	10	0	0																								
UE 1.7	Préparation P1x+ Edu (UE facultative)	Meef 1e degré	UE : unité d'enseignement	F : facultatif	0	0			4																										
Semestre 7 Total Heures présentielle Etudiant																																			
Semestre 8																																			
UE 2.1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (1)		UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	13	13		13	58	8	non																								
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif		EC : élément constitutif	O : obligatoire	5	5	E. MUNN (O) / F. GIRY(T)	7	6	8			Système éducatif, enjeu du numérique		100%	CT	Ecrit	2H	100%	CT	Ecrit	2H	100%	CT	Ecrit	2H	100%	CT	Ecrit	2H					
EC2	Savoirs disciplinaires : langue		EC : élément constitutif	O : obligatoire	5	5		0	34	0	non		Faits de langue et traduction		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Ecrit	3H					
EC3	Savoirs disciplinaires : littérature		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		6	18	0	non	Espagnol	Etudes littéraires et entraînement à la composition		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
UE 2.2	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (2)		UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	7	7		12	48	0																									
EC1	Savoirs disciplinaires : civilisation		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		6	18	0	non	Espagnol	Etudes culturelles et entraînement à la composition		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
EC2	Savoirs disciplinaires : image		EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2		0	16	0	non	Espagnol	Analyse de l'image fixe et en mouvement et entraînement à la composition		100%	CC	Oral		100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
EC3	Savoirs didactiques		EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2		6	14	0			Analyse de supports-Problématisation- Objectifs d'apprentissage-Enjeux évaluation.Savoirs linguistiques clés(OR)		100%	CC	Oral/Ecrit		100%	CT	Ecrit	4H	100%	CT	Ecrit	4H	100%	CT	Ecrit	4H					
UE 2.3	Piloter son enseignement		UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	4	4		0	27	0	non																								
EC1	Le praticien expert des apprentissages		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		0	18	0	non		Conception de projets de séquence d'enseignement prenant en compte les instructions officielles et niveau de compétences visé.		100%	CC	Ecrit et Oral		100%	CT	Oral	30 mn	100%	CT	Oral	30 mn	100%	CT	Oral	30 mn					
EC2	Stage : APP disciplinaire		EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0		0	4	0	non		Grille d'observation + Analyse de pratique																						
EC3	Construire son parcours professionnel		EC : élément constitutif	O : obligatoire	1	1		0	5	0	non		Référentiel de compétences métier		100%	CC	Oral/écrit	30 mn	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30 mn	100%	CT	Oral	30 mn					
UE 2.4	Pratique(s) réflexive(s) et recherche		UE : Unité d'enseignement		6	6		2	41	5	non																								
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive		EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	E. MUNN (O) / F. GIRY(T)	2	4	5			enseignant, corps et voix, APP																						
EC2	Méthodologie de la recherche en littérature		EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2		0	14	0	non		Maîtriser les outils de recherche		100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
EC3	Méthodologie de la recherche : civilisation		EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2		0	14	0	non		Maîtriser les outils de recherche		100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
EC4	Méthodologie de la recherche professionnelle 3h/étudiant		EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2		0	9	0	non		Questionnement initial -Revue de la littérature		100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Dossier	à rendre	100%	CT	Dossier	à rendre					
UE 2.5	Stage d'observation à l'étranger			F : facultatif	0	0		0	10	0																									
UE 2.6	Préparation au CAPEFE			F : facultatif	0	0		0	20	0	0																								
UE 2.7	Préparation P1x+ Edu (UE facultative)	Meef 1e degré	UE : unité d'enseignement	F : facultatif	0	0			4																										
Semestre 8 Total Heures présentielle Etudiant																																			
Semestre 9																																			
UE 3.1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (1)		UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	5	5		6	58	0	non																								
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif		EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	V. ROISIN (T) / D. COUVERT (O)	0	6	0			Journée en établissement																						
EC2	Savoirs disciplinaires : langue		EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3		0	34	0	non		Faits de langue et traduction		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Ecrit	3H					
EC3	Savoirs disciplinaires : littérature		EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2		6	18	0	non	Espagnol	Etudes littéraires et entraînement à la composition		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
UE 3.2	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (2)		UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	4	4		12	43	0	non																								
EC1	Savoirs disciplinaires : civilisation		EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2		6	18	0	non	Espagnol	Etudes culturelles et entraînement à la composition		100%	CC	Ecrit		100%	CT	Ecrit	3H	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn					
EC2	Savoirs disciplinaires : image		EC : élément constitutif	O : obligatoire	1	1		0	16	0	non	Espagnol	Analyse de l'image fixe et en mouvement et entraînement à la composition		100%	CC	Oral		100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30mn	100%	CT	Oral	30					

Intitulé de la mention	Master Meef second degré_Histoire Géographie		
Date de l'examen et avis du conseil de la composante			
Dates de l'examen et avis de la CFVU			
Responsable du parcours	Sylvie Crogiez-Pétrequin		
Statut			

quelques rappels réglementaires :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)

- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:

- Contrôle Continu intégral (CC) 2 minimum
- Contrôle mixte (ex : partiel , galop d'essai....) + CT
- Examen Terminal (CT)
- Ecrit (l'indication de la durée est obligatoire)
- Oral (durée à préciser)
- Ecrit et Oral (durées à préciser)

Il n'est pas possible de prévoir un CC ou CT (le choix doit être opéré très clairement)

- Les mémoires, rapports de stage* et projet tuteuré se déroulent en session unique.

*Cela ne s'applique pas aux périodes d'observation telles que définies par la CFVU.

Toute modification (intitulé d'UE par exemple) devra être signalée (écriture en rouge, case remplie en jaune). Elle devra avoir été validée par le Conseil de la composante.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements d'un même parcours pour le même diplôme sont strictement identiques quel que soit le site de formation

Intitulé de la mention	Master Meef second degré_Lettres		
Date de l'examen et avis du conseil de la composante			
Dates de l'examen et avis de la CFVU			
Responsable du parcours	Stephan Geonget & Emmanuelle Kaès		
Statut			

quelques rappels réglementaires :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)

- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:

- Contrôle Continu intégral (CC) 2 minimum
- Contrôle mixte (ex : partiel , galop d'essai....) + CT
- Examen Terminal (CT)
- Ecrit (l'indication de la durée est obligatoire)
- Oral (durée à préciser)
- Ecrit et Oral (durées à préciser)

Il n'est pas possible de prévoir un CC ou CT (le choix doit être opéré très clairement)

- Les mémoires, rapports de stage* et projet tuteuré se déroulent en session unique.

*Cela ne s'applique pas aux périodes d'observation telles que définies par la CFVU.

Toute modification (intitulé d'UE par exemple) devra être signalée (écriture en rouge, case remplie en jaune). Elle devra avoir été validée par le Conseil de la composante.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements d'un même parcours pour le même diplôme sont strictement identiques quel que soit le site de formation

Intitulé de la mention	Master Meef second degré_Mathématiques		
Date de l'examen et avis du conseil de la composante (la saisie de la date conditionne le passage à la CFVU)			
Dates de l'examen et avis de la CFVU			
Responsable du parcours	Olivier Durieu & Yves Belaud		
Statut			

quelques rappels réglementaires :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)

- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:

- Contrôle Continu intégral (CC) 2 minimum
- Contrôle mixte (ex : partiel , galop d'essai....) + CT
- Examen Terminal (CT)
- Ecrit (l'indication de la durée est obligatoire)
- Oral (durée à préciser)
- Ecrit et Oral (durées à préciser)

Il n'est pas possible de prévoir un CC ou CT (le choix doit être opéré très clairement)

- Les mémoires, rapports de stage* et projet tuteuré se déroulent en session unique.

*Cela ne s'applique pas aux périodes d'observation telles que définies par la CFVU.

Toute modification (intitulé d'UE par exemple) devra être signalée (écriture en rouge, case remplie en jaune). Elle devra avoir été validée par le Conseil de la composante.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements d'un même parcours pour le même diplôme sont strictement identiques quel que soit le site de formation

Intitulé de la mention	Master MEEF Second degré _ Musique		
Date de l'examen et avis du conseil de la composante			
Dates de l'examen et avis de la CFVU			
Responsable du parcours	Olivier CARILLO		
Statut			

quelques rappels réglementaires :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)

- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:

- Contrôle Continu intégral (CC) 2 minimum
- Contrôle mixte (ex : partiel , galop d'essai....) + CT
- Examen Terminal (CT)
- Ecrit (l'indication de la durée est obligatoire)
- Oral (durée à préciser)
- Ecrit et Oral (durées à préciser)

Il n'est pas possible de prévoir un CC ou CT (le choix doit être opéré très clairement)

- Les mémoires, rapports de stage* et projet tuteuré se déroulent en session unique.

*Cela ne s'applique pas aux périodes d'observation telles que définies par la CFVU.

Toute modification (intitulé d'UE par exemple) devra être signalée (écriture en rouge, case remplie en jaune). Elle devra avoir été validée par le Conseil de la composante.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements d'un même parcours pour le même diplôme sont strictement identiques quel que soit le site de formation

Intitulé de la mention	Master Meef second degré Physique Chimie		
Date de l'examen et avis du conseil de la composante			
Dates de l'examen et avis de la CFVU			
Responsable du parcours	Magaly Caravanier & Karim Noui		
Statut			

quelques rappels réglementaires :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)

- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:

- Contrôle Continu intégral (CC) 2 minimum
- Contrôle mixte (ex : partiel , galop d'essai....) + CT
- Examen Terminal (CT)
- Ecrit (l'indication de la durée est obligatoire)
- Oral (durée à préciser)
- Ecrit et Oral (durées à préciser)

Il n'est pas possible de prévoir un CC ou CT (le choix doit être opéré très clairement)

- Les mémoires, rapports de stage* et projet tuteuré se déroulent en session unique.

*Cela ne s'applique pas aux périodes d'observation telles que définies par la CFVU.

Toute modification (intitulé d'UE par exemple) devra être signalée (écriture en rouge, case remplie en jaune). Elle devra avoir été validée par le Conseil de la composante.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements d'un même parcours pour le même diplôme sont strictement identiques quel que soit le site de formation

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Lien de correspondance pour 2021	Type de l'enseignement (tronc commun ou spécialisation)	Si UE mutualisée à d'autres mentions ou années de formation, indiquer lesquelles	Porteur (o/n)	Nature ELP	O = obligatoire C = option/choix	COEF	ECTS	Volume horaire			responsable de l'enseignement	International		UE non compensable	Modalités de contrôle de connaissances - Session 1								Modalités de contrôle de connaissances - Session de rattrapage							
										CM	TD	TP		Cours dispensé en anglais o/n	Cours dispensé en langue étrangère préciser la langue		RNE				RSE				RNE				RSE			
																	quotité	modalité	nature	durée	quotité	modalité	nature	durée	quotité	modalité	nature	durée	quotité	modalité	nature	durée
Semestre 7																																
UE 1.1 Les savoirs disciplinaires en PC et leurs spécificités pour devenir enseignants																																
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif	UE 11	UE de tronc commun		oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	12	12	30	37	22	E. MUNN (O) / F. GIRY(T)				100%	CT	écrit	à rendre	100%	CT	écrit	à rendre	100%	CT	écrit	2h	100%	CT	écrit	2h
EC2	Savoirs fondamentaux en physique	UE 13	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	4	4	12	12	0					100%	CC	écrits		100%	CT	écrit	4 h	100%	CT	écrit	1 h 30	100%	CT	écrit	1 h 30
EC3	Savoirs fondamentaux en chimie	UE 15	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	4	4	12	12	0					100%	CC	écrits		100%	CT	écrit	4 h	100%	CT	écrit	1 h 30	100%	CT	écrit	1 h 30
EC4	Compétences expérimentales	UE 13 / UE 15	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	1	1	0	0	16					100%	CC	écrit ou oral		100%	CT	écrit ou oral	30 min	100%	CT	écrit ou oral	30min	100%	CT	écrit ou oral	30min
EC5	Mise en situation Professionnelle		UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	0	6																				
UE 1.2 Construction de sa pratique d'enseignant par l'articulation de savoirs professionnels																																
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive		UE de tronc commun			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0			5	E. MUNN (O) / F. GIRY(T)																			
EC2	La construction d'une démarche de recherche à travers la rédaction d'un mémoire	UE12EC3	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2	0	8	0					100%	CT	écrit intermédiaire	à rendre	100%	CT	écrit intermédiaire	à rendre	100%	CT	écrit intermédiaire	à rendre	100%	CT	écrit intermédiaire	à rendre
EC3	Analyse de Pratiques Professionnelles		UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	0	4																				
EC4	Stage	UE11EC3	UE de spécialisation		oui	EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	0	0																				
UE 1.3 Efficacité des apprentissages en physique chimie																																
EC1	Concepts clés de didactique	une partie de l'UE12EC1	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2	0	15	0					100%	CC	oral ou écrit		100%	CT	écrit	1 H 30	100%	CT	écrit	1 H 30	100%	CT	écrit	1 H 30
EC2	Les différents types de pratiques Expérimentales	UE 13 / UE 15	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2	0	0	15					100%	CC	écrit ou oral		100%	CT	écrit ou oral	30 min	100%	CT	écrit ou oral	30min	100%	CT	écrit ou oral	30min
EC3	Pratique de la résolution de problèmes		UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	20	0																				
EC4	Construction des apprentissages par l'analyse de dossiers documentaires	UE 13 / UE 15	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	6	6	0	24	0					100%	CC	écrit		100%	CT	écrit	2 H	100%	CT	écrit	2 H	100%	CT	écrit	2 H
UE 1.4 Evolution des savoirs scientifiques et dispositifs interdisciplinaires**																																
EC1	Histoire des Sciences	UE12EC2	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2	0	9	0					100%	CC	écrit		100%	CT	écrit	1 H	100%	CT	écrit	1 H	100%	CT	écrit	1 H
EC2	Epistémologie	autre partie de l'UE12EC1	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire						0	9	0																	
EC3	Recherche disciplinaire	Aucun	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	1	1	0	6	0					100%	CC	écrit		100%	CT	écrit	30min	100%	CT	écrit	30min	100%	CT	écrit	30 min
EC4	Recherche didactique	une partie de l'UE12EC3	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	1	1	0	6	0					100%	CT	écrit	1 H	100%	CT	écrit	1 H	100%	CT	écrit	1 H	100%	CT	écrit	1 H
EC5	L'outil mathématique en physique chimie		UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	8	0																				
EC6	L'outil informatique en physique chimie		UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	0	6																				
UE 1.5 Améliorer ses compétences dans une langue étrangère																																
		UE 14				UE : Unité d'enseignement		2	2	0	20	0				non compensable	100%	CC	Ecrit : 1 h / Oral : 15 min	Ecrit : 1h et Oral : 15 min	100%	CT	Ecrit : 1 h / Oral : 15 min	Ecrit : 1h et Oral : 15 min	100%	CT	Ecrit	1h	100%	CT	Ecrit	1h
UE 1.6 Stage d'observation à l'étranger																																
UE 1.7 Préparation au CAPEFE																																
UE 1.8 Préparation Pix+ Édu (UE facultative)																																
Semestre 7 Total Heures présentes Etudiant																																
										30	30	162	52																			
										244																						
Semestre 8																																
UE 2.1 Les savoirs disciplinaires en PC et leurs spécificités pour devenir enseignants																																
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif	UE 21 EC2 + EC3	UE de tronc commun		oui	UE : Unité d'enseignement	O : obligatoire	14	14	31	44	35	E. MUNN (O) / F. GIRY(T)				100%	CT	écrit	2h	100%	CT	écrit	2h	100%	CT	écrit	2h	100%	CT	écrit	2h
EC2	Savoirs fondamentaux en physique	UE 23	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	4	4	12	16	0					100%	CC	écrits		100%	CT	écrit	4 h	100%	CT	écrit	2 h	100%	CT	écrit	2 H
EC3	Savoirs fondamentaux en chimie	UE 24	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	4	4	12	16	0					100%	CC	écrits		100%	CT	écrit	4 h	100%	CT	écrit	2 h	100%	CT	écrit	2 H
EC4	Compétences expérimentales		UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	0	15																				
EC5	Mise en Situation Professionnelle	une partie de l'UE22EC1	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	1	1	0	0	12					100%	CC	écrit ou oral		100%	CT	écrit ou oral	30 min	100%	CT	écrit ou oral	30min	100%	CT	écrit ou oral	30min
EC6	Pratique des questions didactiques et pédagogiques		UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	6	0																				
UE 2.2 Construction de sa pratique d'enseignant par l'articulation de savoirs professionnels																																
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive	UE 21 EC4	UE de tronc commun			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	2	4	5	E. MUNN (O) / F. GIRY(T)																			
EC2	La construction d'une démarche de recherche à travers la rédaction d'un mémoire	UE22EC2	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3	0	8	0					100%	CT	écrit intermédiaire	à rendre	100%	CT	écrit intermédiaire	à rendre	100%	CT	reprise de l'écrit intermédiaire	à rendre	100%	CT	reprise de l'écrit intermédiaire	à rendre
EC3	Analyse de Pratiques Professionnelles	UE21EC4	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	0	6																				
EC4	Stage	UE21EC5	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	0	0	0	0	0																				
UE 2.3 Efficacité des apprentissages en physique chimie																																
EC1	Concepts clés de didactique	UE22EC1	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	3	3	0	15	0					100%	CC	oral ou écrit		100%	CT	écrit	1 H 30	100%	CT	écrit	1 H 30	100%	CT	écrit	1 H 30
EC2	Les différents types de pratiques expérimentales	UE 23/ UE 24	UE de spécialisation			EC : élément constitutif	O : obligatoire	2	2	0	0	15					100%	CC	oral ou écrit		100%	CT	écrit ou oral	30 min	100%	CT	écrit ou oral	30min	100%	CT	écrit ou oral	30min

Merci de compléter les champs ci-dessous et de renvoyer la fiche avant le 19/02/2021 par mail au CFA des Universités Centre-Val de Loire : projet@cfa-univ.fr

Composante : IUT de Blois

Nom de la formation : Bachelor Universitaire de Technologie, spécialité Mesures Physiques, année 3 (BUT3)
Parcours Matériaux et Contrôles Physicochimique (MCPC)

Votre demande d'évolution de formation en apprentissage :

- Ouverture
 Fermeture
 Non ouverture (fermeture temporaire)

Ajustement (ex : changement d'option, dédoublement de groupe ...), précisez :

Demande d'ouverture de la formation BUT3 mesures Physiques en apprentissage (contrats d'1 an), pour le parcours MCPC (matériaux et contrôles physico-chimiques).

- Effectif actuel : 4 apprentis en BUT2 parcours TI
- Effectif souhaité : 14 en BUT 3 pour le parcours MCPC
- Modification de l'annexe pédagogique (ex : augmentation du nombre total d'heure du fait du dédoublement ...) **aucune modification**, les parcours apprentis sont mutualisés avec les parcours étudiants
- Evolution budgétaire à prévoir oui non

Formation existante en cycle initial : (donnée concernant le B.U.T Mesures Physiques)

Date d'accréditation : nouveau diplôme (BUT) l'accréditation est du BUT automatique suite à transformation du DUT, la formation existe à Blois depuis 1999

Nombre d'étudiants cette année : 31 en 1A, 23 en 2A dont 4 apprentis (données du BUT MP à la rentrée 2022)
Nombre de candidats cette année : Parcoursup 2022: 387

- Oui
 Non
 En cours d'accréditation

Formation existante en contrat de professionnalisation :

- Oui si oui, nombre d'étudiants concernés :
 Non

Filière dans l'établissement (cursus) :

- Oui, précisez : Le BUT est une formation en trois ans. Nous souhaitons à terme ouvrir les deuxième et troisième année du BUT MP en apprentissage
 Non :

Lieu de formation : IUT de Blois, 15 rue de la chocolaterie

Aire de recrutement :

- Locale ou départementale
 Régionale
 Interrégionale
 Nationale

Secteur(s) professionnel(s) :

Mesure-acquisition-traitement de données, assurance et contrôle qualité, automatique, caractérisation et science des matériaux, chimie, informatique, métrologie-étalonnage, mécanique, thermique, radiothérapie-nucléaire.

Types d'entreprise pouvant former les apprentis :

PME PMI, entreprises privées, entreprises publiques et fonction publique.

Nombre de structures d'accueil dans le bassin d'emploi

En se basant sur les données d'accueil des stagiaires de MP de 2017 à 2021= 74 structures d'accueil en France

- En Région Centre-Val de Loire : 52
- Hors région Centre-Val de Loire: 22

Voir liste des entreprises ayant accueillies des stagiaires entre 2017 et 2020. Les données 2020 sont peu significatives du fait de la crise sanitaire qui a fortement impactée le nombre de stages.

Comment justifiez-vous cette demande d'évolution ?

(à développer en une page maximum)

Le BUT Mesures physiques à l'IUT de Blois est depuis le 01/09/2022 ouvert en apprentissage à partir de la deuxième année pour le parcours Techniques d'Instrumentation (contrats de 2 ans correspondant aux BUT2 et BUT3).

Nous demandons la possibilité de proposer des contrats d'une durée de 1 an aux étudiants de BUT3 MP pour le parcours Matériaux et Contrôles Physicochimique

Justification :

- Parmi nos étudiants non apprentis actuellement en BUT2, plusieurs ont manifesté leur souhait de devenir apprentis en BUT 3.
- par ailleurs, cela ouvrira la possibilité aux personnes qui seront recrutées en BUT3 MP à l'IUT de Blois après avoir validé 120 ECTS (bac+2) dans un autre établissement, de choisir la formation par apprentissage,
- enfin cette opportunité sera le pendant de la licence professionnelle « Ingénierie et Intégrité des Matériaux » (2IM) qui existe jusqu'au 31/08/2023 dans l'établissement et compte aujourd'hui 10 apprentis.

Responsable de la formation / de la demande d'ouverture (nom et coordonnées) :

Monsieur Mustapha ZAGHRIQUI, chef du département Mesures Physiques, IUT de Blois, 15 rue de la chocolaterie
CS 32903 41029 Blois

Date de la demande

06/12/2023

Nom et signature du Demandeur



Mustapha ZAGHRIQUI

Nom et signature du Directeur de la composante



Patrick LAFPEZ

Personnes à contacter au CFA des Universités Centre-Val de Loire :

Directrice

Françoise LE VEZU
06 20 02 22 60
directeur@cfa-univ.fr

Responsable administratif

Gilles Lageyre
07 84 85 84 76
directeur@cfa-univ.fr

Annexe Liste des stage MP de l'IUT de Blois 2017-2021

Nom Etablissement d'accueil	Commune	code postal	Service d'accueil - type de mission	année	secteur
AFFINITY LA CHAPELLE	LA CHAPELLE VENDÔMOISE	41330	manufacturing	2017	privé
BOS-RO	NANTES CEDEX 3	44306		2018	privé
BORG WARNER TURBO & EMISSION SYSTEMS FRANCE	BLOIS	41000	SECTEUR ENDURANCE	2021	privé
BOUTIGUES TRAVAUX PUBLICS	GUYANCOURT	78280	Qualité	2018	privé
BRIGHTTOP INDUSTRIES	PARIS	75003	Mesures chimiques	2019	privé
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	ORLÈANS	45100	Climat	2019	établissement public
Calamets I'NF SAS	SAINTE-SUZANNE	25830	Service Qualité	2020	privé
CATOUR SEMI	MARIGNY	36120	Métrologie	2018	établissement public
CEA Le Ripault	MONTS	37150	SCM	2017	établissement public
CEA LE RIPAUT	MONTS	37160	Sciences des matériaux	2019	établissement public
CEA Saclay	MONTS	37160	Sciences des matériaux	2021	établissement public
CEMTEH	ORLÈANS	45071	la mesure de la résistivité à basse température	2017	fonction publique
Cicor IMG Allweiler	TOURS	37100	Mesures mécaniques	2019	privé
Clariant Healthcare Packaging	ROMORANTIN LANTHENAY	41200	Contrôle qualité	2018	privé
CNPE ST Laurent des Eaux	SAINT LAURENT DES EAUX	41120	TECHNOLOGIE - ESSAIS	2018	privé
CNPE ST Laurent des Eaux	SAINT LAURENT DES EAUX	41220	Service ECE	2020	privé
CNPE DAMPIERRE EN BURLY	DUROUERSUR-LOIRE	45570	Automatisme essais	2017	privé
CNRS - Délégation Centre Linouzin Poteau-Chantemesse	ORLÈANS	45071	CEMTHI-HT	2017	fonction publique
CNRS pour le compte du LAL	GIF SUR YVETTE	91898	Bureau d'étude du service développement	2018	fonction publique
Coelys	BEAUVAIS	60200	création d'un outil informatique	2020	privé
COULAS CST	MAGNY-LES-HAMEAUX	78114	DIRECTION TECHNOLOGIQUE	2021	privé
COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'AZDNE	BLOIS	41000	Chimie	2019	privé
Daghi Technologies	BLOIS	41000	Service Amélioration Continue CVA	2017	privé
Daghi Technologies	BLOIS	41000	Métrologie	2018	privé
Daghi Technologies	BLOIS	41000	Sciences des matériaux	2019	privé
Daghi Technologies	BLOIS	41000	Métrologie	2019	privé
DIT medical	TOURS	37032	Métrologie	2019	privé
DUNCHA	BLOIS	41000	MÉTROLOGIE	2021	privé
EDF	AVOINE	37420	Acquisition, traitement et mise au point de jeux de tendance de données	2018	privé
Edge Coelys	ST-CYR-SUR-LOIRE	37540	Automatisme, régulation	2019	privé
EREA INGENIERIE	AZAY-LE-RIDEAU	37190	Participation aux études d'impact de pans foliens et mesures de réception post installation.	2020	privé
Farnera	POCE-SUR-CISSE	37530	Métrologie - qualité	2020	privé
FETIMSE LA CALHÈNE	VENDÔME	41100	Contrôle réception	2018	privé
FETIMSE LA CALHÈNE	VENDÔME CEDEX	41102	Assurance qualité	2019	privé
HUNTINGTON SNC	JOUE-LES-TOURS	37304	systèmes de transmission	2018	privé
HUNTINGTON SNC	JOUE-LES-TOURS	37304	Sciences des matériaux	2019	privé
Hutchinson/PAULTRA snc Aerospace and Industry Amplification systems	CHATEAULAIN	28207	laboratoire Matériaux	2018	privé
ISI composites International	VINEUIL	41350	Qualité	2017	privé
ISI composites International	VINEUIL	41354	Sciences des matériaux	2019	privé
INRA	NOUDUILY	37380	Physicochimie	2019	fonction publique
Institut Jean Lamour	NANCY	54011	Equipe 405	2018	fonction publique
Joef Stefan Institute	LJUBLJANA	1000	Electronic Genomics Department	2018	international
Information Geothermal Centre	BOCHUM	44801	Mesures thermiques	2019	international
Joef Stefan Institute	LJUBLJANA	1000	Synthesis and characterization of ceramic thin	2017	international
Joef Stefan Institute	LJUBLJANA	1000	Sciences des matériaux	2019	international
Joef Stefan Institute	LJUBLJANA	1000	Sciences des matériaux	2019	international
Joef Stefan Institute	LJUBLJANA	1000	Sciences des matériaux	2019	international
Laboratoire Bally Crest	VERMOUTLET	28100	Métrologie	2019	privé
Laboratoire Spécomat	TOURS	37000	Recherche et développement	2018	privé
Lafage Oiments	BAIE MAHALUT	97103	Laboratoire qualité	2018	privé
LDMI	VENDÔME	41100	Études météorologiques avec mesures d'inertabilités	2018	privé
Le Greille	DUROUERSUR-LOIRE	45570	vérification et réglages des pesées de la machine de conditionnement des oeufs	2018	privé
Liq Air	SAINT-CYRÈN-VAL	45590	Technique	2020	international
Linkoping University	LINKÖPING	581 83	Sciences des matériaux	2019	international
Linkoping University	LINKÖPING	581 83	Sciences des matériaux	2019	international
Linkoping University	LINKÖPING	581 83	Sciences des matériaux	2019	international
Linkoping University	LINKÖPING	581 83	Sciences des matériaux	2018	international
MAILED	JOUE-LES-TOURS	37300	labor métrologique	2017	privé
Marport France SAS	FLOEMEUR	56270		2017	privé
MecaChronme France	AMBOISE	37400	Métrologie MecaChronme Amboise	2018	privé
MecaChronme France	AMBOISE	37400	Métrologie	2019	privé
MecaChronme France	AMBOISE	37400	Métrologie	2020	privé
Michelin	JOUE-LES-TOURS	37304	Service Qualité	2018	privé
Michelin	JOUE-LES-TOURS	37304	Mesures Qualité	2018	privé
Michelin	CELEMONT-FERRAND	63040	Contrôle et conformité	2018	privé
National Institute of Technology (Chinooki) College	ICHINOSEKI-SH	021-8511	Research on Production Engineering	2017	international
National Institute of Technology, Fukushima College	FUKUSHIMA	970-8034	Mesures électriques	2019	international
National Institute of Technology, Fukushima College	FUKUSHIMA	970-8034	Constructing a prototype of human measurement system for human emotion/behavior estimation	2017	international
National Institute Of Technology, Kagawa College	MITZYO	769-1103	Physicochimie	2019	international
National Institute of Technology, Oyama College	OYAMA (Japan)	323-0806	Mechanical department	2018	international
NOX SPARK PLUGS (FRANCE) SAS	MEUNG SUR LOIRE	45130	Assurance qualité	2019	privé
Païl Genesic technologies	BRULZ	35170	Préflex au point une méthode de mesure et de calibration des ultrasons dans un bain à ultrasons.	2020	privé
Pôle Santé Léonard de Vinci	CHAMBRAY-LES-TOURS	37170	Oncologie Radiothérapie	2017	fonction publique
PRECAST	THORE LA ROCHELETTE	41100	Caractérisation des matériaux pour la simulation de coulee	2020	privé
Private	VEILZY-VILLACOUBLAY	78140	Mesures mécaniques	2019	privé
RADALL	CHATEAU-RENAULT	37110	laboratoire d'essai	2018	privé
Renault Le Mans	LE MANS	72086	IFT	2017	privé
Rouel	SUBDRAY	18570	Tiss et essais	2018	privé
SA	VENDÔME CEDEX	41102	caractérisation d'une soufflerie	2018	privé
SA Glas	ORLÈANS	43063	Caractérisation d'interfaces thermique/Evaluation des comportements thermomécaniques	2018	privé
SAFRAN AEROSYSTEMS DUCTS	COMPIEGNE	60200	Etude analytique et numérique du procédé de façonnage enroulement	2020	privé
Safran Aerosysteme Hydraulics	CHATEAULAIN	28200	Externalisation de l'étalonnage des tampons et bague	2020	privé
SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE	ERAGNY	95610	CE systèmes de navigation	2020	privé
SARL DIMCEE Tours	SAINT-AVERTAIN	37550	Métrologie	2018	privé
Senior Aerospace Emets	FOISE	41530	Sciences des matériaux	2019	privé
Senior Flanico	BLOIS	41000	Métrologie	2017	privé
Senior Flanico	BLOIS	41000	Métrologie	2018	privé
Senior Flanico	BLOIS	41000	Automatique, régulation	2019	privé
SIF France	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	37540	GSE	2018	privé
SIF France	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	37540	Intégration des données d'étalonnages	2018	privé
DMC	CHATEAULAIN	28200	Qualité	2018	privé
DMIS	GIF-SUR-YVETTE	91192	DMIS	2018	privé
DMOP	LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR	41160	Qualité	2017	privé
DMCF Reseau	TOURS	37042	Acquisition et traitement du signal	2019	privé
DODOPER	SAINT-PIERRE-DES-CORPS	37702	Métrologie	2017	privé
Drifbank Robotics Europe	PARIS	75015	R&D Mécatronique Mécatronique	2018	privé
DTIS	SAINT-LAMBERT LA POTHEREE	45070	Qualité	2018	privé
DTMicroelectronik	TOURS	37100	Métrologie	2019	privé
DUZEX GROUP	PARIS LA DEFENSE	92040	Cluster Data and Emerging Risks	2018	privé
TECHNOLOGIE SERVER	ORLÈANS	45000	GALENOUS	2021	privé
THALES LAS France SAS	SAINTE-HEAND	42570	Mise à jour et création des fiches d'instruction aux mesures à froid	2020	privé
TFCorstat	BLOIS	41000	Formation d'opérateurs coulés à froid	2017	privé
Université de Poitiers	POITIERS	86962	Hydrodynamique et écoulements environnement	2017	fonction publique
Université de Tours	TOURS	37032	CEPP Equip 3	2018	fonction publique
Université de Tours	BLOIS	41000	Acquisition et traitement du signal	2019	fonction publique
Université de Tours	BLOIS	41000	Sciences des matériaux	2019	fonction publique
University of Brighton	BRIGHTON	BN1-4AT (GB)	Synthesis and Application of cryogels	2018	international
X Labels	BLOIS	41000	Mettre en place un stack physique et informatique concernant les instruments de mesure associés aux bancs d'essai	2019	privé
Zodiac Hydraulics	CHATEAULAIN	28200		2017	privé

Cursus en anglais pour mobilité entrante

Objectif du programme

Ce programme s'adresse tout particulièrement à des étudiants en techniques de commercialisation et en marketing non francophones. Il s'agit pour ces étudiants en mobilité entrante d'acquérir et d'approfondir, dans un contexte international, les connaissances techniques et théoriques nécessaires à l'adaptation à la variété des perspectives professionnelles offertes à l'issue de la formation. En outre, l'accueil d'étudiants internationaux, couplé à des cours dispensés en anglais, permet également de donner une ouverture internationale aux étudiants français qui ne peuvent pas partir suivre un semestre de cours à l'étranger.

1. Présentation générale de ce parcours (Description du programme)

Mettre l'accent sur l'anglais dans une filière commerciale est aujourd'hui indispensable. En effet, comment parler de commerce sans évoquer l'international dans le contexte de mondialisation qui caractérise nos économies aujourd'hui ?

Le caractère pluridisciplinaire dans l'approche des enseignements de ce parcours du BUT TC implique, de la part de l'étudiant : une aptitude à passer d'un domaine disciplinaire à l'autre et à croiser les points de vue, un esprit d'équipe, une grande capacité de concentration et un très bon niveau en langues (anglais notamment) pour pouvoir suivre certains cours et examens en anglais. Ainsi, dans cette optique, il s'agit d'un projet à la fois interculturel et transdisciplinaire.

L'objectif de ce parcours est double :

-attirer les étudiants non francophones d'autres pays européens ou non et de faire en sorte que cette mobilité entrante permette de développer et de consolider des partenariats existants. En effet, c'est en garantissant la réciprocité de nos accords que nous serons en mesure de pérenniser l'envoi de nos étudiants dans les établissements partenaires ;

-permettre à des étudiants inscrits à l'université de Tours, plus particulièrement en Bachelor Universitaire de Technologie de Techniques de Commercialisation, de valider un parcours à dimension internationale dans le cadre de leurs études. L'acquisition de nouvelles connaissances, la pratique courante d'une langue étrangère, ainsi que la culture

internationale et l'ouverture d'esprit, seront des atouts pour leur insertion dans le milieu professionnel, en particulier dans les entreprises ayant une activité à l'international.

Ce cursus s'inscrit totalement dans le programme national du BUT TC. Les contenus des cours sont les mêmes que ceux du programme national. Les cours seront simplement dispensés en anglais avec des supports distribués dans les 2 langues. Concernant les évaluations, les étudiants seront libres de choisir la langue française ou anglaise pour rédiger leurs réponses. Les évaluations demandées dans les cours supplémentaires à la maquette ne seront pas comptabilisées pour l'obtention du BUT pour les étudiants français. Seuls les étudiants internationaux obtiendront des ECTS en fonction de leurs résultats dans ces matières supplémentaires. Ainsi, ces heures n'ont pas d'impact sur le diplôme obtenu par nos étudiants français, les modalités de contrôles des connaissances étant les mêmes pour les étudiants de BUT qui suivent le cursus en anglais que pour les autres.

La mention bilingue est un atout pour nos étudiants et valorise le BUT TC. Une précision indiquant que les cours étaient dispensés en anglais sera apportée sur le bulletin. Ce parcours bilingue est une richesse, aussi bien du point de vue de la langue, que de la culture. Par ailleurs, l'accueil d'étudiants internationaux couplé à des cours dispensés en anglais permet de donner une ouverture internationale aux étudiants français qui ne peuvent pas partir suivre un semestre de cours à l'étranger – pour des raisons économiques ou familiales. Ce cursus participe donc à une véritable égalité des chances puisque cela démocratise l'expérience internationale en touchant l'ensemble des étudiants d'un groupe au-delà des quelques étudiants qui ont été sélectionnés pour partir étudier dans une université partenaire.

Cette expérience constitue pour l'étudiant un atout qu'il pourra valoriser sur le marché du travail. Sur le plan personnel, l'opportunité de travailler dans une langue étrangère avec des étudiants d'autres pays ayant une culture différente peut permettre aux étudiants français de favoriser le développement de leur ouverture d'esprit.

Les étudiants étrangers sont placés en nombre restreint dans un groupe du semestre 3 du BUT ; ils sont totalement intégrés aux groupes d'étudiants du pays d'accueil. **Le parcours choisi pour l'ouverture de ce nouveau cursus est le parcours MDEE mais en fonction des effectifs, il pourrait ultérieurement concerner le parcours SME.**

Capacités d'accueil des étudiants en mobilité entrante : 6 étudiants.

Ce chiffre peut augmenter suivant les capacités du département responsable de la formation à encadrer ces étudiants et les capacités d'accueil des universités étrangères partenaires. En effet, le semestre 3 est fléché tout particulièrement à l'international. Les places réservées aux étudiants étrangers sont celles qui correspondent aux étudiants de nos formations qui seront partis étudier en échange dans une université partenaire pendant le semestre 3. Les possibilités d'accueil progresseront au fil du temps en fonction des nouveaux échanges validés par des conventions et accords Erasmus+.

Comme les possibilités d'accueil sont limitées dans le département, les capacités d'accueil se font sur la base du nombre d'étudiants accueillis en S3 dans les universités partenaires. En

effet, pendant leur mobilité semestrielle, ils libèrent des places pour accueillir des étudiants étrangers pendant ce semestre.

Niveau de la formation : Bachelor

Durée de la formation : 1 semestre

Niveau de langues requis :

-**Français** : à partir du niveau A1 pour le CUEFEE

-**Anglais** : à partir du niveau B2

Calendrier pédagogique : Semestre d'automne de début septembre à décembre

Comment postuler ?

L'accueil des étudiants en mobilité entrante se fait sur la base d'un accord existant (Erasmus ou autre) entre l'université de Tours (et plus particulièrement l'IUT de Tours) et l'université d'appartenance de l'étudiant. L'université partenaire, après sélection des candidats Erasmus, nominera les étudiants auprès de la DRI (Frédéric Soreau – incoming.mobility@univ-tours.fr)

Après avoir reçu les nominations avec le nom, le domaine d'études, la durée de mobilité et l'adresse e-mail, la DRI contactera l'étudiant candidat et lui transmettra des informations et le lien internet pour faire son inscription en ligne et sa demande de logement. Une fois l'inscription définitive validée, l'étudiant reçoit les coordonnées de son coordinateur et prend contact avec lui pour choisir ses cours et remplir son contrat d'étude.

Dates limites de candidature :

Nominations : fin mai

Inscriptions : début juin

2. Contrôle et validation du cursus

A. Organisation des enseignements

Le cursus comporte trois parties distinctes :

-des modules obligatoires : ces modules correspondent à un approfondissement des connaissances et à l'acquisition de nouvelles connaissances dans les disciplines fondamentales de la spécialité ;

-des modules optionnels : ces modules correspondent à un choix du candidat en fonction de ses propres centres d'intérêts ;

-un projet supervisé. Ce programme individualisé permet aux étudiants de réaliser des projets en lien avec le marketing et en coopération avec un enseignant de leur établissement d'origine pour valider leur thème de recherche ou d'étude

B. Description des enseignements

a. cours obligatoires dispensés anglais. (Voir syllabus annexe 1)

Les enseignements en anglais sont faits par des professeurs en poste qui parlent couramment la langue ou par des professeurs ou professionnels qui font le déplacement depuis l'étranger.

b. enseignements optionnels en anglais (Voir annexe 2)

Les étudiants peuvent compléter leur programme d'études avec des cours de français pour étudiants étrangers et des cours en anglais sélectionnés dans le catalogue de cours de l'université, selon le principe du « learning agreement ».

Des cours en langue des affaires (espagnol et allemand de niveau B2 et italien de niveau B1) sont également ouverts à ces étudiants.

Les étudiants peuvent aussi suivre des cours de français (cours de français pour les étudiants étrangers au CUEFEE). Les étudiants étrangers grands débutants pourront suivre un cours de français accéléré (crash course). Il est possible de choisir jusqu'à 3 cours par semestre, comme le français écrit, français oral ou l'option culturelle (à partir du niveau B1 en français).

c. travail de groupe dans une mise en situation professionnelle (60 heures de travail)

Ce travail de groupe consiste en une mise en situation professionnelle au cours de laquelle les étudiants développent la compétence visée. À partir de cette mise en situation, les étudiants peuvent également faire la démonstration de leur acquisition des notions et concepts étudiés et mis en pratique au travers d'un portfolio. Ce travail s'effectue dans un contexte bilingue et le cas à étudier se déroule sur une semaine. Les étudiants en mobilité sont intégrés à des groupes d'étudiants français. Ce module met en avant des compétences transversales (mercatique, comptabilité, etc.) et met les étudiants en situation de management interculturel.

d. projet supervisé (170 heures de travail)

Le projet supervisé consiste en une mission à caractère professionnel à effectuer à Tours. Cette mission marketing ou en communication commerciale donnera lieu à la rédaction d'un dossier en anglais ou en français (selon le niveau de compétence linguistique et le choix de l'étudiant en mobilité entrante et l'enseignant qui le supervise dans son université). Ce projet sera réalisé sous la supervision d'un enseignant de l'IUT. Le rapport de 15 à 20 pages minimum

hors-annexes rédigé par l'étudiant de l'université partenaire a pour optique de réaliser une étude de marché concernant un produit ou un service. L'une des difficultés sera le traitement linguistique des informations obtenues (documentation, contacts directs avec des entrepreneurs).

L'étudiant est évalué lors d'une présentation orale de son rapport écrit. L'étudiant présente son travail devant un jury composé d'un enseignant en langue et d'un enseignant dans une matière professionnelle. Des questions lui sont posées en français ou en anglais. Cette présentation doit être professionnelle avec un diaporama et des documents adaptés. Il devra être à même de faire les recommandations nécessaires et de tirer des conclusions, avec suffisamment de recul, sur son travail et de les étayer avec des arguments réalistes et chiffrés.

e. portfolio (70 heures de travail)

La mobilité internationale comporte de nombreux défis personnels (contexte culturel différent, barrière linguistique, confrontation à de nouvelles méthodes de travail etc.) qui peuvent, s'ils sont bien gérés, conduire à une meilleure connaissance de soi (forces et limites), à plus d'assurance et de confiance en soi.

Le portfolio va constituer un document personnalisé d'évaluation et de valorisation des compétences transversales acquises dans un projet de mobilité internationale, au service de l'insertion socio-professionnelle. C'est un dossier qui présente ses compétences. On y apporte des preuves (quand cela est possible) de ce que l'on sait faire. C'est un travail qui se construit et s'enrichit au fil du temps.

La finalité de ce travail est de rendre l'étudiant en mobilité plus conscient des compétences qu'il acquiert et de sensibiliser les employeurs à mieux prendre en compte les compétences transversales renforcées en mobilité internationale.

La réalisation d'un portfolio doit permettre à l'étudiant en mobilité de projeter de nouvelles perspectives futures et de réfléchir aux stratégies qu'il peut mettre en œuvre pour exploiter ses compétences acquises en valorisant ses expériences d'un point de vue professionnel.

Le but de cette réflexion est de démontrer que la mobilité internationale est un bon moyen de développer des compétences transversales qui seront un atout sur le marché de l'emploi. Ce travail pourra également soutenir l'étudiant dans sa recherche d'emploi en l'aidant à mettre des mots sur son expérience, à identifier et valoriser les compétences transversales développées lors de sa mobilité. Cela lui permettra d'être à même d'expliquer à un employeur potentiel quels sont ses atouts professionnels et personnels spécifiques pour l'emploi pour lequel il postule.

Il s'agit d'un travail indépendant mais l'étudiant sera suivi par un enseignant qui fera des points réguliers au cours d'entretiens individuels avec lui pour réfléchir avec lui sur son apprentissage et la méthodologie à adopter pour présenter son travail. Il s'appuiera sur un environnement d'apprentissage Moodle.

C. Encadrement des études

Chaque étudiant est encadré par deux référents :

-l'enseignant responsable de la spécialité de l'université partenaire aide l'étudiant à formuler son projet d'études ;

-localement, à l'IUT, un référent conseille l'étudiant dans l'orientation de ses recherches en vue de mener à bien son projet supervisé. Il communique aux enseignants responsables de la spécialité dans les universités impliquées, les éléments nécessaires à la sanction du cursus accompli.

D. Modalités de contrôle des connaissances

Il y a d'une part, l'évaluation du projet supervisé qui nécessite une somme de travail très importante tout au long du semestre. Les autres crédits sont obtenus grâce aux résultats académiques de l'étudiant accordés par l'IUT pour les matières obligatoires ainsi que par l'université ou l'IUT pour les matières optionnelles sélectionnées sur le catalogue en ligne de l'université de Tours.

Les échelles de notation entre le système de notation français et le système européen pour les modalités de contrôle des connaissances sont définis par en annexe 3.

E. Programme de ce parcours spécifique

Matière	Niveau requis	ECTS
	Bachelor	
Digital marketing and personal development		2
International Economic Environment		4
Legal aspects of business and e-business		2
Social and sustainable investment		2
Business Dashboard		4
English applied to business		3
Spanish applied to business		3
German applied to business		3
Italian applied to business		3
Cours de français pour étudiants étrangers: -Crash course (for beginners) -Langue orale -Langues écrites générales ou langue écrite universitaire -Option culturelle (littérature, actualité, histoire de France, cinéma et société, culture française)		4
Supervised project		8
Learning and evaluation situation		4
Portfolio		4

Annexes

Annexe 1 : cours en anglais (syllabus de chaque intervention)

<i>Titre du Cours</i>	Digital Marketing and personal development
<i>Année</i>	BUT 2
<i>Semestre</i>	3
<i>Type de cours</i>	TD
<i>Cycle</i>	1
<i>Nombre d'heures de cours</i>	10 h de cours face à face en groupe, 10h de travail en groupe, 4 à 5h de suivi personnalisé et 15h de travail personnel individuel
<i>Langue de dispense du cours</i>	Anglais

Informations concernant l'enseignant

<i>Nom des enseignants</i>	Anne Chareille
<i>Brève biographie</i>	Anne Chareille : Professeur de français, expérience en pédagogie (Agrégée de lettres) et en développement personnel (coaching ontologique diplômée en 2013).
<i>Courriel</i>	anne.chareille@univ-tours.fr
<i>Modalités de prise de rendez-vous</i>	Courriel

Informations concernant le cours

<i>Place du cours dans le programme de formation</i>	Le cours s'inscrit dans l'apprentissage des compétences indispensables en marketing digital, il associe aux compétences techniques la dimension « soft skills » et qualités relationnelles qui permettent aux professionnels de développer tout leur potentiel.
<i>Prérequis et corequis</i>	Connaissance de base en marketing digital. L'étudiant doit pouvoir mobiliser des connaissances pour travailler sur des études de cas (travail de groupe) et analyser des situations concrètes.
<i>Objectif du cours</i>	<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les compétences clefs du marketing digital• Observer et comprendre les « soft-skills » du travail d'équipe• Prendre conscience de l'importance des compétences relationnelles pour le succès des projets• Mettre en application un cas de figure (marketing digital) et réfléchir sur le contenu comme sur la forme de la méthodologie

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences verbales et la prise de parole devant les groupes • Apprendre à donner un feedback constructif
<i>Description du cours</i>	Des cas d'études seront la matière première des étudiants. Au moment de la restitution des résultats l'analyse portera à la fois sur les conclusions rendues (sur le cas) et sur le fonctionnement interne de l'équipe, les stratégies de communication et collaboration mises (ou non) en place.
<i>Mode de mise en œuvre</i>	Cours en présentiel
<i>Modalités d'accompagnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement collectif : Groupe de TD • Accompagnement individuel : La restitution (compétences acquises et terrains d'apprentissage) est individuelle
<i>Matériel et autres ressources</i>	Salle qui permet de travailler en ilots
<i>Informations sur les règles de fonctionnement du cours</i>	Le respect de toutes les postures est fondamental. Lorsque l'on observe les compétences relationnelles il est indispensable de travailler hors du jugement de valeur et du jugement de la personne. L'objectif est que chacun se sente respecté et accepté dans sa posture, y compris lorsqu'elle peut être améliorée ou développée dans une certaine direction. En ce sens le feed-back est travaillé et présenté comme une opportunité de se développer.

Méthodes et critères d'évaluation

<i>Évaluations formatives</i>	Points intermédiaires, comptes rendus des progrès (analyse des cas marketing) Feed-backs proposés par les étudiants eux-mêmes sur leurs propres travaux et ceux des autres groupes <ul style="list-style-type: none"> •Présentation des différentes situations professionnelles •Distribution des cas par équipe
<i>Évaluations certificatives</i>	Note et feedback donnés individuellement par les deux intervenantes
<i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences marketing (capacité d'intégration/mise en œuvre) • Capacité à observer et comprendre •Capacité à donner et recevoir du feedback sans jugement • Volonté de progresser à la fois individuellement et en groupe • Prise de parole en public •Consolider les compétences marketing

<i>Titre du Cours</i>	International economic environment
<i>Année</i>	BUT 2
<i>Semestre</i>	3
<i>Type de cours</i>	Cours magistraux et travaux dirigés
<i>Cycle</i>	1
<i>Nombre d'heures de cours</i>	15h de cours face à face en groupe, 10h de travail en groupe et 20h de travail personnel individuel (recherche, lectures et exercices)+ évaluations
<i>Langue de dispense du cours</i>	Anglais

Informations concernant l'enseignant

<i>Nom de l'enseignant</i>	
<i>Brève biographie</i>	Nathalie Avallone est docteur en économie, diplômée de l'université Paris I – Panthéon-Sorbonne. Spécialisée en économie internationale, elle enseigne à l'Institut universitaire de technologie depuis 2001. Après une thèse de doctorat sur l'impact des déséquilibres de taux de change sur l'industrialisation des pays émergents, ses recherches ont porté sur les échanges internationaux de technologie. Elle enseigne l'économie internationale mais aussi les techniques de commerce international. Son implication, en tant que responsable de la licence professionnelle commercialisation des vins (2009-2015) l'a conduit à développer des recherches en lien avec l'œnotourisme et l'exportation du vin.
<i>Courriel</i>	nathalie.avallone@univ-tours.fr
<i>Modalités de prise de rendez-vous</i>	Courriel

Informations concernant le cours

<i>Place du cours dans le programme de formation</i>	BUT 2 – semestre 3
<i>Prérequis et corequis</i>	Cours d'environnement économique de l'entreprise ou d'économie générale.
<i>Objectif du cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender l'environnement international et se positionner sur un marché,

	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et analyser un marché complexe et les interdépendances • Développer sa culture générale
<i>Description du cours</i>	Ce cours permet aux étudiants de comprendre la mondialisation et les interdépendances qui en découlent. Après avoir défini l'ampleur du phénomène, les enjeux de la mondialisation sont étudiés à la fois sous l'angle environnemental mais aussi social.
<i>Mode de mise en œuvre</i>	Cours hybride : Présentiel et Synchron Distanciel et Asynchrone
<i>Modalités d'accompagnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement collectif : • Accompagnement individuel :
<i>Informations sur les règles de fonctionnement du cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> - D'une séance de TD à l'autre, les étudiants préparent la correction d'une brochure de TD distribuée par l'enseignant. Selon les thématiques abordées, cette préparation consiste à lire des articles, répondre à des questions, faire des exercices, compléter des QCM. En classe, la brochure est corrigée. L'étudiant peut vérifier ses réponses et poser des questions pour comprendre ses erreurs ou approfondir un point qui l'intéresse. - Une fois par semestre, l'étudiant présente la correction d'un TD à ses camarades de classe. La date de passage est définie à l'avance, le TD à travailler est distribué une semaine avant la date de passage. Ce travail de groupe donne lieu à une présentation power point et à l'élaboration d'activités (Wooclap, Kahoot, etc.) destinées à animer la séance de TD. - A l'issue des TD, l'enseignant demande aux étudiants de réaliser en ligne une activité qui vise à vérifier que les notions ont été acquises.

Méthodes et critères d'évaluation

<i>Évaluations formatives et certificatives</i> <i>Critères d'évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notes de groupe : <ul style="list-style-type: none"> • Un exposé par groupe = corrigé du TD 30% (oral) • Evaluation d'un exposé (questions et grille) 10% • Notes individuelles : <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de TD (exercices Célène, <u>régularité + fond</u>) 20% • Contrôle de fin de semestre 40% • Culture générale : accent sur la maîtrise du vocabulaire spécifique à la matière
---	--

<i>Titre du Cours</i>	Business Dashboard
<i>Année</i>	BUT 2
<i>Semestre</i>	3
<i>Type de cours</i>	TD
<i>Cycle</i>	1
<i>Nombre d'heures de cours</i>	15h de cours en face à face, 15h de travail en groupe et 18h de travail personnel individuel (essentiellement exercices pratiques, préparations de présentations orales et mises en situation) + évaluations
<i>Langue de dispense du cours</i>	Anglais

Informations concernant l'enseignant

<i>Nom de l'enseignant</i>	Hélène TREMBLAY MacLENNAN
<i>Brève biographie</i>	<p>PRAG (Professeur Agrégée) et ancienne élève de l'ENS Paris-Saclay (ex- Cachan), Hélène TREMBLAY MacLENNAN enseigne la gestion comptable et financière et le contrôle de gestion (Département Techniques de Commercialisation IUT de Tours) ; Elle est titulaire d'un DEA d'économie mondiale (Université de Paris X Nanterre).</p> <p>Elle a enseigné à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne l'Economie budgétaire et fiscale, puis dans le département Gestion des Entreprises et des Administrations de l'IUT de Tours. Dans le cadre de la préparation au DSCG -diplôme supérieur en comptabilité et gestion- elle a enseigné la comptabilité environnementale, le contrôle de gestion et le développement international et le contrôle de gestion et la RSE.</p> <p>Dans le cadre du programme Bucknell en France, elle a enseigné l'économie européenne et internationale aux étudiants de cette université américaine.</p>
<i>Courriel</i>	maclennan@univ-tours.fr
<i>Modalités de prise de rendez-vous</i>	Courriel

Informations concernant le cours

<i>Place du cours dans le programme de formation</i>	Ce cours vise à présenter les indicateurs d'un tableau de bord commercial permettant de réaliser un suivi des objectifs, une analyse des résultats et de proposer des pistes d'amélioration.
<i>Prérequis et corequis</i>	Eléments financiers de l'entreprise Coûts, marges et prix d'une offre simple
<i>Objectif du cours</i>	Après avoir suivi ce cours, les étudiants doivent être capables de : <ul style="list-style-type: none"> • identifier les indicateurs pertinents – dont les contraintes financières - pour le suivi des actions de l'équipe commerciale

	<ul style="list-style-type: none"> définir les indicateurs destinés aux parties prenantes internes et externes choisir une présentation pertinente des indicateurs et des écarts sur objectifs construire des tableaux de bord pour mesurer la performance commerciale, l'impact de l'événement. savoir expliquer les outils de tableaux de bord à l'équipe commerciale et répondre aux objections accompagner les commerciaux dans un processus d'amélioration continue à partir des résultats obtenus
<i>Description du cours</i>	<ol style="list-style-type: none"> Analyser les besoins des utilisateurs Organiser le système de pilotage Identifier les indicateurs de performance -notamment financiers- Identifier les indicateurs de pilotage Normer la présentation des indicateurs Intégrer le tableau de bord au cœur du projet événementiel
<i>Mode de mise en œuvre</i>	Cours en présentiel
<i>Modalités d'accompagnement</i>	Accompagnement collectif et individuel
<i>Matériel et autres ressources</i>	Diaporamas, documentation et supports, exercices pratiques d'applications et corrections des exercices, études de cas ou présentations de cas réels.
<i>Informations sur les règles de fonctionnement du cours</i>	Présence en cours obligatoire. Travail personnel de préparation des exercices et études de documents. Réalisation d'auto-évaluation QCM et exercices sur CELENE.

Méthodes et critères d'évaluation

<i>Évaluations formatives et certificatives</i>	Contrôle continu individuel (oral et écrit) et dossier final
---	--

<i>Titre du Cours</i>	Legal aspects of business and e-commerce
<i>Année</i>	BUT 2
<i>Semestre</i>	3
<i>Type de cours</i>	TD
<i>Cycle</i>	1
<i>Nombre d'heures de cours</i>	10h de cours en face à face, 15h de travail de groupe, 20h de travail personnel et 3h de suivi personnalisé + évaluations
<i>Langue de dispense du cours</i>	Anglais

Informations concernant l'enseignant

<i>Nom des enseignants</i>	Béregère David/Agnès de Fraissinette
<i>Brève biographie</i>	<p>Béregère David : Enseignante en anglais et informatique depuis 29 ans (tous publics) Certification professionnelle pour l'enseignement des langues sur objectifs spécifiques (https://www.inspe-paris.fr/le-projet-catapult) Chargée de mission C2i (Certificat Informatique et Internet) pendant 4 ans.</p> <p>Maître de conférences en anglais Agnès de Fraissinette enseigne l'anglais du marketing (Département Techniques de Commercialisation IUT de Tours). Elle est titulaire d'un Doctorat en études anglophones et d'une Maîtrise en droit international et européen. Elle a enseigné le droit de l'internet et du e-commerce (Licence Marketing et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication). Elle a également donné des cours de droit anglais à la faculté Jean Monnet (Université Paris Saclay pour des TD en Licence, Master et Doctorat) ainsi qu'à la Chambre de Commerce de Paris pour des interventions essentiellement en anglais juridique, commercial et du marketing dans diverses entreprises ou institutions (Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle Henri-Desbois (IRPI), Air France, Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)...) </p>
<i>Courriel</i>	bdavid@univ-tours.fr agnes.fraissinette@univ-tours.fr
<i>Modalités de prise de rendez-vous</i>	Courriel

Informations concernant le cours

<i>Place du cours dans le programme de formation</i>	Ce module s'inscrit dans le cadre du cours d'anglais juridique des affaires. Il permet aux étudiants d'acquérir les connaissances essentielles en e-commerce et vient en complément des notions juridiques.
<i>Prérequis et corequis</i>	Aucun
<i>Objectif du cours</i>	Être capable de comprendre et d'utiliser, à l'écrit comme à l'oral, le vocabulaire du e-commerce dans un contexte professionnel.

	Après avoir suivi ces cours, les étudiants devraient être capables d'appréhender l'environnement juridique des affaires en ayant : -un aperçu global des structures juridiques des sociétés en droit anglo-saxon avec une capacité à comprendre quelles sont les structures les plus adaptées en fonction des objectifs particuliers fixés par une entreprise ; -une compréhension des principes et concepts juridiques suffisante pour saisir les enjeux des relations contractuelles et du droit de la propriété intellectuelle dans le contexte des affaires réalisées à l'international dans le e-commerce
<i>Description du cours</i>	Le cours sur le e-commerce se déroule sur un format de 4h en face en face, complété par un travail en autonomie durant lequel l'étudiant doit étudier et analyser des supports divers (vidéos, articles, sites web). Ce travail donnera lieu à une restitution orale. Leur compréhension orale de thèmes en relation avec le e-commerce sera également évaluée par le biais d'un travail écrit. Le cours d'anglais juridique est divisé en trois parties différentes. Dans la première partie, le concept et le format anglais des contrats seront abordés. La deuxième partie traite des différentes manières de faire des affaires dans un contexte anglo-saxon et au niveau international. La dernière partie est un aperçu des différents aspects du droit de la propriété intellectuelle relatifs aux affaires et au e-commerce.
<i>Mode de mise en œuvre</i>	Cours en présentiel
<i>Modalités d'accompagnement</i>	Accompagnement collectif Accompagnement individuel
<i>Matériel et autres ressources</i>	Cours sur le LMS Moodle Diaporamas et support pdf
<i>Informations sur les règles de fonctionnement du cours</i>	Présence en cours obligatoire. Travail personnel pour la préparation du cours en présentiel.

Méthodes et critères d'évaluation

<i>Évaluation</i>	L'évaluation finale pour la partie e-commerce consistera en 2 activités orales (production et compréhension orales à partir de documents authentiques). Concernant la partie juridique, l'évaluation se fera en contrôle continu (oral et écrit). Études de cas (travail de groupe et individuel) et mini-études et exercices individuels.
-------------------	---

Critères spécifiques d'évaluation pour la partie juridique :

Résultat de l'apprentissage. L'étudiant pourra :	Passable	Bien	Très bien
Comprendre les exigences légales d'un contrat valide.	<ul style="list-style-type: none"> -identifier les critères légaux de l'offre et de l'acceptation dans un contrat valide -décrire la signification des termes d'un contrat standard -identifier les cas de rupture d'un contrat dans une situation donnée 	<ul style="list-style-type: none"> -expliquer les avantages et les inconvénients pour les deux parties de la conclusion d'un contrat dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> -évaluer avec précision et recul les effets des clauses d'un contrat donné sur le consommateur et l'entreprise.
Comprendre l'intérêt d'adopter telle ou telle structure juridique en droit anglais des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> -identifier les différentes structures juridiques des entreprises en droit anglais 	<ul style="list-style-type: none"> -expliquer les avantages et inconvénients des différentes structures juridiques en droit anglais 	<ul style="list-style-type: none"> -évaluer avec précision et recul le choix le plus approprié de telle ou telle structure juridique appliqué à un cas donné
Connaître les règles de base de la propriété intellectuelle relative au contexte des affaires.	<ul style="list-style-type: none"> -identifier les différents aspects de la propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> -comprendre et expliquer les éléments à protéger et les risques attenants dans le contexte des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> -analyser dans une situation donnée les enjeux liés au droit de la propriété intellectuelle pour une entreprise particulière

<i>Titre du Cours</i>	Social and Sustainable Finance : from niche to mainstream
<i>Année</i>	BUT 2
<i>Semestre</i>	3
<i>Type de cours</i>	TD
<i>Cycle</i>	1
<i>Nombre d'heures de cours</i>	8h en présentiel ou hybride avec l'enseignant, 20h de travail personnel + 20h de travail de groupe et suivi personnalisé + évaluations
<i>Langue de dispense du cours</i>	Anglais

Informations concernant l'enseignant

<i>Nom de l'enseignant</i>	Rosella Carè
<i>Brève biographie</i>	<p>Rosella Carè est professeur assistant spécialiste du secteur bancaire et de la finance à l'université de Cagliari (Italie) et chercheuse rattachée à l'université de Waterloo (Canada). Elle est la chercheuse principale du projet de recherche "Social Finance for Social Enterprises : Theory and Practice to build a more inclusive society" financé par la Commission européenne dans le cadre des bourses Marie Skłodowska-Curie.</p> <p>Elle est titulaire d'un doctorat en sciences de gestion du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris (France) et d'un doctorat en gestion et économie de la santé de l'Université Magna Graecia de Catanzaro (Italie). Ses travaux ont été publiés par d'éminents éditeurs.</p>
<i>Courriel</i>	rosella.care@unica.i
<i>Modalités de prise de rendez-vous</i>	Courriel

Informations concernant le cours

<i>Place du cours dans le programme de formation</i>	Ce cours vise à présenter aux étudiants les principaux concepts de la finance sociale et durable.
<i>Prérequis et corequis</i>	Aucun
<i>Objectif du cours</i>	<p>Le cours vise à fournir aux étudiants les connaissances de base de la finance sociale et durable. Les résultats d'apprentissage attendus peuvent être décrits comme suit :</p> <p>a. bonne connaissance des principales caractéristiques de la finance sociale et durable ; b. connaissance et compréhension des caractéristiques techniques et économiques des principaux produits et services de la finance durable.</p>

<i>Description du cours</i>	<p>Le cours s'articule autour de 4 thématiques principales:</p> <p>Thématique 1 : Finance sociale et durable : du marché de niche au courant dominant</p> <p>Thématique 2 : Finance sociale et finance durable : instruments et approches</p> <p>Thématique 3 : Investissement à impact et obligations à impact social</p> <p>Thématique 4 : Fintech pour le développement durable : enjeux et défis.</p> <p>Le cours se déroule sur un total de 8 heures d'enseignement en présentiel, réparties en cours traditionnels, séminaires et travaux pratiques. Les cours magistraux s'appuient sur des diaporamas, afin de faciliter l'apprentissage des concepts discutés. Pendant le cours, des études de cas seront également abordées et des exercices et travaux de groupe seront organisés.</p>
<i>Mode de mise en œuvre</i>	Hybride
<i>Modalités d'accompagnement</i>	Collectif et individuel
<i>Matériel et autres ressources</i>	Diaporamas et supports pdf, études de cas, articles et lectures complémentaires
<i>Informations sur les règles de fonctionnement du cours</i>	Présence en cours obligatoire.

Méthodes et critères d'évaluation

<i>Évaluations</i>	<p>L'examen final consiste en une épreuve écrite structurée en questions ouvertes afin d'évaluer les connaissances et les capacités de compréhension, la capacité à appliquer les connaissances et la compréhension, la capacité critique acquise et les capacités de communication. Une présentation finale sera également requise.</p>
--------------------	--

<i>Titre du Cours</i>	English applied to business
<i>Année</i>	BUT 2
<i>Semestre</i>	3
<i>Type de cours</i>	TD et TP
<i>Cycle</i>	1
<i>Nombre d'heures de cours</i>	17h en cours face à face, 35h de travail personnel et 15h de travail en groupe + évaluations
<i>Langue de dispense du cours</i>	Anglais

Informations concernant l'enseignant

<i>Nom de l'enseignant</i>	Déborah Barbier/Bérengère David/Agnès de Fraissinette
----------------------------	---

Informations concernant le cours

<i>Place du cours dans le programme de formation</i>	Anglais général des affaires (marketing et communication)
<i>Prérequis et corequis</i>	Aucun
<i>Objectif du cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Se présenter dans un contexte professionnel - Présenter une entreprise, son activité, son environnement - Comprendre l'essentiel d'un document oral ou écrit - S'exprimer de façon construite à l'oral comme à l'écrit - Développer son esprit critique et sa culture générale : sujets d'actualité socio-économique, géopolitique et culturelle
<i>Description du cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les connecteurs logiques pour l'argumentation - lire des graphiques et décrire des tendances - Maîtriser le vocabulaire basique général de l'entreprise, du marketing, de la communication commerciale et le restituer dans une situation professionnelle spécifique - Rechercher, traiter (sélectionner et analyser) et synthétiser des informations pour les restituer à l'écrit et à l'oral - Adapter sa communication verbale et non verbale à la cible et à la situation - Se forger une culture médiatique, numérique et informationnelle - Communiquer sur l'image et par l'image - Analyser des documents d'entreprise : comprendre leur visée pragmatique - Communiquer avec les outils de présentation : support d'exposé (logiciel de présentation), datavisualisation, poster, vidéo, etc.
<i>Mode de mise en œuvre</i>	- Produire des écrits et des discours clairs, structurés, adaptés au destinataire et répondant aux normes de présentation écrite, orale et visuelle, audiovisuelle

	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute et lecture d'un support de communication commerciale (publicité, site internet, spot publicitaire...) - Jeux de rôle et présentations en continu - Présentation d'un produit à l'oral (présentation orale, spot publicitaire...) ou à l'écrit (courrier, mail, brochure...) - Rédaction d'un post simple sur les réseaux sociaux (utilisation des codes des différents médias) - Rédaction ou traduction d'une enquête simple - Élaborer des documents qui répondent aux différentes situations de communication
<i>Modalités d'accompagnement</i>	Collectif et individuel
<i>Matériel et autres ressources</i>	Cours sur le LMS Moodle, Powerpoints, supports en pdf, audiovisuel, outils numériques
<i>Informations sur les règles de fonctionnement du cours</i>	Présence au cours obligatoire Travail personnel en amont du cours et après le cours

Méthodes et critères d'évaluation

<i>Évaluations formatives</i>	L'évaluation consistera en activités orales et écrites (production et compréhension orales et écrites à partir de documents authentiques).
-------------------------------	--

Annexe 2 : Enseignements optionnels en anglais

- Cours en espagnol, italien ou allemand des affaires :

Objectifs de ces cours :

- Se présenter dans un contexte professionnel
- Présenter une entreprise, son activité, son environnement
- Comprendre l'essentiel d'un document oral ou écrit
- S'exprimer de façon construite à l'oral comme à l'écrit
- Développer son esprit critique et sa culture générale : sujets d'actualité socio-économique, géopolitique et culturelle

- Catalogue en ligne pour les cours en anglais offerts par l'université : <http://cces.univ-tours.fr>

- Cours du CUEFFE : <https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-tours/apprendre-le-francais>

Annexe 3 :

Échelle de notation française

Échelle de notation française / 20		ECTS échelle de notation	
16 à 20	« mention très bien »	A	EXCELLENT
14 à 15,9	« mention bien »	B	TRÈS BIEN
12 à 13,9	« mention assez bien »	C	BIEN
10,1 à 11,9		D	SATISFAISANT
10		E	PASSABLE
8 à 9,9		FX	INSUFFISANT
0 à 7,9		F	INSUFFISANT

ECTS Note	Définition
A	EXCELLENT - Résultats exceptionnels, seulement quelques petites lacunes.
B	TRÈS BIEN - Résultats supérieurs à la moyenne mais avec quelques erreurs. Résultats supérieurs à la moyenne malgré un certain nombre d'imperfections.
C	BIEN - Travail généralement bon avec un certain nombre d'erreurs notables. Travail assez bon, avec des lacunes notables.
D	SATISFAISANT - Travail correct mais avec des lacunes importantes. Travail décent, mais avec plusieurs insuffisances significatives.
E	SUFFISANT - La performance répond aux critères minimums. Résultats conformes aux normes minimales.
FX	ÉCHEC, INSUFFISANT - Un travail supplémentaire est nécessaire avant que les crédits ne puissent être accordés.
F	ÉCHEC, INSUFFISANT - Un travail supplémentaire considérable est nécessaire.

Reconnaissance du genre d'usage et prise en compte de l'identité de genre dans la vie universitaire

Dans le cadre d'une politique universitaire respectueuse des droits des étudiant.es à ne pas subir de discrimination, le Conseil d'Administration de l'Université de Tours, en date du 3 juillet 2017, a approuvé la démarche permettant aux étudiant.es transidentitaires d'utiliser leur prénom d'usage dans la vie universitaire, à l'exclusion des documents officiels.

Lors de leur changement officiel de prénom auprès de l'état civil, les étudiant.es sortent de la procédure d'utilisation du prénom d'usage.

La modification de prénom n'étant pas systématiquement accompagnée du changement de sexe, le genre officiel enregistré dans la base de gestion des étudiants n'est alors plus en conformité avec le prénom des étudiant.es.

Le logiciel de gestion des étudiants ne prévoit pas l'utilisation d'un genre d'usage dissociée de l'utilisation d'un prénom d'usage.

Le Service des Etudes et des Formations et la Direction des Affaires juridiques proposent donc la mise en place d'une démarche complémentaire pour permettre aux étudiant.es de pouvoir continuer à utiliser leur genre d'usage dans la vie universitaire.

La procédure comporte 3 étapes :

1. L'étudiant.e transmet au SEF – Pôle Scolarité générale, le justificatif d'état civil prenant en compte sa modification de prénom.
2. Lorsque l'acte d'état civil ne comprend pas de changement de sexe, l'étudiant.e accompagne ce document du formulaire de demande d'utilisation du genre d'usage.
3. Le Pôle Scolarité générale :
 - a. Enregistre la modification de prénom dans le logiciel de gestion des étudiants ;
 - b. Maintient l'étudiant.e dans la procédure de prénom d'usage pour pouvoir conserver l'utilisation du genre d'usage ;
 - c. Décoche l'utilisation de la civilité pour l'édition des diplômes.
4. En cas de changement officiel de genre, l'étudiant.e adresse, au Pôle Scolarité générale, le justificatif d'état civil ou la décision du tribunal.
5. Le Pôle Scolarité générale enregistre la modification de sexe dans le logiciel de gestion des étudiants.
6. L'étudiant.e quitte définitivement le dispositif de prénom et de genre d'usage.